



Téléphone  
027/23 30 51

Publicité : Publicitas - Sion  
Téléphone 027/21 21 11

Le n° 60 ct.

Essayez  
les nouveaux  
utilitaires  
légers

Mercedes

au  
**hediger** garage  
SION



Un chant  
nouveau...

Sentiers  
fédéraux

# Nouvelliste

## et Feuille d'Avis du Valais

### Votations fédérales du 25 septembre

## L'INITIATIVE ET LE RÉFÉRENDUM

A Berne s'est ouverte hier la session d'automne des Chambres fédérales. Cette première journée parlementaire a été marquée surtout par le débat du Conseil national sur l'initiative populaire « pour le développement des chemins et sentiers ».

A l'heure où le Conseil fédéral semble vouloir contribuer à donner un souffle nouveau au fédéralisme, cette initiative vise donc à faire le « bonheur écologique » des citoyens suisses en surchargeant une nouvelle fois l'Etat central au nom des loisirs pédestres.

Or, comme le rappelle, non sans à propos, le conseiller fédéral Hans Huerlimann, quiconque veut marcher, peut actuellement le faire... Aussi le Conseil fédéral proposait-il le rejet de cette initiative, sans contreprojet.

Las ! Les députés de la Chambre basse en ont décidé autrement...  
Voir page 31

## Nuance !

Dimanche prochain, le peuple et les cantons suisses devront également se prononcer sur un double objet, qui touche directement l'exercice de leurs droits politiques. Ils devront décider s'ils entendent restreindre quelque peu l'usage de l'initiative et du référendum.

En effet, un arrêté fédéral relevant le nombre de signatures requis pour le référendum propose de porter ce nombre de 30 000 à 50 000 ; parallèlement, un second arrêté fédéral relevant le nombre de signatures requis pour l'initiative constitutionnelle propose de porter ce nombre de 50 000 à 100 000... Et là-dessus, au souverain de dire s'il veut être moins souverain ! Singulier privilège !

D'emblée, chacun pourrait donner son accord à ces deux propositions. Ne serait-ce qu'en raison de la croissance démographique, et de l'introduction du suffrage féminin. De plus, il se lance et se dépose aujourd'hui une telle quantité

d'initiatives que l'autorité s'en trouve évidemment surchargée, et le citoyen fréquemment déconcerté. A l'impossible, nul n'est tenu... de s'informer !

Face à cette « prolifération », face à ce « pullulement » (ces appréciations sont tirées du Message du Conseil fédéral), qui retient les attentions au préjudice peut-être de tâches plus importantes, il devient ur-

par Roger Germanier

gent de modérer certaines ardeurs souveraines. En guise de modération, il est donc proposé d'augmenter le nombre de signatures requis pour l'initiative constitutionnelle et pour le référendum.

Pour ma part, et je l'ai déjà écrit, si je dis « oui » à l'arrêté fédéral relevant le nombre de signatures requis pour l'initiative constitutionnelle, je dis « non » à l'arrêté fédéral relevant le nombre de signatures requis pour le référendum. Et

je n'obéis pas à un caprice, je me réfère à une distinction fondamentale entre ces deux caractéristiques de la démocratie directe. Car il s'agit de ne pas confondre l'initiative et le référendum, même s'ils paraissent de semblable allure !

Je rappelle que l'initiative demande que soit inscrit dans la Constitution un principe nouveau, ou que soit modifiée une disposition déjà existante. Et je précise que, à n'importe quel moment (généralement favorable), n'importe quelle question peut faire l'objet d'une initiative.

Le référendum, lui, demande que soit soumise au peuple une loi (ou un arrêté de portée générale) adoptée par l'Assemblée fédérale. Si l'initiative, plus « permissive », peut être lancée à n'importe quel instant, et sur s'importe quel objet, il en va tout différemment pour le référendum. C'est pourquoi, à mon sens, des arguments de même nature ne peuvent justifier une augmentation du nombre de signatures dans l'un et l'autre cas. Il y a nuance dans la question, il doit y avoir nuance dans la réponse...

Suite page 3

### Les « affaires » devant le Grand Conseil

## L'ordre du jour

Voir page 3



### Votations Libres opinions

Voir pages 6 et 7



### COUPES D'EUROPE

## La bombe de l'UEFA

Voir page 14



### Décès d'une personnalité sédunoise

Voir page 30



### Secouristes alpins

## La Suisse à l'honneur

Voir page 32

## Solution du délai

# Morale et Evangile

Sous le titre précité, le pasteur Wanner publie dans la Tribune-Le Matin un étrange et décevant article de combat contre la position du mouvement « Oui à la vie » dans le problème du délai. Pour répondre à diverses sollicitations, je me résous à prendre position à l'égard de cet article.

elle se pare d'un revêtement logique. Il me suffit d'en fournir une illustration :

Le vénérable pasteur commence par proclamer : « L'exemple du mot vie est significatif de la distorsion de (sic) message biblique. » Puis il reconnaît « que la vie est un don de Dieu », ce qui l'a-

## Vivre en Eglise

Avec une impudente générosité, le pasteur juge et qualifie « la morale qui sous-tend toute la démarche du mouvement « Oui à la vie » : inquisitoire, répressive, culpabilisante, dogmatique, relevant du temps de l'obscurantisme.

Survolé par une imagination débridée, M. Wanner découvre et révèle que l'axiome de cette morale « est la fin qui justifie les moyens ».

Ces assertions fantaisistes sont enrobées dans une pensée totalement incohérente, mais intentionnellement pernicieuse, car

mène à énumérer quelques acceptions du terme « vie » dans l'Ecriture. Sans transition, il poursuit : « Il est DONC pour le moins téméraire de récupérer l'Evangile pour sacraliser le début de la vie. »

Ce DONC semble indiquer que la nouvelle affirmation découle de la précédente comme une conclusion logique. En réalité, il ne conclut rien, mais ne fait qu'introduire

A. Fontannaz

Suite page 3

### En votations cantonales

## LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans le méli-mélo des objets soumis au verdict populaire cette fin de semaine, les deux lois cantonales sur les allocations familiales risquent fort de ne pas susciter l'intérêt qu'elles méritent. Ce serait grand dommage car le peuple a l'occasion de donner son agrément à des solutions de sagesse, se situant entre le trop - souvent démagogique - et le trop peu - souvent égoïste - qui s'affrontent dans toute matière à caractère social. Les deux lois sont un

compromis de raison tenant compte de la nécessité (soulignée par dix motions dès 1971 et une initiative des syndicats

par Gérald Rudaz

chrétiens, couverte de 15 606 signatures, déposée le 14 juillet 1974) d'améliorer certaines dispositions sur les allocations familiales, mais tenant compte aussi de la mesure à garder, sur

le plan financier, quant à l'effort exigé des caisses publiques et des employeurs.

Nous ne nous perdrons pas dans les chiffres : les deux lois sont publiées dans le Bulletin officiel du 19 août 1977 distribué à tous les ménages. Chacun peut donc tranquillement comparer chez lui les prestations nouvelles avec celles en vigueur respectivement depuis 1949 et 1958, dates des anciennes lois.

Suite page 3

### À DÉCOUVRIR DEMAIN DANS NOTRE CAHIER SPÉCIAL

## La mode automne-hiver

Demain 21 septembre, Simone Volet vous présentera, dans un cahier spécial NF, la mode automne-hiver « toute nouvelle... dans l'ambiance tour à tour moderne et historique de Sion, hôte d'honneur du Comptoir de Martigny 1977 ». Les petites ballerines du Conservatoire de Sion, sous la direction de Marie-Thérèse Derivaz, ainsi que quelques com-

merçants de tout le Valais, ont prêté leur concours pour ce safari photos du NF. Voici déjà un avant-goût devant le magnifique massif de M. Mouthon, au théâtre de verdure du Pont du Rhône, et dans le local de danse du conservatoire, costumes par-ci, jeans par-là...

PHOTOS NF





## EN VOTATIONS CANTONALES

### Les allocations familiales

Suite de la première page

Il faut savoir, par contre, que les syndicats chrétiens ont jugé satisfaisantes, compte tenu des circonstances, les modifications proposées par le Conseil d'Etat et votées par le Grand Conseil, et qu'ils ont par conséquent retiré leur initiative.

Il est aussi important de souligner que la loi fixe des minima pour les allocations, les caisses privées organisées paritairement dans les professions pouvant, à leur gré, aller plus loin. Le minimum actuel (pour les salariés) est de 70 francs. La nouvelle LAFS porte ce montant à 100 francs pour les deux premiers enfants et à 140 francs pour les suivants.

Les répercussions financières ont été estimées, en partant du cas supposé d'une caisse unique comportant l'ensemble des allocations servies dans le canton et l'ensemble des salaires, à un taux de 5,82%. Ce chiffre a été contesté par d'aucuns, au Grand Conseil, mais une proposition de renvoi introduite par le député Georges Morisod a été repoussée par 70 voix contre 14.

Lors de cette discussion, M. Antoine Zufferey, chef du département chargé de la présentation des deux lois, a réfuté les arguments de certains partisans d'une caisse unique dans le canton, mais a fait part de son idée de « rapprocher le plus possible ce qui se fait pour les employés d'Etat de la structure prévue par la loi ».

### Valais : la moitié des ménages sont sans enfant ou avec un seul enfant !

Puisque le peuple va se prononcer le même jour sur la funeste solution dite des délais proposée pour autoriser à tuer l'enfant dans le ventre de sa mère et sur des allocations destinées à soutenir les familles où les enfants sont souhaités, il nous paraît intéressant de rappeler une statistique très intéressante.

En 1970 déjà (et la dénatalité a encore empiré depuis !) le classement des ménages du Valais par nombre d'enfants s'établissait comme suit :

12 066 avec 1 enfant  
11 675 sans enfant  
11 435 avec 2 enfants  
6 809 avec 3 enfants  
3 253 avec 4 enfants  
1 401 avec 5 enfants  
585 avec 6 enfants  
256 avec 7 enfants  
110 avec 8 enfants

52 avec 9 enfants  
45 avec 10 enfants ou plus  
Ainsi, sur un total de 47 687 ménages en Valais, à peu près la moitié (23 741) n'ont pas d'enfant ou n'en comptent qu'un seul !

Est-ce assez dire l'importance des allocations familiales pour lutter contre cette dénatalité ? Et est-ce assez dire que nous n'avons nul besoin, chez nous, de l'avortement pour freiner les naissances puisque les ménages sans enfant y sont les plus nombreux, juste après les ménages à un seul enfant, et que les ménages avec trois enfants et plus ne se comptent que 12 511 sur 47 687, soit un peu plus du 26% !

Des chiffres à méditer pour aller dire non à la solution des délais mais oui aux allocations familiales.

Gérald Rudaz

## Votations fédérales du 25 septembre L'initiative et le référendum Nuance !

Suite de la première page

Le référendum, je le répète, est déjà doublement limité dans la pratique : d'une part, par l'objet ; d'autre part, par le délai.

Par l'objet : un référendum peut être seulement envisagé, puis lancé, contre une loi d'abord adoptée par l'Assemblée fédérale ; par le délai : un référendum doit être déposé, muni des signatures requises et contrôlées, dans les trois mois qui suivent l'adoption de cette loi par l'assemblée. En toute logique, le référendum ne saurait donc se loger à la même enseigne que l'initiative.

La « prolifération » et le « pullulement » des initiatives exigent certainement que des mesures soient prises pour les freiner quelque peu. A ce rythme, « les détenteurs du pouvoir de

décision » ne seront bientôt plus capables d'exercer leur fonction. Et le secondaire pourrait ainsi l'emporter sur le principal, car il devient impossible de traiter une telle abondance de matière (les initiatives) sans négliger des obligations premières. C'est pourquoi, je dis « oui », et sans hésiter, à l'augmentation du nombre de signatures pour l'initiative constitutionnelle.

Mais je dis « non » à l'augmentation du nombre de signatures pour le référendum, car celui-ci connaît déjà des limites (objet et délai) que ne connaît

pas l'initiative. Par ailleurs, il n'y a ni « prolifération » ni « pullulement » du côté du référendum... les statistiques l'affirment. Il n'est donc pas nécessaire de relever le nombre des signatures. Enfin, et en l'occurrence, il n'appartient pas au peuple souverain de restreindre ses droits, il appartient à l'Assemblée fédérale de veiller à ses lois.

En bref, les nuances et la marge qui séparent l'initiative du référendum me paraissent égales à celles qui séparent le « oui » du « non »...

Roger Germanier

## Solution du délai

### Morale et Evangile

Suite de la première page

une nouvelle affirmation simplement juxtaposée aux précédentes et DONC dénuée de toute justification.

L'article ne manque pas de morceaux de bravoure : « Pas même le « Tu ne tueras pas » ne peut être appliqué sans autre et par extension - dès la conception - à l'embryon. » On se demande quelle mystérieuse révélation permet au vénéré pasteur de réserver ce commandement à la vie post-embryonnaire et de ne l'appliquer que par extension aux stades antérieurs de l'existence ; on attend des éclaircissements exégétiques. En fait, ce commandement vise à protéger la vie humaine sans aucune réserve, spécialement celle des faibles, des innocents, de tous ceux qui ne peuvent se défendre.

Sous des airs de matamore, le pas-

teur enfonce héroïquement des portes ouvertes : « Les exigences de la loi morale ne peuvent pas être assimilées sans autre au message évangélique. » La Palice ne se fût pas mieux exprimé : la morale ne recouvre pas tout le message évangélique, ni le message évangélique ne se réduit à la morale.

Comme tout ecclésiastique, le pasteur Wanner est certainement passionné pour la vérité religieuse. C'est dans cet esprit que je lui offre ces brefs commentaires que je voudrais amicaux : amicus Plato sed amicitior veritas.

« Morale et Evangile », un sujet si important et ardu ne peut être abordé qu'au prix d'un sérieux extrême dans la pensée et de rigueur dans l'expression, hors de toute intention polémique, sous peine de se moquer et de la vérité religieuse et des lecteurs.

A. Fontannaz

### Grange en feu

MARTIGNY. - Hier soir, vers 20 h. 40, le feu s'est déclaré dans une grange du Borgeaud, appartenant à MM. Auguste Sarasin, des Vallettes et Emmanuel Pierroz. Elle se situe derrière le quartier Carron. Cette grange contenait du foin et abritait du petit bétail. L'alarme fonctionna et à 21 heures déjà, les sapeurs-pompiers de Martigny-Croix, commandés par le capitaine Michel Rey, étaient sur place. Ils furent bientôt appuyés par le PS de Martigny qui possède du matériel lourd d'intervention.

Ce fut rapide et tout danger a été écarté une heure plus tard. On est actuellement sans inquiétude : le bétail a été sauvé, les bâtiments contigus épargnés. Seuls sont à déplorer des dégâts matériels, qu'on ne peut encore chiffrer. La police de sûreté a ouvert une enquête.

## Les « affaires » devant le Grand Conseil

### L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE

Comme on le sait, le Conseil d'Etat, d'entente avec le bureau du Grand Conseil, a fixé au lundi 10 octobre, à 9 heures, la date d'une session extraordinaire demandée par 18 députés et 3 suppléants. On sait également que le Conseil d'Etat, ayant fait droit à cette demande, qui pouvait être discutée quant à sa validité purement formelle, prépare un message qui servira de document de travail à la discussion portant sur les « affaires » et, pour enquêter sur celles-ci, de la nomination d'une commission parlementaire, remplaçant ou complétant la commission dite administrative nommée par le Conseil d'Etat.

Nous venons de recevoir l'ordre du jour de cette session extraordinaire. Il comporte effectivement au point 1, le message du Conseil d'Etat.

Comme l'indique le règlement du Grand Conseil à son article 72, l'ordre du jour peut également comporter des objets liés à celui en délibération. C'est

pourquoi, au point 2, nous aurons le développement d'une motion du groupe démocrate-chrétien du Haut-Valais, qui remplit cette condition.

De quoi s'agit-il ? La motion démocrate-chrétienne du Haut-Valais a été déposée le 1<sup>er</sup> juillet dernier par le député Paul Schmidhalter.

Elle a trait - nous citons - « à la nomination de commissions spéciales par le Grand Conseil auxquelles incombe également la procédure de Hearings dans tous les domaines de l'administration cantonale ».

Ce langage plutôt hermétique signifie, en clair, que la fraction démocrate-chrétienne du Haut a quelque chose à proposer pour que le Grand Conseil puisse nommer des commissions ayant droit d'investigation dans tous les domaines de l'administration cantonale. On voit le joint avec la demande du groupe radical de nommer une commission d'enquête.

Gérald Rudaz

## Crans-Montana prépare une saison hivernale très importante

Depuis hier soir, la presse spécialisée est l'invitée de la Fédération suisse de ski et des instances touristiques de la station de Crans-Montana. Au cours d'un repas d'accueil au Cisalpin, MM. J.-P. Clivaz et Lelio Rigassi ont donné connaissance du programme sportif hivernal sur le Haut-Plateau. Après avoir organisé à la perfection une épreuve de coupe du monde dames, la saison dernière, Crans-Montana a accepté de mettre sur pied deux épreuves des « World-Series » (slalom spécial) dames et messieurs, les 29 et 30 novembre prochain. La neige sera-t-elle au rendez-vous ? Nous l'espérons pour nos amis de la station. Mis à part ce grand rendez-vous de début de saison, il faut mentionner deux descentes de coupe d'Europe dames, les 4 et 5 février 1978, ainsi que le trophée des Cinq Nations, au mois de mars (20-22), qui mettra aux prises les gardes-frontière dans les disciplines nordique et alpine. Nous aurons d'ailleurs le temps de reparler de toutes ces compé-

tions, pour l'instant, nous reproduisons le programme général de la saison d'hiver sur le Haut-Plateau. Aujourd'hui, la FSS, sous la présidence de M. Pierre Hirschy, donnera sa traditionnelle conférence de presse concernant les skieurs nordiques.

peb.

### Principales manifestations sportives hiver 1977-1978

Novembre : 29, ski « World Series », slalom spécial dames ; 30, ski « World Series, slalom spécial messieurs.

Décembre : 3-10, 10-17, 17-24, cours de ski de l'Association suisse des écoles de ski ; 10-17, safari neige (cours de ski de fond) ; 28, patinage : gala international.

Janvier : 13-15, curling : championnat régional Open Air ; 20-22, 22<sup>e</sup> Ski Skal Cup.

Février : 4-5, ski : coupe d'Europe, deux descentes dames ; 12, Grand Prix international de motoskiing ; 17, patinage-gala international.

Mars : 4-5, para-neige, compétitions ski-parachutisme ; 10-19, bridge : semaine internationale (Phillip Morris European bridge cup) ; 20-22 : ski : trophée des 5 Nations (gardes-frontière - fond, patrouilles, slalom géant, slalom spécial - France, Allemagne, Autriche, Italie, Suisse).

### Plus de places pour « La clef des champs »

On nous annonce qu'étant donné le grand succès de la « clef des champs » en Alsace, le train spécial est désormais complet et les gares valaisannes ne prennent donc plus d'inscriptions.

# Paner - maintenant tout simple:

tourner la viande **uniquement** dans  
le nouveau mélange de panure Knorr  
- et rôtir.







## LIBRES OPINIONS - VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 25 SEPTEMBRE

## Albatros: du plomb dans l'aile

Faut-il croire que les auteurs de l'initiative Albatros «contre la pollution atmosphérique causée par les véhicules à moteur» ont fait preuve de légèreté quand il l'ont lancée? Le fait est, en tout cas, qu'ils ont sérieusement trébuché sur la question des délais d'application des mesures réclamées et qu'ils ont notamment ignoré de graves impératifs techniques.

Il est difficile d'admettre qu'un groupe quel qu'il soit ne se penche pas - avant d'engager des frais, de faire appel à des bonnes volontés et de solliciter le peuple - sur les délais qu'imposent toutes les démarches légalement nécessaires pour qu'une initiative soit soumise à la décision finale. C'est pourtant ce qu'a oublié le groupe de travail pour une Suisse propre en fixant l'entrée en vigueur des mesures destinées à dépolluer les gaz d'échappement: 1<sup>er</sup> janvier 1976 (!) pour les moteurs Diesel, 1<sup>er</sup> janvier 1977 pour les nouveaux et

1<sup>er</sup> janvier 1978 pour les anciens véhicules.

Cette inconscience met tout de suite du plomb dans l'aile d'Albatros.

En outre, voulant obliger les voitures déjà en circulation à s'équiper «selon les moyens techniques disponibles» pour diminuer la pollution les initiateurs feignent de ne pas savoir que la seule solution générale disponible - à part, bien sûr, le coûteux remplacement de tout le moteur - est l'emploi d'un catalyseur. Or, un tel dispositif - relativement coûteux également - entraîne inéluctablement, en l'état actuel de nos connaissances (et à plus forte raison en 1974, lorsque l'initiative fut lancée), un accroissement de la consommation d'essence estimé de 12 à 30%.

Consommer davantage de carburant, ce serait, d'une part aller contre la politique générale d'économie d'énergie, d'autre part rejeter à nouveau de plus fortes quantités de gaz dans l'atmosphère.

Et les véhicules dotés de catalyseurs ne peuvent fonctionner qu'avec de l'essence ne contenant pas de plomb. On ne trouve point d'essence de ce genre en Europe. Commandée spécialement (à quel prix?) elle ne serait alors vendue qu'en Suisse. Tout voyage à l'étranger obligerait donc à une suppression temporaire du catalyseur d'épuration, donc à une suppression gazeuse. Inversement, les automobilistes visitant ou traversant notre pays auraient des difficultés à trouver de l'essence standard, d'où coup sensible et certain au tourisme.

Mais on peut reprocher surtout aux auteurs d'Albatros d'avoir choisi un élément isolé du problème de la protection de l'environnement pour le monter en épingle. Ils auraient dû songer qu'agir en dehors d'un contexte général ne pouvait conduire qu'à des inconvénients sérieux.

Pourquoi ne pas faire confiance aux experts internationaux et aux règlements qui, depuis 1958, déterminent les normes d'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur? En 1970 déjà, ils ont proposé de réduire les valeurs des gaz polluants, ce que la Suisse a appliqué dès 1973. Une étude encore plus développée est en cours au sein de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies et le gouvernement helvétique y prend une part active.

Les délais fixés sont alors plus convenables.

C.L.J.

## Initiative et référendum

## Il faut cesser d'encombrer une Constitution déjà hétéroclite

Parmi les nombreuses questions - trop nombreuses - que l'on pose au peuple et aux cantons le 25 septembre prochain figurent les deux suivantes:

- Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 25 mars 1977 relevant de 50 000 à 100 000 le nombre de signatures requis pour l'initiative constitutionnelle?

- Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 25 mars 1977 relevant de 30 000 à 50 000 le nombre de signatures requis pour le référendum?

Ces questions sont claires. Il s'agit dans les deux cas de l'initiative et du référendum de doubler (presque pour le second) le nombre de signatures jusqu'ici admis pour faire aboutir une demande de révision de la Constitution ou une demande qu'une loi ou un arrêté voté par le Parlement soit soumis à votation populaire.

Il y a actuellement inflation d'initiatives populaires, et cela sur les sujets les plus divers et parfois les plus farfelus. Ainsi en est-il de l'initiative dite «Albatros», qui demande à la Confédération d'instituer des normes en matière d'émission de gaz nocifs par les véhicules à moteur qui sont tout simplement inapplicables dans les délais prévus (et même déjà dépassés...). Que dire en outre de l'initiative qui voudrait que la Confédération prenne en charge l'établissement de chemins pédestres, ou encore qu'elle interdise toute circulation de véhicules à moteur, sur terre, sur l'eau et dans les airs, douze dimanches par an?

Il appert donc que le lancement et l'aboutissement d'une initiative populaire sont actuellement trop faciles. On encombre une constitution déjà hétéroclite. On fatigue le citoyen qui doit se rendre trop souvent aux urnes et voter, presque pour un rien parfois, sur le triple terrain de la Confédération, du canton et de la commune.

Quand les nombres actuellement en vigueur ont été fixés, la population était

presque trois fois moins nombreuse qu'aujourd'hui et les femmes n'avaient pas le droit de vote. Leur seule accession à la plénitude des droits civiques a plus que doublé le nombre des citoyens actifs. Il ne faut pas galvauder un droit essentiel du citoyen helvétique en tolérant qu'on le mette à toutes les sauces. La mesure qu'on nous propose d'adopter paraît judicieuse et justifiée.

Qu'en est-il du référendum? Le problème est plus délicat que celui de l'initiative. Il s'agit d'un droit populaire original et particulier à la Suisse. Aucun autre pays ne le connaît. Il est particulièrement précieux car il permet au citoyen d'exercer une manière de contrôle sur les actes du gouvernement et des Chambres, et l'on a pu dire que la peur du référendum est le commencement de la sagesse politique...

Il s'agit donc de sauvegarder à tout prix ce droit fondamental. Mais serait-ce un crime que d'en modifier les modalités d'application?

Les avis sont très partagés dans le pays. La Suisse romande est presque unanimement contre toute modification du nombre des signatures requis, considérant que le référendum est le rempart du fédéralisme. Curieusement, en cette affaire, la droite et l'extrême gauche sont du même avis... pour d'autres raisons.

La Suisse alémanique est beaucoup moins réticente et la modification proposée lui paraît moins redoutable qu'à beaucoup de milieux romands. Néanmoins, à raisonner froidement, on peut convenir que ni l'existence, ni le fonctionnement du droit de référendum ne seraient mis en danger si l'on passe de 30 000 à 50 000 signatures; l'entrée des femmes dans la vie politique et l'augmentation de la population ne font pas du chiffre 50 000 un obstacle infranchissable. On aura la réponse à ces interrogations au soir du 25 septembre.

René Bovey

## Oui à la protection des locataires

Le Comité valaisan d'action en faveur de l'OUI à l'initiative pour une protection efficace des locataires est déjà au travail depuis quelque temps afin de renseigner autant que faire se peut les intéressés sur la vraie signification de cette initiative.

Il est composé comme suit: M<sup>r</sup> Jacques Rössler, député, Sion, président; Fernand Boisset, secrétaire syndical, Martigny, vice-président; Emile Perrier, conseiller communal, Sion, secrétaire-caissier, ainsi que les membres des comités d'action régionaux de Monthey, Martigny, Sion, et Sierre-Haut-Valais.

A ce jour, les organisations suivantes appuient l'initiative:

Association valaisanne des locataires, Mouvement populaire des familles, Parti socialiste valaisan, Association AVIVO, Cartel syndical valaisan, Fédération valaisanne des syndicats chrétiens, Fédération romande des consommatrices, Parti indépendant chrétien-social.

Des assemblées d'information ont déjà eu lieu ou seront organisées dans les différentes régions du canton. D'autre part, chaque organisation doit

informer ses membres. Il est regrettable que les organisations de commerçants, artisans et des professions libérales n'aient pas imité leurs collègues agriculteurs pour la défense de leurs membres locataires.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que cette initiative permettra une défense plus efficace des locataires et des fermiers, car les Chambres fédérales ont admis la nécessité d'étendre à tout le territoire de la Confédération l'actuel article 34 septies, 2<sup>e</sup> alinéa de la Constitution fédérale.

D'autre part, nos organisations de locataires se renforceront encore et ont déjà prévu une action plus vigoureuse à l'avenir. Si l'initiative est acceptée leur travail en sera grandement facilité et les abus pourraient être combattus avec une aide plus efficace des pouvoirs publics.

Allons donc voter et déposons dans l'urne un OUI convaincu pour l'initiative et un NON non moins décisif pour le contre-projet-bidon chargé de faire couler les deux propositions en votation populaire.

p.o. le comité d'action  
Emile Perrier

## Des cavernes aux casernes

Depuis que le monde est monde et que l'homme est apparu sur la terre, il a fallu trouver des logements. Nos ancêtres les plus éloignés ont utilisé les abris naturels que constituent les cavernes et les grottes. On a retrouvé d'innombrables traces de ce genre d'habitat, des outils que l'on utilisait alors, des armes de défense et d'attaque, et même des restes d'aliments fossilisés.

Je suis persuadé que, dès l'aurore de ces temps préhistoriques, une certaine rivalité a existé entre ceux qui se disputaient ces abris primitifs et hautement confortables. Celui qui avait eu la chance de découvrir deux cavernes, s'il était de surcroît fort, ou disposait de silex mieux aiguisés, a probablement été tenté d'offrir son abri supplémentaire à qui n'en avait point, moyennant redevances, il va sans dire... Des jalousies sont alors nées, et perdurent jusqu'à nos jours. Le problème des relations propriétaire-locataire existe donc de toute éternité et ne sera jamais entièrement résolu à satisfaction des parties donnante et prenante.

Il s'est posé au long des siècles, la hutte ayant succédé à la caverne, la pierre, puis le béton ayant

remplacé les branchages ou le torchis. Le matériau ne fait rien à l'affaire, l'important demeurant l'habitat.

Avec le cours des temps est apparue la question de l'investissement et de sa juste rémunération, comme aussi celui de l'entretien régulier normal de la chose bâtie. Le locataire a toujours eu le sentiment de payer trop, et le bailleur de ne pas recevoir assez. L'Etat n'a pas tardé à mettre son nez dans ce genre d'affaires.

Son intervention est peut-être justifiée en période de pénurie de logements, en temps de crise économique, voire de guerre. Cependant, les choses vont mieux quand le problème du loyer reste de relation directe entre propriétaire et locataire, comme il convient dans un Etat libéral et de droit, l'Etat gardant tout de même la possibilité de dire son mot s'il se réveille qu'il y a abus de part ou d'autre. C'est le régime que nous connaissons actuellement. Nul besoin d'en changer et de céder aux pressions démagogiques de certains milieux. Votons «non» aux restrictions le 25 septembre. Nous n'aurons pas besoin d'entrer en casernes...

B.R.

## Le droit à l'existence de l'enfant conçu est sacré et inaliénable

La votation du 25 septembre prochain revêt une importance très grande pour la Suisse entière. Depuis plus de 10 ans, nous n'avons pas eu de problème d'ordre législatif aussi important à résoudre.

En effet, le peuple suisse doit décider si l'être humain doit être protégé ou non, dès sa conception, par des mesures légales appropriées.

La décision que nous allons prendre ne touche pas seulement l'avenir politique et économique de notre pays, mais elle concerne les bases même de notre droit à l'existence, le droit à la vie.

Il convient sans doute de signaler que la naissance d'un enfant non désiré, pose, dans bien des familles de graves problèmes.

Cependant on ne peut ignorer que nul n'a le droit d'attenter délibérément à la vie de son semblable et le droit à l'existence de l'enfant conçu est sacré et inaliénable. Il n'appartient à personne, pas même à la mère, de décider si

un enfant doit naître ou non.

L'Etat a donc le devoir de protéger la vie de l'enfant, dès sa conception sous peine de trahir son devoir primordial. Le délai de trois mois, que préconise l'initiative en faveur de l'avortement, est absolument arbitraire et cette solution ne résiste pas à un examen objectif du problème qui nous est posé.

Le Conseil pastoral diocésain est parfaitement conscient qu'un NON à l'initiative ne résoudra pas tous les problèmes relatifs à la mère et l'enfant. C'est pourquoi il encourage toutes les mesures propres à solutionner cette importante question. Il se prononce résolument pour un planning familial, comme l'a demandé le Synode 72.

C'est pourquoi, le Conseil pastoral diocésain demande à chacun d'aller voter, d'inviter à voter et de déposer dans l'urne un NON catégorique à l'initiative préconisant la solution des délais.

Le bureau du Conseil pastoral diocésain

- Contre l'étatisation du logement
  - Contre une initiative extrémiste
  - Contre une prétendue protection des locataires
- NON à l'initiative pour une soi-disant protection efficace des locataires**

Comité valaisan contre l'étatisation du logement:

Maurice d'Allèves, préfet, Sion  
François-Joseph Bagnoud, député, Corin  
Louis Baud, président FAA-AVIE  
Armand Bochatay, conseiller national, Monthey  
Jean Bollin, président de Martigny  
Richard Bonvin, député, Montana  
Pierre-André Bornet, député, président de Nendaz  
Michel Boven, directeur de banque, Sion  
Pierre de Chastonay, conseiller national, Sierre  
Marc Constantin, sous-préfet, Sion  
Denis Cordonier, fiduciaire, Montana  
Pascal Couchepin, vice-président de Martigny  
Edouard Delalay, député et président, Saint-Léonard  
René Gabioud, député, Orsières  
Bernard Lonfat, député, Martigny  
Charles Meyer, ingénieur, Sion  
Joseph Michaud, ingénieur agr., Sion  
Bernard Morand, député, Sion  
Pierre Moren, président du groupe DC au Grand Conseil, Sion  
Georges Morisod, député, Vernayaz  
Arthur Nanchen, député, Granges  
Jacques Nicolet, président de la Chambre immobilière du Valais  
Jean Philippoz, député, Leytron  
Amy Pierroz, directeur de l'A.V.E., Sion  
Francis Pont, député, Sierre  
Cyrille Pralong, président de l'Association valaisanne des assureurs maladie

André Reynard, député, vice-président de Savièse  
Adolphe Ribordy, secrétaire général du PRDV, Sembrancher  
François Rouiller, député, Martigny-Combe  
Marie-Lo de Torrenté, député, Sion

Germain Veuthey, directeur du Bureau des métiers, Sion  
Pierre Veuthey, président du PDC valaisan, Martigny  
Rémy Vuardoux, président de l'AVAIM, Grimentz.

## L'enfant dans le sein de sa mère est un être humain dès le moment de sa conception

L'ovule fécondé peut être identifié avec une cellule humaine. En effet toutes les informations génétiques sont déjà «inscrites» dans l'embryon. Elles vont se développer et s'épanouir pour former l'être humain dans son intégralité, y compris ses traits psychologiques spécifiques.

Dès la fécondation de l'ovule va se dérouler un processus de développement qui ne se termine pas avec la naissance de l'enfant. On ne peut donc pas justifier au point de vue humain une distinction fonda-

mentale entre l'enfant qui est né et celui qui est encore en gestation. Mais les théologiens ne sont pas d'accord sur le moment à partir duquel on peut - et l'on doit - reconnaître à l'embryon les propriétés spécifiques d'une individualité ou d'une personne.

La question n'a d'ailleurs pas d'importance, car l'interruption de grossesse, de l'avis unanime des théologiens, a lieu à un moment où l'on peut déjà parler d'un être humain entièrement constitué. (si)



# UNE BEAUTÉ, SANS VOUS PRIVER D'AUTRES BEAUTÉS

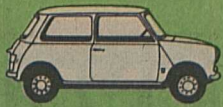


3<sup>ème</sup>  
MULTI  
GARANTIE  
\*\*\*



**Mini  
Leyland**

Aux grandes, on préfère les petites.



Mini 1000  
39 CV DIN, 998 cmc  
fr. 7990.-



Mini T100 Special  
45 CV DIN, 1098 cmc  
fr. 8690.-



Mini T100 Clubman Combi  
45 CV DIN, 1097 cmc  
fr. 9950.-



Mini Innocenti Bertone 90  
49 CV DIN, 998 cmc  
fr. 9990.-



Mini Innocenti Bertone 120  
65 CV DIN, 1275 cmc  
fr. 10750.-

Importateur:  
British Leyland (Suisse) SA  
8048 Zurich

Pour les maisons de  
commerce, l'artisanat et les  
particuliers:  
Multileasing Leyland.  
Renseignement:  
tél. 01/5297 20

OFFRES ET  
DEMANDES D'EMPLOIS

On demande

**un homme  
de confiance**  
pour travailler  
à la vigne.

Entrée le plus tôt  
possible.

Tél. 021/51 85 57  
22-483870

**Bar  
au centre  
de Sierre**

cherche  
pour entrée  
tout de suite

**deux  
sommelières-  
barmaids**

Horaire de travail:  
le soir.  
Salaire intéressant.

Tél. 027/55 08 93  
36-1223

Café-restaurant de la  
**Croix-Blanche**  
Algle  
cherche

**sommelière**

Entrée tout de suite.

Tél. 025/2 24 64

22-120

**Tea-room Au Comte Vert,  
Monthey, demande**

**serveuse**

Débutante acceptée.  
Libre le soir.

Téléphoner au 025/4 53 63  
36-100557

**Jeune employé commerce dynamique**  
avec diplôme de commerce, cherche  
place dans station de sports d'hiver,  
éventuellement branche hôtelière, dès  
novembre 1977 à avril 1978.

Adresse: P. Schifferle, 4415 Lausen  
Tél. 061/91 31 00/05 134.163.874

Depuis 1956,  
spécialistes suisses des carrières  
de haut niveau

**Notre cliente, une importante entreprise suisse  
fabriquant des panneaux de bois destinés  
à l'industrie de la construction nous a chargés  
de trouver un**

## CONSEILLER TECHNIQUE

**qui sera responsable de la clientèle romande  
et des pays latins avoisinants.**

**Qualités requises :**

- formation : technicien du bois ou du génie civil ou formation équivalente
- si possible, connaissance des problèmes physiques du bâtiment (par ex. isolation phonique et thermique)
- aptitudes pour la vente, entretient, présentation impeccable, permis de conduire
- âge : 25 à 35 ans
- langues : français, si possible connaissances d'allemand.

**Il est offert :**

- une activité stable, variée et indépendante
- une rémunération intéressante, bonnes prestations sociales.

**Veillez adresser vos offres sous réf. N° 1581  
Sélécadres S.A. met à votre service son renom, son  
expérience et vous assure une discrétion absolue.**

**sélécadres**

SÉLÉCADRES SA, 1005 Lausanne  
36, av. de Bèthusy  
☎ 021/20 47 02

Hôtel du Chasseur, Enges  
région de Neuchâtel  
cherche pour entrée immédiate

**cuisinier et  
commis de cuisine**

Faire offres au 038/47 18 03  
28-330

Hôtel du Vieux-Valais, Crans  
cherche

**serveuse** même débutante

Place à l'année.  
Entrée le 1er octobre.

Tél. 027/41 20 31

Pour toutes vos annonces : Publicitas 027/21 21 11

**Laborantine  
médicale**

chimie, hématologie,  
bactériologie  
cherche **travail**  
chez médecin ou  
dans laboratoire.  
Région de Sion.

Ecrire sous  
chiffre P 36-29329 à  
Publicitas, 1951 Sion.

Qualité  
Veillon

Très mode,  
magnifique pull en 15 %  
laine, 16 % nylon,  
et 69 % polyacril.  
(Liens coulissés au bas et  
aux manches).

Tailles 34 - 40  
multicolore

**49.90**

Création « NORWISS »  
pour VEILLON  
Jeans étroits en velours  
fines côtes 100 % coton.

Tailles 34 - 42

noir, brun, ciel, ivoire.

**59.50**



Nos magasins :

**BUSSIGNY**

Route de Crissier

**LAUSANNE**

Rue de l'Alé 24

**MARTIGNY**

Avenue de la Gare 25

**BERNE**

Kramgasse 78

Emprunt en francs suisses



**SWISS ALUMINIUM AUSTRALIA LIMITED**  
Sydney, New South Wales, Australia

**Emprunt 4¾% 1977-92 (émission septembre)  
de fr.s. 100 000 000**

(Numéro de valeur 639903)

Prix d'émission: 99% Durée: 15 ans au maximum

Les banques soussignées offrent cet emprunt en souscription publique du

**20 au 23 septembre 1977, à midi**

Les principales modalités de cet emprunt sont les suivantes:

- Taux d'intérêt:** 4¾% p.a.; coupons annuels au 5 octobre.  
**Coupsures:** Il ne sera délivré que des obligations de fr.s. 5000.- nom.  
**Remboursement:** Amortissement à partir de 1983 par rachats, si les cours ne dépassent pas 100%. Possibilité de remboursement par anticipation à partir de 1983 avec primes dégressives commençant à 103½ %.  
**Service de l'emprunt:** En francs suisses libres sans aucune restriction.  
**Impôts et taxes:** Intérêts, capital et primes éventuelles sont payables sans aucune déduction d'impôts ou de taxes australiens présents ou futurs.  
**Cotation:** Aux bourses de Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lausanne.

Swiss Aluminium Australia Limited a été fondée en 1965 dans le but de représenter les intérêts du groupe Alusuisse dans le projet bauxit/alumine à Gove, sur la côte nord de l'Australie. Son capital est entièrement détenu par la groupe Alusuisse. Le prospectus d'émission complet paraîtra le 20 septembre 1977 dans la «Neue Zürcher Zeitung» et la «Basler Zeitung». Les banques soussignées tiennent à disposition des bulletins de souscription avec les modalités essentielles.

Crédit Suisse

Banque Populaire Suisse

A. Sarasin & Cie

Union de Banques Suisses

Bank Leu SA

Société Privée de Banque  
et de Gérance

Union des Banques Cantoniales Suisses

Société de Banques Suisses

Groupement des Banquiers  
Privés Genevois

Groupement de Banquiers  
Privés Zurichois

**Veillon**  
MODE



## LES RESCAPÉS DU TOUR DE L'AVENIR AU REPOS

Les 78 rescapés du Tour de l'Avenir se sont reposés hier à Strasbourg. Ils ont pu, durant cette trêve de 24 heures, se pencher sur l'itinéraire des prochaines étapes. Ils ont pu constater que, dès mercredi, leur tâche sera assez rude. Dans cette épreuve, les rouleurs et les sprinters ont en effet mangé leur pain blanc en premier. Dès mercredi, les grimpeurs s'empareront des premiers rôles.

Dans le peloton, on ne parie pas sur l'avenir. Sauf peut-être le leader, le Français Philippe Bodier, qui affiche un optimisme de bon aloi : « Il y a un an, dans le Tour de Lorraine-Alsace, c'est dans les Vosges que j'ai détrôné les Belges. J'ai donc bon espoir », mais l'épreuve était alors moins dure que celle qui, cette année, a pris pour titre « Tour de l'Avenir ».

A la fin de la première moitié de la course, Bodier, coureur d'expérience (il court depuis 13 ans), occupe certes une position relativement confortable

puisqu'il compte 1'43" d'avance sur le Belge Martens et 1'45" sur le Hollandais Van der Velde. Mais dans cette épreuve où l'on ne connaît pas le moindre temps mort (40,668 de moyenne pour la première semaine) tout demeure possible.

Le plus grand danger pour Bodier devrait venir des Italiens, et surtout de Visentini et peut-être des Espagnols. Mais le meilleur des Ibériques, Ignacio Arana, n'est que 19' à 6'55" de Bodier.

Les Suisses ont perdu leur plus sérieux atout vendredi avec l'abandon de Gilbert Glaus, le vainqueur du Grand Prix Guillaume-Tell 1977. Le Bâlois Stefan Mutter a profité de l'étape contre la montre de dimanche pour réduire à 5'07" son retard sur Bodier et remonter de la 10<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> place. Mais c'est avant tout un rouleur et la montagne ne lui conviendra pas beaucoup mieux qu'à certains de ceux qui le précèdent au classement général.

## Gisiger, ses débuts « pros » à Grenoble

### MIEUX QUE PRÉVU

Henri Anglade, l'ancien champion de France et 2<sup>e</sup> des Tours de Suisse et de France en 1959, et Daniel Gisiger se sont rencontrés une première fois lors de l'arrivée du Tour de Suisse, le 24 juin à Effretikon. Il y a quelques jours, le Biennois signait son premier contrat comme professionnel, avec le directeur sportif de *Lejeune-BP*. Etant né en France et d'une mère française, Gisiger possède la double nationalité, ce qui a favorisé son engagement dans un groupe sportif français, le nombre

des coureurs étrangers dans une équipe étant limité par les règlements.

« J'ai reçu un meilleur contrat que prévu », disait Gisiger, satisfait par son engagement dans l'équipe des Van Impe, Bracke, Schuiten et autres Legeay. « Henri Anglade me laissera le temps de m'acclimatiser dans la nouvelle atmosphère et ne me demandera pas des miracles dès le début. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'aller habiter, avec d'autres coéquipiers, près de Lyon, où demeure notre directeur technique. Mon contrat est valable pendant 12 mois et est renouvelable une autre année. »

Anglade était intéressé à l'engagement de Gisiger depuis le Tour de Suisse : « Il m'a surtout impressionné lorsqu'il s'est attaqué à son record de l'heure. Comme routier nous connaissions Daniel en France depuis sa deuxième place du Ruban granitier breton, qui est une épreuve à étapes impor-

### HOCKEY SUR GLACE

#### Tchécoslovaquie - URSS 1-4

La Tchécoslovaquie a subi une nette défaite devant l'URSS dans le cadre du tournoi « Rude Pravo », à Prague. Les champions olympiques se sont imposés par 4-1 (1-0 2-1 1-0). Devant 14 000 spectateurs, l'URSS prit l'avantage grâce à deux buts de Charlamov (20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup>). La Tchécoslovaquie revint à 2-1 par son défenseur Bubla (25<sup>e</sup>) mais les Soviétiques marquèrent ensuite à nouveau, par Balderis (38<sup>e</sup>) puis par Petrov (45<sup>e</sup>).

#### Langnau - TPS Turku 3-3 (1-1, 1-2, 1-0)

Patinoire de Langnau, - 4200 spectateurs. - Arbitres : Schweiger - Sommerschuh - Exner (RDA). - Buts : 7<sup>e</sup> Berger 1-0 ; 16<sup>e</sup> Leh-tonen 1-1 ; 22<sup>e</sup> P. Rautte 1-2 ; 22<sup>e</sup> P. Wue-thrich 2-2 ; 27<sup>e</sup> Tamminen 2-3 ; 42<sup>e</sup> P. Leh-mann 3-3.

En match aller des quarts de finale de la coupe d'Europe 1976-1977, le HC Langnau a réussi l'exploit de tenir en échec les Finlandais du TPS Turku, qui s'étaient déplacés avec une équipe truffée d'internationaux. Les Bernois étaient pourtant privés de Beaudin et de Lengweiler. Le match retour aura lieu ce soir à Olten.

## DIMANCHE: RIDDES - SION CONTRE LA MONTRE (14 KM)

Organisée par le VC Tico de Sion, et patronnée par notre journal, la première course contre la montre pour cyclotouristes aura lieu dimanche 25 septembre, sur le parcours Riddes-Sion. On peut encore s'inscrire jusqu'à vendredi 23 septembre chez Fernand Dussex, ou à Procycles à Sion. La magnifique planche des prix (notre photo) devrait inciter tous les indécis à participer à cette épreuve dimanche. Les six premiers de chaque catégorie recevront ces splendides coupes et trophées. De plus, chaque participant recevra la médaille souvenir du Vélo-Club Tico.

Alors n'hésitez pas et inscrivez-vous sans tarder. Le départ aura lieu au café des Voyageurs à Riddes, à 8 heures, tous les minutes, les arrivées seront jugées au Pont du Rhône à Sion.

## AUTOMOBILISME

### Doublé de Fiat dans le rallye du Québec

Les Fiat ont réussi un « doublé » dans le rallye du Québec, huitième manche comptant pour le championnat du monde. Timo Salonen l'a en effet emporté devant son compatriote Simo Lampinen. Cela n'a pas empêché Ford de conserver la première place du classement avant la dernière manche. Ce rallye du Québec, qui s'est disputé sur 1 600 kilomètres et 17 épreuves spéciales, n'a été achevé que par 14 des 58 équipes au départ.

#### Les résultats :

1. Timo Salonen (Fin), Fiat, 5 h. 13'54". 2. Simo Lampinen (Fin), Fiat, 5 h. 18'31". 3. Roger Clark (GB), Ford-Escort, 5 h. 20'56". 4. John Buffan (EU), Triumph, 5 h. 55'56". 5. Jean-Paul Perusse (Can), Saab, 6 h. 10'59".

Classement du championnat du monde avant la dernière manche : 1. Ford 114 p. 2. Fiat 112. 3. Toyota 54. 4. Opel 51. 5. Datsun 40. 6. Lancia 32.

### Rallye du Vin Il reste 15 places pour les non-licenciés

Parallèlement au rallye du Vin, samedi 1<sup>er</sup> octobre, se disputera un mini-rallye pour les non-licenciés. Il s'agit d'une épreuve de régularité, comportant environ 260 km, avec une dizaine d'épreuves spéciales. A ce jour, il reste encore 15 places. Tous ceux qui s'intéressent à prendre part à cette compétition, peuvent s'adresser directement au secrétariat du rallye, tél. (025) 4 44 42. D'autre part, un appel est lancé pour les commissaires, s'adresser également au secrétariat permanent.

### Le Tour de Pologne

Le jeune Polonais Lechoslaw Michalak (20 ans) a remporté le Tour de Pologne, qui s'est disputé en dix étapes sur une distance totale de 1554 km. Le classement final : 1. Lechoslaw Michalak (Pol) 35 h. 09'40" ; 2. Tadeusz Skrzypek (Pol) à 1'26" ; 3. Michael Schiffner (RDA) à 3'01" ; 4. Mathias Vierke (RDA) à 3'05" ; 5. Jan Synowiecki (Pol) à 4'05" ; 6. Tadeusz Wojtas (Pol) à 4'51".

Walter Grimm

### BASKETBALL

#### L'URSS battue

A Liège, dans le cadre du championnat d'Europe, l'Italie a fait sensation en battant l'URSS par 95-87 après avoir mené au repos par 52-50. C'est la première fois dans une compétition officielle que les Transalpins parviennent à battre les Soviétiques. Le match fut âprement disputé, dans une ambiance rendue très chaude par plusieurs centaines de supporters italiens.

Résultats de la quatrième journée : OSTENDE. - Yougoslavie - Hollande 111-75 (48-33) ; Espagne - Belgique 94-93 (41-49) ; Tchécoslovaquie - Finlande 100-85 (49-36). - Classement : 1. Yougoslavie 8 p. ; 2. Tchécoslovaquie 8 p. ; 3. Hollande 6 p. ; 4. Belgique 5 p. ; 5. Espagne 5 p. ; 6. Finlande 4 p.

LIÈGE. - Italie - URSS 95-87 (52-50) ; Bulgarie - Autriche 92-85 (51-37). - Classement : 1. Italie 8 p. ; 2. URSS 7 p. ; 3. Bulgarie 7 p. ; 4. Israël 5 p. ; 5. France 5 p. ; 6. Autriche 4 p.

## Carron - Schaar : le titre à portée de main !

Remporter une victoire en quatre courses (Vin, Thoun, 333 minutes et Court) : telle est la condition impérative mais suffisante que doit désormais remplir l'équipage valaisan composé de Jean-Marie Carron - Pierre Schaar pour pouvoir fêter officiellement son titre de champion suisse des rallyes, édition 1977. En gagnant la « Coppa Liburna » le week-end passé, les Octoduriens ont effectué un pas quasi décisif vers cette distinction qu'ils avaient déjà obtenue en 1975.

A Livourne, leur besogne ne fut pas de tout repos car leur Porsche Carrera souffrit le martyre sur les chaussées des environs de Pise. Crevaison, tête-à-queue, support de boîte à vitesses cassé : rien ou presque ne manqua. Heureusement, le moteur 2,7 litres de leur monture avait avalé un tigre, retrouvant du même coup son tonus du printemps écoulé.



Depuis le rallye des Neiges de février, Carron - Schaar n'avaient plus rencontré sur leur chemin leurs « ennemis » de toujours, André Savary - Jean-Robert Corthay, champions suisses en titre de la spécialité.

Les Vaudois (et leur fantastique assistance) auraient sans aucun doute battu Carron - Schaar et par la même occasion transformé la « première » de leur nouvelle Porsche Turbo en un triomphe, sans une erreur de timbrage qui leur coûta deux minutes pleines de pénalisation.

Mais une fois de plus, en terminant respectivement 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> du grand rallye de Livourne - derrière les vedettes transalpines Pregliasco, Bellosta et Verini - Carron et Savary « les petits Suisses » prouvèrent leur vraie valeur face à une forte concurrence internationale.

Pour Jean-Pierre Laederach - Philippe Carron, seul autre duo valaisan engagé en Italie, la série noire s'est poursuivie. Durant une « spéciale », Laederach perçut un bruit suspect, caractéristique d'une soupape malade, touchée à mort. Il préféra faire arrêter Philippe sur-le-champ plutôt que de s'exposer à briser en mille miettes le moteur 1800 de son Alpine Renault.

En réalité, après vérifications, ce n'était qu'un tuyau du collecteur de l'échappement qui était fêlé. Lorsqu'ils le constatèrent, le déroulement du rallye se trouvait trop avancé pour leur permettre de revenir en course...

J.-M. W.

### Herbert Muller : rentrée réussie

A Salzbourg, lors de l'ultime manche du championnat du monde des voitures de « sport » - victoire sans histoires de l'Alfa de Brambilla - les Suisses présents (tous inscrits en 2 litres) connurent des fortunes diverses :

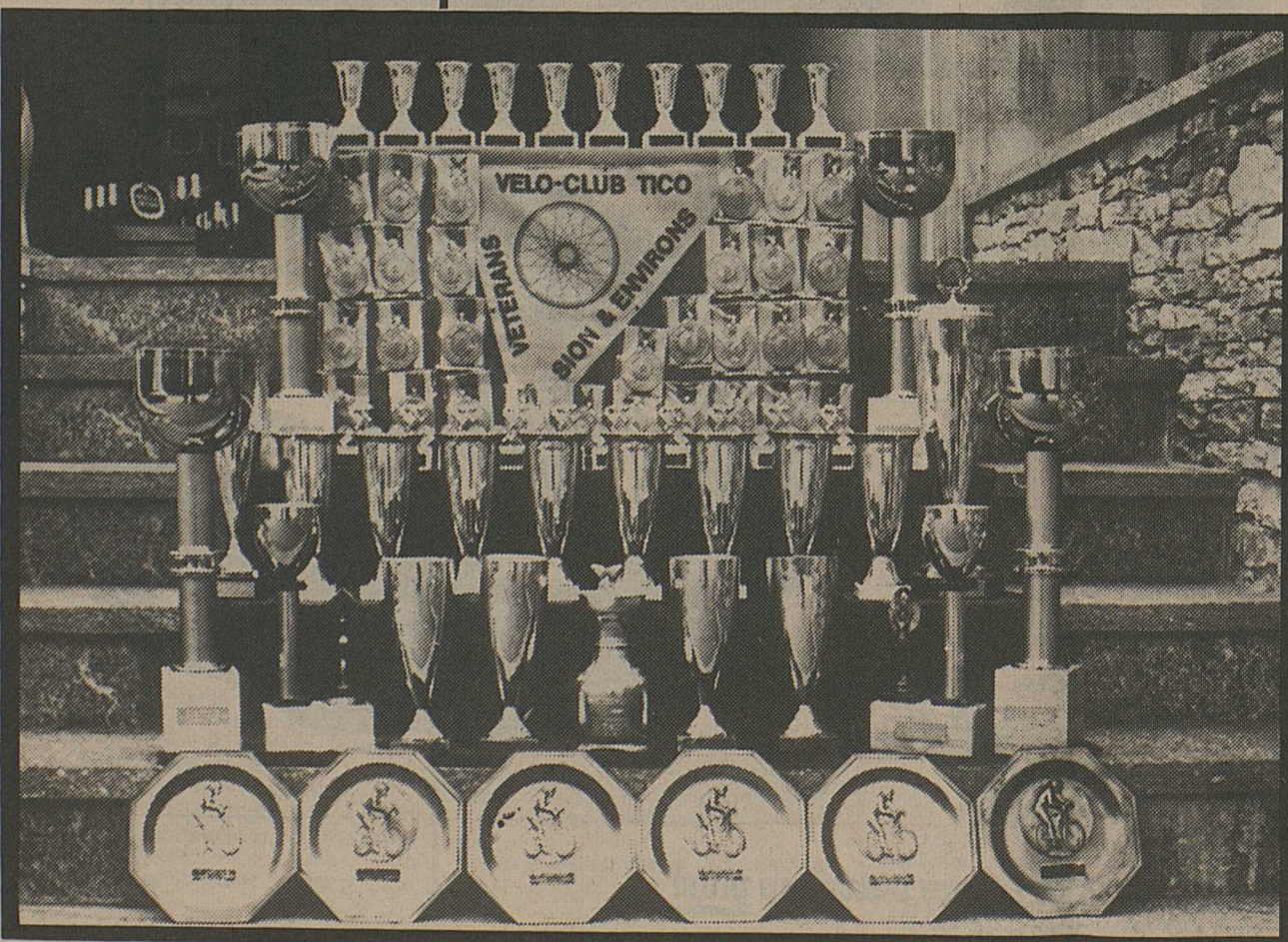
- La Cheetah-BMW de Peter Bernard brilla par son absence tant aux essais qu'en course.
- Celle de Brillat - Vuagnat dut déclarer forfait à l'issue des entraînements en raison d'un couple conique endommagé et d'une fumée peu sympathique annonçant la fin imminente du moteur BMW équipant la barquette lausannoise.
- La Sauber-BMW de Straehl se retira sur ennui mécanique après avoir signé le cinquième meilleur temps absolu des qualifications.
- Herbert Muller, enfin, célébra son retour en compétition en décrochant une encourageante 5<sup>e</sup> place, au volant d'une March-BMW préparée par H. Wittwer.

J.-M. W.

### CLASSEMENTS

Juniors-amateurs : 1. Yvan Dupont, les 105 km en 2 h. 59'30" ; 2. Dominique Galletti à 1'15" ; 3. Dany Schmid m. t. ; 4. Yvon-Ph. Crittin m. t. ; 5. Serge Barman m. t. (tous juniors) ; 6. Raymond Meynet (A) à 3'15" ; 7. Christian Parvex (J) m. t. ; 8. Michel Genillard (S) m. t. ; 9. Michel Défago (A) à 10'07" ; 10. Zoltan Szabo (J) à 19'13" ; 11. Michel Trombert (J) m. t. ; 12. Norbert Terretaz (J) m. t.

Cadets : 1. François-R. Hocédez, les 62 km en 1 h. 57'01" ; 2. Pascal Genillard à 2'45" ; 3. Eric Mariaux à 2'52" ; 4. Cheryll Clivaz à 4'45" (crevaison).



# JACQUARD-DRALON

**Conseil à domicile  
gratuit**

Si vous préférez sélectionner vos rideaux à domicile, appelez-nous. Un de nos spécialistes vous rendra visite et vous montrera - gratuitement - notre collection afin que vous puissiez choisir tranquillement le tissu s'accordant le mieux à votre intérieur.



Goldier



## Tissages variés.

Des rideaux en dralon fibre textile Bayer embellissent chaque intérieur et lui donnent un aspect neuf durant de très nombreuses années, car ces tissus sont garantis indéformables et grand teint.

Sur notre illustration vous voyez une qualité cossue et souple. Le motif plaisant existe dans diverses combinaisons de couleurs mode.  
Prix sensationnel:

en 120 cm de large, le mètre seulement

**12,-**



**Tout de la Mode Contis et encore beaucoup plus!**

C&A Sion, Centre Métropole, Tél. 027/22 93 33



# Nordic



A gauche:  
**Pour Teenagers:**  
Pullover à gros tricot, ligne actuelle «T», large col roulé à la mode. En acryl, qualité cossue. Coloris écru/brun ou écru/bleu. Tailles 152-176 cm.

**28,-**

Bonnet et châle avec poches. En acryl. Diverses combinaisons de couleurs. L'ensemble

**25,-**

Dans un style Western original: jeans Palomino, tuyau de poêle, en fin velours côtelé coton/polyester. Coloris beige, olive ou marine. En exclusivité C & A. Tailles 152-176 cm

**40,-**

Au centre:

**Pour Teenagers:**

Pullover Jacquard Palomino, en acryl, qualité cossue. Fonds camel/brun ou écru/bleu. En exclusivité C & A. Tailles 152-176 cm

**25,-**

Châle tricot uni, divers coloris. En acryl.

**4,-**

Jeans velours Palomino coupe cigarette, en coton/polyester. Coloris brun foncé ou marine. En exclusivité C & A. Tailles 152-176 cm

**45,-**

A droite:

**Pour écoliers:**

Set trois pièces: pullover à capuchon en gros tricot, pimpant dessin rayé, sous-pull uni et pantalon jersey. En acryl facile à entretenir. Coloris écru/rouge ou écru/brun. Tailles 122-146 cm. L'ensemble

**65,-**



**Tout de la Mode Contis et encore beaucoup plus!**

**C&A ça vous va!**

C&A Sion, Centre Métropole, Tél. 027/22 93.33

**OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS**

Café de la Place, Saint-Maurice, cherche

**sommelière**

Débutante acceptée. Deux jours de congé par semaine. Nourrie, logée.

Tél. 025/3 60 20 36-29306

Médecin-dentiste à Sierre cherche dès novembre, une

**aide dentaire diplômée**

de préférence bilingue.

Faire offre écrite sous chiffre T 305075 à Publicitas, 3001 Berne.

Tidstrand of Sweden, Verbier cherche tout de suite, pour son entrepôt de Martigny

**couturière qualifiée**

pour confection de vêtements.

Faire offres ou se présenter à notre entrepôt de Martigny, avenue du Léman 33, 1920 Martigny. Tél. 026/2 62 84

36-400943

**Tôlier**

est demandé tout de suite ou à convenir.

Place stable. Atelier bien équipé. Ambiance agréable. Bon salaire à personne capable.

Tél. 021/60 16 60 Carrosserie de Villeneuve J.-Cl. Uhlmann 22-120

**Travail à domicile**

Vous aussi pouvez gagner notre machine à tricoter. Dès que vous aurez reçu les instructions nécessaires, nous vous passerons des commandes de tricots. Veuillez demander, sans engagement, en nous indiquant votre numéro de téléphone, la visite de notre représentant. GISO AG, 4563 Gerlafingen, int. 34. Tél. 065/35 58 68 entre 8 et 11 heures

**ANNONCES DIVERSES**

A vendre neut de fabrique

**meublier complet**

comprenant: 1 chambre à coucher avec literie de luxe, armoire 4 portes, en chêne, lampes incorporées 1 magnifique salon canapé 3 places, fixe ou canapé-lit 2 fauteuils, haut dossier, 1 meuble paroi chêne, 270 cm Le tout seulement Fr. 5890.- Nous vendons séparément. Facilités de paiement Reprise de vos anciens meubles. A liquider meubles d'occasion. Tél. 026/2 37 13 2 56 69 36-4427

**Veste aviateur US**

cuir super (1,5 mm!), poches combinées, intérieur matelassé, Fr. 340.- Sont également arrivés: gilet peau de mouton véritable, monté toile imperméable, 80.-, remplace doublure amovible; parka toutes tailles, doublure amovible, capuchon fixe, 95.-; manteau S'Norkei, chauds, légers, imperméables, col-capuchon, Fr. 79.-; Nato-jacket veste) pour enfants et jeunes gens, matelassée Fr. 69.-

Bien sûr qualités et prix Military Shop Rue de l'Hôpital 7 (1er), Martigny Tél. 026/2 60 52 36-3826

A vendre

**Opel GT**

1900 Sport Impeccable

Tél. 022/33 56 58 le soir 329059-18

Jeune dame

**perfo-vérif IBM**

cherche emploi à Martigny.

Tél. 021/36 70 30 repas 22-356271

Faites bien attention à ce label.

**Pour toutes vos annonces 21 21 11**

**Occasion**

A vendre aux anciens magasins Gonset, place Centrale, Martigny

**tout l'ancien agencement**

Rayonnages, consoles, armoires, vestiaires, escalier tournant en chêne etc. à des prix excessivement intéressants.

Pour traiter et emporter immédiatement, s'adresser vendredi 23 et samedi 24 septembre de 14 à 17 heures sur place ou à la menuiserie Chambovey & Fils à Martigny (tél. 026/2 11 69)

36-90495

A vendre

**une cuisinière à gaz**

de luxe, neuve comprenant: 4 feux ouverts, four auto-nettoyant, tourne-broche, grilleiro infra-rouge, allumage électronique, minuteur stop-gaz, thermostat, sécurité. Prix de catalogue Fr. 1598.- à liquider pour 1200.-

S'adresser chez Mlle Christine Jacqueroz, Beau-Lac Saint-Léonard Tél. 027/31 24 42 36-5807

027/21 21 11

A vendre

**setteur anglais**

fémele, 8 mois, avec pedigree, d'excellente souche d'élevage ainsi que, dès octobre, 5 chiots de la même souche. Cédé dans de bonnes mains de chasseurs. M. Portmann 2563 Ipsach b.Biel Tél. 032/51 06 14

**Garage démontable**

270 x 540 cm, toit plat, avec porte. Fr. 1900.-

Tél. 021/37 37 12 109.119.636

Vous

qui possédez une machine à laver dans une des marques Philco - Zoppas Zanussi - Rider Indésit - Candy et qui désirez être dépanné rapidement, téléphonez au 027/22 80 29

Gasser Frères, Sion 89-286

**Réparations machines à laver**

Tél. 026/2 58 09 22-169

**Mariage**

VEUF, soixantaine, bonne situation et gai désire faire connaissance avec dame ou demoiselle très gentille, pour amitié, mariage si entente.

Ecrire, en joignant photo si possible, sous chiffre P 36-303141 à Publicitas, 1951 Sion.

**Tous vêtements DAIM-GUIR**

Mouton retourné retouchés, réparés, stoppage de déchirure, ravivage du cuir par le spécialiste N. PITTELOU Rue Haldimand 6 Lausanne Envois postaux

A vendre

**Peugeot 204**

blanche 50 000 km en très bon état

Prix à discuter.

Tél. 026/2 49 77 36-400941

**Souci de personnel ?**

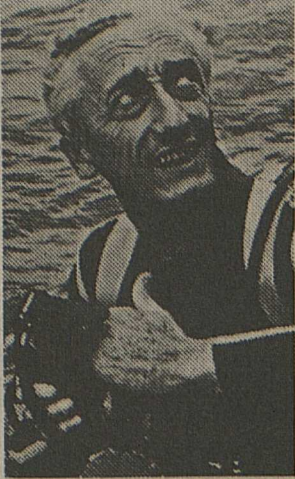


Vite une annonce dans le «NF»









# Et si les océans devaient mourir?...

Cette question se pose à l'homme au moment même de son histoire où il commence à connaître et à comprendre la mer.

Après des milliers d'années d'ignorance et de superstitions, nous prenons conscience des ressources prodigieuses offertes par le 70% de notre planète.

Mais, paradoxalement, à l'heure où nous trouvons les moyens d'exploiter ces richesses, nous devons nous engager dans une course désespérée pour sauver l'océan des dégâts que nous lui avons infligés.

C'est pour l'homme une question de vie ou de mort.

Chaque goutte d'eau qui nous est indispensable, la moindre averse, le plus mince ruisseau, tout cela nous vient de l'évaporation de l'océan.

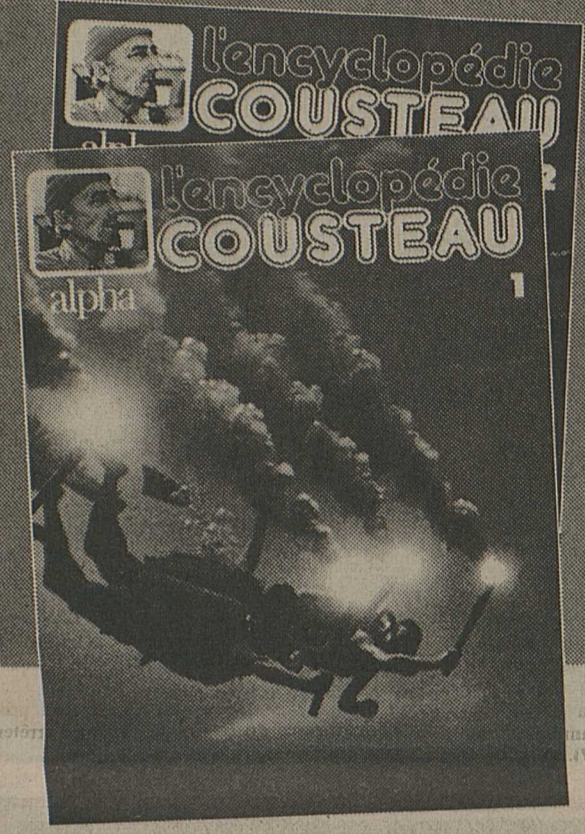
Il suffirait qu'il s'altère, qu'il perde ses facultés de régénérescence ou que l'on rompe son fragile équilibre biologique, pour que l'eau qu'en reçoit l'homme devienne toxique, pour que la nourriture qu'il en tire soit anéantie, pour que l'humanité disparaisse.

Voilà pourquoi nous devons d'urgence mieux le connaître pour comprendre qu'il doit être respecté et protégé.

Voilà pourquoi nous éditons l'ENCYCLOPÉDIE COUSTEAU.

Universellement reconnu comme le plus grand spécialiste de la connaissance des océans, le Commandant Cousteau a écrit pour vous la passionnante aventure de la mer et l'a illustrée, avec son équipe, de milliers d'extraordinaires photos en couleurs.

Chaque semaine, vous découvrirez dans l'ENCYCLOPÉDIE COUSTEAU les mystères de l'océan qu'il décrit avec la rigueur du scientifique, l'œil émerveillé de l'artiste... et toujours avec son cœur.

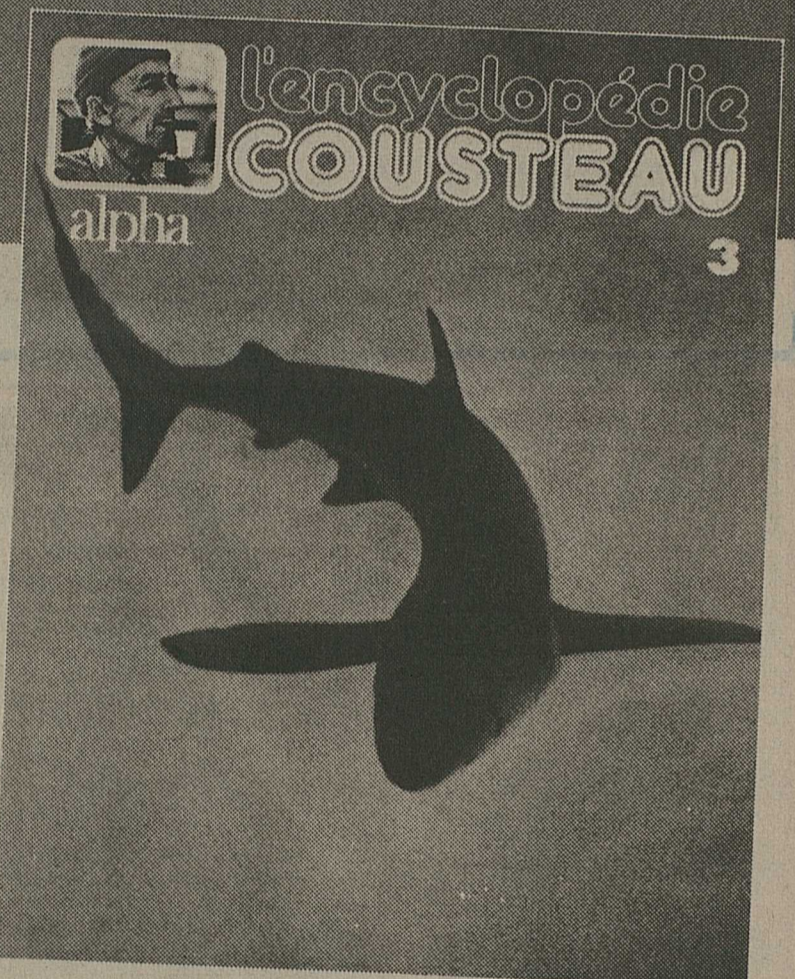


Les 2 premiers numéros offerts au prix d'un seul sont encore disponibles.



## Une affaire de nez

Les requins sont capables de foncer sur un poisson blessé distant de 400 mètres ou plus. Les prédateurs nocturnes n'ont nul besoin de lumière pour débusquer leur proie. Les poissons cavernicoles non plus. Comment expliquer semblable phénomène? La réponse réside dans leur odorat particulièrement subtil. Le requin qui, en nageant, décrit des cercles ou des 8, capte les émanations odorantes et, vision médiocre ou pas, localise avec précision la source d'une odeur agréable...



Cette semaine, sortie du N° 3. **fr. 3.50** le fascicule.

N° 3: un poster gratuit!

Chaque mercredi, chez tous les marchands de journaux.

Une nouvelle production alpha :  
140 fascicules entièrement illustrés en couleurs de photos du Cdt Cousteau et de son équipe.

éditée par Grammont S.A., Lausanne, diffusée par les Editions Kister S.A., Genève, Quai Wilson 33, Tél. 022/31 50 00

# Encyclopédie Cousteau

OFD conseil

## OPÉRATION HÉRODE

Copyright by opera mundi

Evelyn Anthony 98

Roger Savage est son cousin, je sais qui étaient ses parents, je n'ignore rien sur son compte.

— Un cousin qui couche avec elle, dit-elle en ricanant. Je parie qu'elle est étendue sur le dos, en ce moment, à l'ombre des arbres.

De sa main ouverte, il la gifla.

— Tais-toi, hurla-t-il, et fous le camp!

Tenant sa joue, elle recula en pleurant.

— Je m'en vais, je retourne à Paris immédiatement.

Elle partit en claquant la porte et Jean de Cordant demeura sur place pendant un instant. Régine avait vu clair, en ce qui concernait Savage; réaction instinctive, déduction purement féminine. Rien, dans le comportement de Roger Savage, n'autorisait, chez Jean, le moindre soupçon, son rôle, si ce n'était qu'un rôle, il l'avait tenu en grand acteur; c'était Louise qui n'avait pas été convaincante. Il connaissait sa femme, leur brouille n'avait pas changé sa personnalité. Dotée de la franchise naturelle de sa race, la duperie ne lui convenait pas. Il s'approcha de la fenêtre, alluma une cigarette et regarda au dehors. S'ils étaient partis se promener, ils reviendraient par là. Minden se trompait. Un parachutage d'agents ennemis

avait bien eu lieu et le soi-disant Roger Savage était le parachutiste. Quelles que soient ses intentions, l'issue signifierait mort et destruction, avec les inévitables représailles. Tout ce qu'il avait tant essayé de préserver, même au prix de son bonheur, se trouvait maintenant en danger mortel. Il avait perdu sa femme et sa dignité, mais grâce à lui, Saint-Blaize et le village étaient restés intacts. Son amour pour le château dépassait les vieilles pierres, les arbres, héritage de famille, c'était sa maison natale, les pelouses de ses jeux d'enfant, la piste cavalière et son premier poney. Survivant à la Révolution, le château veillait sur le village depuis six siècles. Partout où ses regards se posaient, c'étaient des rappels du passé et des responsabilités lui incombant pour l'avenir. Portraits d'ancêtres, photographies d'enfance de ses grands-parents et parents, la grande photographie, due à un professionnel, de Louise près de la fontaine avec son fils et sa fille, presque un bébé encore.

(A suivre)





## Fête missionnaire à Collombey-Muraz



Lors de l'office religieux, de gauche à droite, le RP Philippe Buttet, Mgr Coudray, le RP Bernard Mathys et l'abbé Etienne Marguelisch.

COLLOMBEY-MURAZ. - Depuis l'unification des groupements missionnaires de Collombey et de Muraz en une seule unité de travail, on doit admettre que les responsables assistés de nombreuses bonnes volontés déploient une très grande efficacité en ce qui concerne le soutien moral et financier des missionnaires religieux et laïcs de la région et spécialement de ceux de Collombey-Muraz.

Ce dernier week-end, la fête a atteint son apothéose lors de l'office religieux célébré au centre scolaire, où la salle s'est avérée trop petite pour contenir tous les fidèles qui étaient 500 environ.

L'office religieux était rehaussé de la présence active de Mgr Coudray (ancien prêtre apostolique en Guinée, provincial des spiritains de Suisse ces six dernières années), du RP Bernard Mathys (provincial des spiri-

tains suisses depuis un mois), le rvd curé de la paroisse de Muraz l'abbé Etienne Marguelisch qui assistaient le RP Philippe Buttet en mission au Cameroun (en vacances jusqu'à mi-octobre).

Le RP Bernard Mathys, dans son homélie, a su intéresser les fidèles sur le travail des missionnaires en terre étrangère, relevant les sacrifices que ceux-ci se doivent de faire pour maintenir et développer le royaume de Dieu.

Les sociétés locales ont participé activement à cette fête par leurs productions musicales et chorales, les participants à cette fête appréciant tout spécialement les productions de la «4<sup>e</sup> branche» des scouts, une jeunesse qui prouve combien elle peut être généreuse lorsqu'on sait utiliser son dynamisme; cette même «4<sup>e</sup> branche» a, le matin, animé la messe à l'hôpital de Monthey.

Une fête réussie tant sur le plan de l'efficacité religieuse que sur celui de la récolte des fonds en faveur de nos missionnaires.

## Les PTT inaugurent aujourd'hui à Monthey

MONTHEY. - C'est aujourd'hui 20 septembre, à 16 heures, que les représentants de la direction des PTT à Lausanne et leurs invités inaugurent officiellement les locaux rénovés et transformés du bureau de Monthey-Ville II, ainsi que le nouveau bâtiment

du central téléphonique montheyensan. Les usagers qui, lundi matin, ont repris les habitudes abandonnées en mars dernier, ont apprécié la nouvelle ordonnance des locaux de poste dont l'entrée est maintenant à la ruelle des Anges.



Au premier plan, les nouveaux locaux de la poste avec entrée à la ruelle des Anges et le bâtiment abritant désormais le central téléphonique régional.

## Jean-Sébastien Bach à l'honneur

A l'occasion du troisième récital Bach présenté mercredi 21 septembre à 20 h. 30 à l'église de Monthey, nous aurons l'occasion de découvrir le second volet consacré aux préludes et fugues. Marie-Christine Raboud, organiste titulaire et Bernard Heinger, organiste de l'église française et professeur au conservatoire de Bienne nous offrent cette occasion unique de faire le tour d'une création artistique extrêmement riche et variée, cela dans des conditions optimales, puisque l'interprétation a lieu sur un orgue de construction récente, réunissant les qualités essentielles à la présentation du répertoire allemand. Outre des fonds incisifs, des mixtures brillantes, des anches généreuses et colorées, outre une présence remarquable, du moins pour les auditeurs avisés qui se placent à l'avant de la nef, vers le

cheur, la traction mécanique permet à l'interprète toutes les subtilités de l'articulation. Revenons au programme présenté de main soir. Nous y entendrons quelques préludes et fugues de jeunesse, tel celui de la mineur, reflet de la conception des maîtres de l'Allemagne du Nord au XVII<sup>e</sup> siècle, puis un échantillonage recouvrant toute la période créatrice de Bach, s'achevant avec le grand prélude et fugue en mi mineur. Il s'agirait du dernier, écrit par Bach, alors cantor à Saint-Thomas de Leipzig, celui où le génie s'affirme totalement, celui où le cadre strict de la fugue éclate pour rejoindre des formes plus libres, comme la toccata ou la fantaisie concertante.

Rappelons que l'entrée à cette soirée de concert est libre.

## SAINT-MAURICE Plan de scolarité 1977/1978

Date de l'ouverture des classes : 1<sup>er</sup> septembre 1977, à 8 h. 15.  
Date de clôture des cours : 21 juin 1978.  
Congés : après-midi du mercredi et du samedi.  
Congés de la Toussaint : le 29 octobre 1977 à midi au 7 novembre 1977 le matin.  
Vacances de Noël : le 23 décembre 1977 le soir au 9 janvier 1978 le matin.

Congés de carnaval : le 4 février 1978 à midi au 9 février 1978 le matin.  
Vacances de Pâques : le 18 mars 1978 à midi au 3 avril 1978 le matin.  
Autres congés : 22 septembre : fête de Saint-Maurice; 8 décembre : fête de l'Immaculée Conception; 13 mai : veille de la Pentecôte et le lundi de Pentecôte.

## Ce soir les «Solisti Veneti» invités des JM du Chablais



Claudio Scimone, chef de cet ensemble, l'un des brillants musiciens de la jeune génération, est né à Padoue et l'ensemble I Solisti Veneti qu'il a créé en 1959 s'est fixé pour mission de revitaliser la tradition de l'interprétation de la musique italienne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Musicologue autant que musicien, Scimone déploie une intense activité : ses nombreux enregistrements de Vivaldi, la «redécouverte» de Tartini, les commandes et les créations de musique contemporaine font de I Solisti l'un des ensembles les plus ouverts à toutes les formes de la musique de chambre.

SAINT-MAURICE. - Les Jeunesses musicales du Chablais Saint-Maurice, en coproduction avec le Festival de Montreux-Vevey reçoivent les célèbres «I Solisti Veneti».

C'est en 1959 qu'un groupe de musiciens, en majorité de jeunes musiciens, se sont réunis sous le nom de «I Solisti Veneti». Leur désir : approfondir la tradition de la musique du XVIII<sup>e</sup> siècle, lui redonner vie et éclat, sans négliger pourtant les œuvres romantiques et même contemporaines : la qualité exceptionnelle de ces interprètes leur permettait toutes les audaces.

Parallèlement, et pour donner un solide fondement historique à leurs exécutions, ils ont ouvert à Padoue une école d'interprétation musicale, où se sont rendus les plus cé-

lèbres musicologues. Leur valeur exceptionnelle et leur enthousiasme ont valu aux «Solisti Veneti» une très rapide célébrité.

L'Europe entière, le Moyen et l'Extrême-Orient les ont appelés, les ont fêtés, tant du côté du public que de la critique. Les grands festivals et les grandes maisons de disques se les disputent et leur directeur a été appelé au conservatoire de Venise, pour le cours d'interprétation destiné aux ensembles de musique de chambre.

Plusieurs compositeurs contemporains ont écrit pour eux, leur ont dédié leurs œuvres.

Solistes : Piero Toso, violon; Alessandro Bonelli, hautbois; Edoardo Farina, clavecin.

## Condamné, mais la peine est suspendue

MONTHEY. - Le tribunal d'arrondissement présidé par M<sup>r</sup> Georges Pattaroni, assisté des juges Ferrari et Chastellain, a prononcé son jugement dans l'affaire qui a conduit Cl. Sch. devant eux, ce dernier vendredi.

L'accusé a été reconnu coupable d'actes

commis en état d'irresponsabilité fautive selon l'art. 263 CPS après avoir absorbé des barbituriques et autres produits similaires qui l'ont conduit dans un état second, à six mois d'emprisonnement avec suspension de la peine. Il sera hospitalisé dans une maison pour toxicomanes.

## Succès de la «marche TdH-Valais»

MASSONGEX. - C'est une tradition pour TdH-Valais que d'organiser le week-end du Jeune fédéral sa marche conduisant les participants du collège de Massongex à la «Maison» de Chambovey en passant par la Vorpillière pour descendre ensuite sur la Grotte-aux-Fées. Une marche à laquelle participent d'année en année davantage d'amis de TdH.

Il faut souligner que les organisateurs disposent d'une pléiade de bonnes volontés tant sur le parcours qu'à l'arrivée où les participants sont fort agréablement reçus, cha-

cun s'ingéniant à créer l'ambiance familiale propre à TdH.

Samedi déjà, ils étaient plus de six cents à avoir accompli cette boucle dans une généreuse nature, suivis dimanche par un nombre encore plus important de marcheurs venus en famille, en groupe ou en société.

Chacun a pu apprécier la chaude amitié de tous et participer ainsi à l'approvisionnement du fonds de roulement nécessaire aux frais d'entretien des protégés de TdH qui vivent à la «Maison» avant ou après une intervention chirurgicale impraticable dans leur pays d'origine.



Un des nombreux groupes à son arrivée à la «Maison» de Massongex.

## Avec les pêcheurs des Ormonts

LEYSIN. - La section des pêcheurs des Ormonts - Leysin a organisé deux concours, le

premier en mai avec une pêche en rivière à la Grande-Eau, le second en lac de montagne, celui de Retaud. Ces deux journées ont obtenu un franc succès.

La section des pêcheurs Ormonts-Leysin s'apprête à recevoir quelque 500 délégués de la 70<sup>e</sup> assemblée cantonale des pêcheurs en rivière le 6 novembre prochain.

Le comité central des pêcheurs en rivière a effectué une visite d'inspection de la pisciculture de Crettaz en exploitation depuis deux ans. C'est la seule en haute altitude pour le canton de Vaud et une des plus modernes.

Le comité s'est penché sur le projet du Creux-du-Flot, lequel tient tout spécialement à cœur aux pêcheurs leysenouds qui mettront prochainement le projet à l'enquête publique.

### Sortie familiale de l'Agaonoise

SAINT-MAURICE. - C'est sous le «couvert» de la bourgeoisie au Bois-Noir que les musiciens de l'Agaonoise et leur famille se sont retrouvés dimanche pour leur traditionnelle réunion familiale annuelle. Après l'office divin célébré par le rvd curé Pralong, la «Farateuse» se produisit durant l'apéritif et à plusieurs reprises durant la journée. Jeux, raclettes et grillades ont créé cette ambiance propre aux musiciens de l'Agaonoise. Le retour en ville s'est fait en cortège conduit par la «Farateuse».

Un grand merci aux organisateurs de cette très sympathique journée.

### Actualité Crédit Suisse

Edition de septembre  
**bulletin**  
le magazine bancaire suisse

- Au sommaire :
- Les relations économiques entre la Suisse et l'Iran
  - La Foire de Canton
  - La raffinerie de métaux précieux Valcambi
  - Perspectives de l'industrie nucléaire
  - D'un secteur économique à l'autre

Le «bulletin» peut être obtenu gratuitement auprès du siège central et de toutes les succursales et agences du Crédit Suisse.



CREDIT SUISSE  
CS

### Cours de bricolage

Le premier cours de bricolage destiné aux adultes et aux personnes du 3<sup>e</sup> âge aura lieu jeudi 22 septembre à 14 heures dans les locaux de l'ASLEC à l'avenue du Marché.

Pour vous inscrire, vous pouvez encore téléphoner au service social à Mme Pritschke ou Mme Weibel

57 11 71  
55 38 65  
55 15 98  
36-50

# Poêle à frire

avec revêtement Teflon 2  
ø 22 cm



seulement **9.90**

DI-38/20977

Prix d'action valable dès le 20. 9. 77

Offre spéciale

jusqu'à 50% meilleur marché

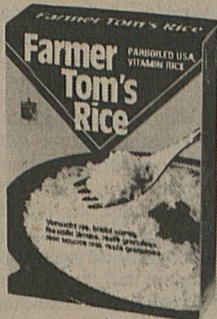
# LANCÔME

Cosmétique



	au lieu de	Prix DENNER
Bienfait du matin naturel pour peaux sèches et sensibles	Tube 46 g	24.- 14.90
Bienfait du matin naturel pour peaux sèches et sensibles	Pot 55 g	32.50 19.90
Bienfait du matin naturel pour peaux normales et grasses	Tube 46 g	24.- 14.90
Bienfait du matin naturel pour peaux normales et grasses	Pot 55 g	32.50 19.90
Crème Absolue	Pot 58 g	49.- 29.90
Lait Galatée	Flacon 240 ml	22.50 13.90
Tonique douceur pour peaux sèches, fragiles et sensibles	Flacon 250 ml	21.- 10.50
Tonique Fraicheur pour peaux normales et mixtes	Flacon 250 ml	21.- 10.50
Crème Frescabel	Tube 46 g	23.- 11.50
Crème Frescabel	Flacon 110 ml	34.- 20.90

## Farmer Tom's Rice



Parboiled USA  
Vitamin Rice  
ne colle jamais,  
reste granuleux  
900g

Prix d'essai

~~2.20~~ **1.80**

au lieu de

## Actions

# Lard fumé

500g  
seulement **2.95**

## api mix-drink



1 litre

au lieu de ~~1.80~~ **seulement .65**  
(+ dépôt -50)

## activ Shampoo by Gillette



antipelliculaire garanti  
80 g

seulement

~~5.50~~ **4.50**

au lieu de

## AJAX Vitres



Classe de toxicité 5S. Observer la mise en garde sur l'emballage.

420 ml

seulement

au lieu de ~~2.55~~ **2.10**

au lieu de

## flup



Détergent désinfectant tout-usage

870 g

seulement

au lieu de ~~2.95~~ **2.50**

au lieu de

**DENNER**  
toujours le plus  
avantageux!

# QUIK CAFÉ

100 g **5.90**  
doublement filtré  
Extrait 100%  
pur de café

200 g **11.30**  
sans caféine **6.40**  
sans caféine **12.30**

## SUPER-DISCOUNT

# DENNER

**VISION DENNER**

chaque mercredi dans les flashes publicitaires de - 19.10 heures - 19.55 heures

## Cigarettes COLT

de Finlande Le paquet le cartouche  
● Colt Regular 1.- 9.90  
● Colt Long Size 1.10 10.90  
● Colt Menthol 1.10 10.90  
● Colt De Luxe 1.20 11.90  
ne dépendant pas d'un cartel - donc si avantageuses

Sion - 7, rue des Cèdres

Monthey - 20, avenue de la Gare

Martigny - 51, route de Fully

## OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS



Nous cherchons, pour tout de suite ou date à convenir **tourneur**

Nous demandons une personne qualifiée, habile et consciencieuse.

Nous offrons: ambiance agréable dans usine moderne  
avantages sociaux  
fonds de prévoyance  
restaurant d'usine

Si cette place vous intéresse, veuillez écrire ou téléphoner à

**Aisa, Automation industrielle SA**

Fabrique de machines  
1896 Vouvy - Tél. 025/7 40 41

22-3369

L'hôtel Eden au Lac, Montreux  
cherche à l'année, pour entrée  
tout de suite ou date à convenir

### dame de buffet

ayant une bonne expérience, le sens de l'organisation, sérieuse.

Faire offre manuscrite avec curriculum vitae à la direction de l'hôtel, tél. 021/61 26 01.

22-129

Urgent!  
On cherche

### monteurs électriciens monteurs en chauffage serruriers-tuyauteurs serruriers

TIME, Davet Frères  
Rue Coppet 1, Monthey  
Tél. 025/4 58 91

36-6836

### Automatisation horlogère SA Les Epineys, Martigny engage tout de suite

### personnel féminin

ayant si possible déjà travaillé dans l'horlogerie.

36-4007

Tél. 026/2 30 77 - M. Couturier

On cherche pour la période des vendanges

### ouvrier de pressoir

Quelques connaissances en mécanique désirées.

Héritier & Favre SA  
Vins  
Sion  
Tél. 027/22 24 35  
36-29247

Nous engageons, pour entrée immédiate ou à convenir

- contremaître
- maçons
- manoeuvres
- chauffeurs/machinistes

A vendre

- matériaux de démolition
- (portes, fenêtres, bois, ascenseur, vitrines, etc.)

S'adresser à:  
**Entreprise Gianadda S.A.**  
Place de Rome, Martigny  
Tél. 026/2 22 85 - 2 34 12

36-29308

## station d'essence Shell en libre service

Pour couple jeune et dynamique pouvant justifier d'une formation commerciale. Entrée immédiate ou à convenir. Garantie nécessaire Fr. 30 000.-

Réponse manuscrite avec curriculum vitae, photo et copie de certificats à **SHELL**  
Direction romande  
Route de Vernier 134  
1211 Châtelaine.

Chaque réponse sera traitée avec la plus grande discrétion. 18-4290

Pâtisserie-tea-room Zampi  
Haute-Nendaz  
cherche

## pâtissier-confiseur

ou

## boulangier-pâtissier

Tél. 027/88 25 57

36-29315

## Couple du métier cherche

## gérance d'un bar ou petit établissement, éventuellement saisonnier.

Offre écrite sous chiffre P 36-303143 à Publicitas, 1951 Sion.

Verbier-Station  
Gentille famille cherche

## 2 jeunes filles

sportives, pour s'occuper de 3 enfants en âge de scolarité et du ménage.

S'adresser à Mme Besozzi  
Tél. 026/7 44 40  
Bât. La Sablière 36-29316

Hôtel Les Haudères, Les Haudères  
Tél. 027/83 15 41  
cherche

## serveuse

## jeune fille

pour garder 2 petits enfants

Entrée immédiate.

36-3441

## Vacher

est demandé pour l'étable de Vercorin.

Tél. 027/55 58 48

36-29279

**Classes du collège Sainte-Marie**

**Le contact «élèves-maîtres» par la nature**

GRAND-SAINT-BERNARD. - Traditionnellement en début d'année scolaire les classes du collège Sainte-Marie font une excursion d'un jour dans la nature valaisanne. But de cette «expédition»: effectuer une première et sympathique prise de contact entre maîtres et élèves avec la «collaboration» de la nature et de la marche. C'est ainsi que nous avons surpris hier, aux abords immédiats de la gare routière du Grand-Saint-Bernard, la classe mixte de Saxon 2<sup>e</sup>

année placée sous la direction de M. Alexandre May. Ce dernier nous a déclaré: «Ce genre de promenade nous permet de mieux entrer en relations avec nos élèves. Et puis on allie bien sûr sur l'utile à l'agréable. Puisque notre programme d'histoire traitera cette année de la Révolution française nous ne pouvions mieux commencer qu'en venant sur place dans la région du Saint-Bernard, suivre les traces du consulat et de l'empire».

**Après le décès de M<sup>me</sup> veuve Antoine Darbellay-Pierroz**

MARTIGNY. - M<sup>me</sup> veuve Antoine Darbellay-Pierroz nous a quittés, au bel âge de nonante ans, après une vie exemplaire de travail et d'honnêteté.

Dans la direction d'un important commerce de fruits, elle fut l'excellente collaboratrice de son mari, M. Antoine Darbellay, qui assumait, avec compétence, la charge de vice-président de Martigny-Bourg.

Ayant perdu, prématurément, son époux, elle maintint, avec le précieux concours de ses enfants, l'entreprise familiale qui prit un heureux développement.

Après des années de labeur et de dévouement, elle eut la satisfaction de vivre paisiblement, et, le bonheur de voir ses enfants poursuivre leurs activités professionnelles dans l'esprit traditionnel de la famille, tout en se dévouant pour la collec-

tivité, tout en remplissant d'éminentes fonctions publiques.

Son fils Edouard a été député au Grand Conseil valaisan, et, son fils Georges est l'actuel président de la bourgeoisie de Martigny. Sa fille Henriette et son fils André ont créé des commerces florissants.

M<sup>me</sup> veuve Antoine Darbellay-Pierroz avait gardé son allure juvénile et son esprit alerte. Ses réparties, frappées au coin d'un solide bon sens et empreintes d'un humour de bon aloi, mettaient de la joie dans les cœurs.

Ses enfants et petits-enfants ont entouré leur chère maman et grand-maman d'une affection attentive, et, de cœur avec eux, en ces moments douloureux, nous leur présentons nos sincères condoléances.

CT

**On cherche: chef de section**

SEMBRANCHER. - Tout le monde dans la section militaire de Sembrancher connaît M. Ferdinand Vernay. Il officie en effet depuis douze ans en qualité de chef de section et depuis de très nombreuses années en qualité d'huissier du tribunal du district de l'Entremont. Personne aimable, au contact agréable, M. Vernay, bien qu'il n'en laisse rien paraître est toujours très alerte et d'une grande vivacité d'esprit, totalise cette année, ses «soixante-dix printemps» révolus. Il a donc atteint, en ce qui concerne le Département militaire cantonal, la limite d'âge. Que lui a apporté cette fonction de chef de section? Ecoutons-le:

«Eh bien, je le dis avec plaisir, cette fonction m'a apporté beaucoup de satisfactions. Il s'agit en effet d'un poste qui vous maintient en étroit contact avec la population, plus particulièrement la jeunesse. Et lorsque l'on a la chance de fréquenter cette même jeunesse, on reste soi-même jeune. Certes, il y a toujours dans ce domaine et plus particulièrement ces dernières années, quelques

problèmes. Mais, tout en restant dans les limites du règlement, dans les strictes conceptions militaires, on arrive tout de même à arranger l'un ou l'autre «oubli», à recoller quelques «pots cassés» et à faire au mieux pour la plus grande compréhension tant de la jeunesse que de l'autorité militaire. Des regrets au moment du départ? Bien sûr, car j'ai aimé cette fonction et je me sens aujourd'hui encore en pleine forme. Mais... le règlement c'est le règlement. Heureusement, j'ai encore la chance de pouvoir poursuivre mon activité au tribunal du district».

A l'heure de la retraite «militaire» qui sonnera pour M. Ferdinand Vernay le 31 décembre prochain, félicitons-le pour ses douze ans de chef de section à Sembrancher et souhaitons-lui encore de nombreuses années de féconde activité à son poste d'huissier. Quant aux candidats intéressés par cette succession, ils peuvent faire leurs offres jusqu'au 31 octobre au Département militaire cantonal.

**De la place pour le nouveau**



MARTIGNY. - L'aire viticole ne cesse d'augmenter en Valais. Cela pose des problèmes de stockage à nos grandes maisons spécialisées dans la vinification et la vente des vins.

A Martigny, il y a une quinzaine d'années, Orsat avait fait creuser une fouille de 12000 mètres cubes recouverte maintenant par le jardin de la maison du Saint-Bernard, abritant une cave énorme.

Le temps passe et de nouveau, on s'est retrouvé devant le même problème. Les responsables de cette maison ont fait construire, chez Giovanola, à Monthey, cinquante cuves de 60000 litres chacune, en métal, dont l'intérieur est revêtu de brauthite (émaillage à chaud). Cela représente donc une capacité totale de trois millions de litres.

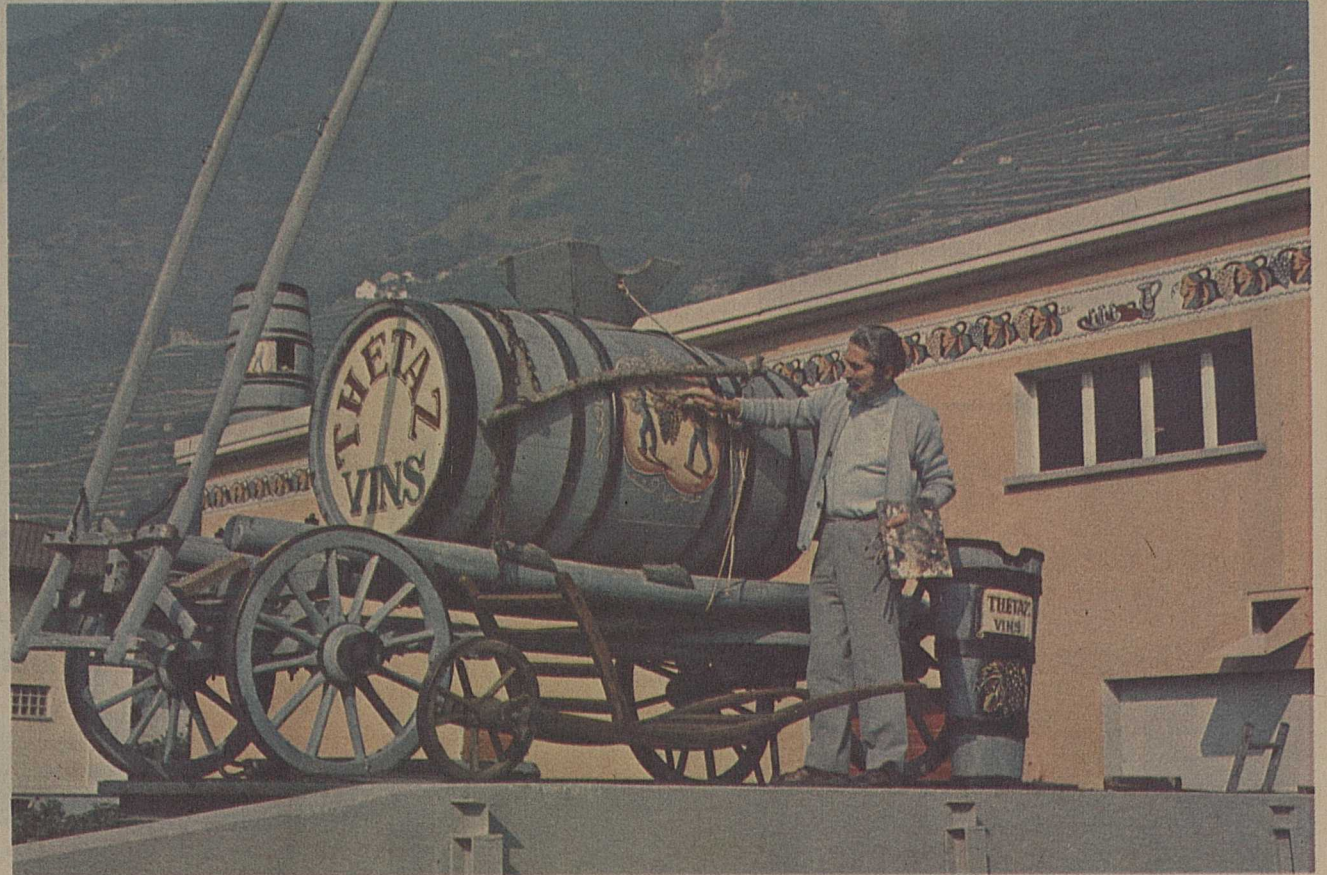
Ces cuves sont destinées au futur centre d'embouteillage qu'Orsat va construire, sur un terrain de 40000 mètres carrés, situé entre le centre sportif et le bureau des douanes à l'intérieur, dans la zone industrielle.

En attendant, il fallait leur trouver un emplacement. A côté des anciens dépôts de fruits d'Edouard Darbellay, à la gare du Bourg, on a coulé des socles en béton destinés à les recevoir et on en dresse chaque jour une série au moyen de deux grues télescopiques. L'ensemble, une fois terminé, ressemblera à une forêt de fûts cylindriques dont chacun pèse cinq tonnes.

Notre photo montre une phase de l'opération.

Photo NF

**LE PLAISIR D'UNE HALTE**



MARTIGNY. - Notre art suisse est surtout un art d'artisans, pour la plupart inconnus et qui sont souvent de très grands artistes. J'en veux pour preuve les enseignes qui ont tant de caractère et qui, bien qu'elles aient entre elles un grand nombre de traits communs, n'en demeurent pas moins une sorte de musée de la fantaisie.

Ces enseignes étaient le symbole de l'existence quotidienne: quantité de char-

rués, nous dit René Creux, de bons laboureurs, de treilles et de grappes, de truites et de brochets, de balances, de bottes, de sabots, de bouteilles et de coupes; des cerfs, des ânes, des bœufs, des chevaux, des vaches. Le Moyen Age avait bonne humeur: certaines enseignes nous présentent «La pie qui boit», «le chien qui rit», «la truie qui file», «le veau qui tête». Il y a aussi les enseignes des métiers, guerrières, historiques. Tout cela a un effet de pittoresque, est

partie intégrante de la physionomie de nos agglomérations.

Cette mode d'expression est en train de refaire surface chez nous. Au Bourg, au Coin-de-la-Ville, sur la place Centrale, grâce à un jeune artisan-artiste, Alain Leroy. Et, depuis peu, la mode commence à faire tache d'huile dans le district. Voyez cette maison fullliérienne dominée par une cascade de vignes...

Photo NF

**Avec les teneurs de registres fonciers**

ISÉRABLES. - Les teneurs de registres fonciers, leurs substitués, se sont constitués, il y a un peu plus de quinze ans, en association. Ceux de l'arrondissement de Martigny, s'entend. Leur but: échange d'expériences, contacts avec les responsables de l'Etat du Valais, conférences sur l'un ou l'autre sujet pouvant les intéresser.

Ils se sont retrouvés samedi matin, dans la salle de gymnastique d'Isérables, sous la présidence de M. Clément Métroz, de Sembrancher.

Dans son rapport, ce dernier rappela le dépôt d'une requête, l'an dernier pour améliorer les tarifs attribués jusqu'à ce jour aux teneurs de registres. On a rencontré hélas une opposition assez marquée à Sion; aussi a-t-on renoncé à répéter cette opération en 1977. M. Clément Métroz salua les représentants des autorités cantonales: MM. Karl Seewer, chef du service des contributions, Pierre Pouget, conservateur du registre foncier, Armand Perret, substitut, Michel Lui-

sier, inspecteur du cadastre, les présidents des commissions d'impôts des districts respectifs, Fernand Emery et Michel Lugon. Il adressa un salut spécial à M. Marcel Monnet, président d'Isérables, pour l'accueil chaleureux réservé aux membres de l'association. Cet accueil, en effet s'est manifesté en vers alexandrins avec beaucoup d'humour. Peut-être qu'un jour nous sera-t-il donné de les publier ici avec l'autorisation de leur auteur.

M. Oscar Luisier, de Saillon, fut cité au tableau d'honneur pour trente ans d'activité. Un autre ancien aussi: c'est Oswald Max, de Bourg-Saint-Pierre, qui, lui, officia pendant quarante-quatre ans.

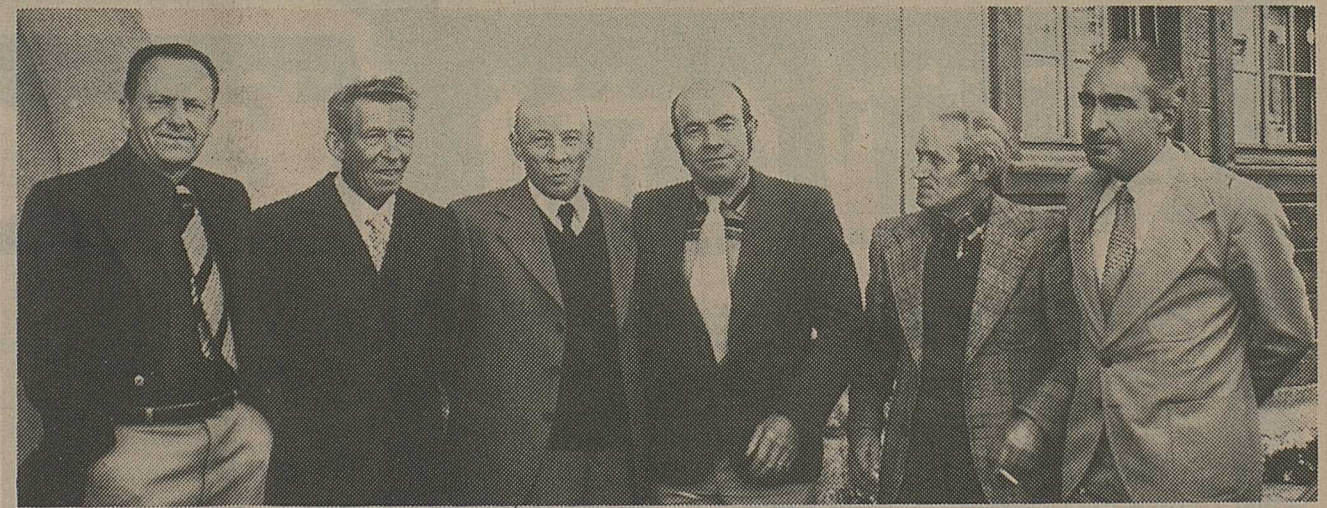
«Messieurs et chers collègues, renchérit le président, c'est ici le lieu de vous faire savoir combien j'apprécie l'esprit de collégialité exemplaire, votre disponibilité dont vous avez fait preuve chaque fois que l'occasion se présente. Je vous félicite et vous exprime ma reconnaissance pour le travail

accompli.»

«Par votre collaboration inlassable, notre association va contribuer à renforcer la position des teneurs de registres à l'égard de nos autorités cantonales qui devront nous considérer comme un partenaire et nous conseiller sur les objets en discussion, afin de maintenir un équilibre harmonieux et sain dans le cadre des rapports à venir.»

Après que Bourg-Saint-Pierre fut désigné comme lieu de l'assemblée de 1978, on entendit une conférence de M. Karl Seewer, qui parla de l'application des nouvelles taxes cadastrales et des problèmes relatifs à l'accomplissement de la fonction de teneur de registre foncier.

Cette journée d'instruction s'est poursuivie par l'apéritif offert généreusement par les amphitryons, par le repas joyeux truffé de plaisanteries du président Marcel Monnet en super-forme oratoire, par une promenade enfin dans la nature digne en tous points de ce qui lui a précédé.



Voici, pour la postérité, de gauche à droite, devant l'auberge du Mont-Gelé: MM. Pierre Pouget, conservateur du registre foncier de Martigny, Oscar Luisier (Saillon), trente ans d'activité, Oswald Max (Bourg-Saint-Pierre), 44 ans d'activité, Clément Métroz, président de l'association, Lévy Fort, et Marcel Monnet, respectivement vice-président et président d'Isérables.

**Doubler le nombre des signatures nécessaires au dépôt d'une initiative**

ce n'est pas «limiter les droits populaires»

c'est empêcher que l'on abuse des droits populaires.

**OUI**

à l'augmentation du nombre de signatures pour l'initiative

Comité romand contre l'abus du droit d'initiative (B. Hatt)

**Réunion d'été du Skal-Club Valais**

Les membres du Skal-Club Valais ont tenu leur réunion d'été vendredi dernier à Salquenen où ils étaient reçus par leur skallègue Pierre Champion (directeur de l'Office du tourisme de Sierre-Salquenen).

Après la partie administrative dirigée par le président du club Vital Renggli (directeur de l'Office du tourisme de Montana), les participants ont disputé un match de quilles remporté par Henri Amos (directeur des téléphériques Viollettes - Plaine-Morte de Montana) devant Alberto Willi (directeur de l'hôtel Schweizerhof à Zermatt), Paul Guntern (Sierre) et Eugène Naef (directeur de Breiten) classés au 3<sup>e</sup> rang ex aequo.



## Pour la nouvelle choucroute

<b>Carré fumé</b> port. sous vide	1kg	<b>17.50</b>
<b>Cou fumé s.os</b> port. sous vide	1kg	<b>16.50</b>
<b>Noix de jambon fumée</b> , sous vide	1kg	<b>14.50</b>
<b>Langue de bœuf fumée</b> , sous vide	1kg	<b>11.50</b>
<b>Lard salé</b> port. sous vide	1kg	<b>6.50</b>

## Poisson

<b>Cabillaud côtier</b> 1er choix	100 g	<b>-.90</b>
<b>Filets de veau de mer</b> , 1er choix	100 g	<b>-.90</b>
<b>Filets de carrelets</b> 1er choix	100 g	<b>-.90</b>
<b>Crevettes cuites</b> Bouquet, 1er choix	100 g	<b>-.90</b>
<b>Moules d'Espagne</b> 1er choix	1kg	<b>2.90</b>

## Lard maigre fumé

1kg **5.50**

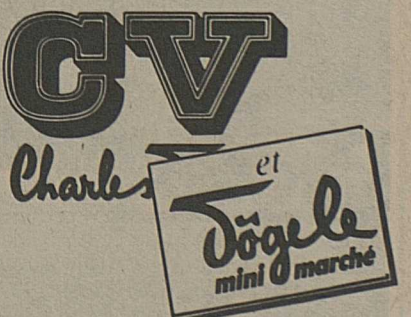
## Boeuf

<b>Bouilli sans os</b>	1kg	<b>9.50</b>
<b>Ragoût</b>	1kg	<b>12.50</b>
<b>Rôti également lardé</b>	1kg	<b>15.50</b>
<b>Hachis</b>	1kg	<b>8.50</b>
<b>Foie</b>	1kg	<b>6.50</b>

# Denim 14.50



Des Jeans pour enfants en Denim, prélavés, de coupe élancée, fine. Indigo. Statures 116-176 ainsi que tailles intermédiaires. Toutes statures 14.50



Dans tous les magasins CV et mini-supermarchés Jögele de toute la Suisse. KK-65/77

**Prix discount!**  
30 à 50% de rabais sur le matériel (avec petites rayures)

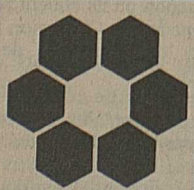
**Bauknecht**  
Cuisinières, machines à laver, lave-vaisselle, frigos, congélateurs, blocs de cuisine, aspirateurs.

au Ménage Moderne

Bruttin-Gay-Balmaz, rue du Rhône 29, Sion  
Tél. 027/22 48 86 - 22 30 47

## ACTION

<b>Cuisses de poulet</b> (cong. imp.)	kg	<b>6.50</b>
<b>Emincé de poulet</b> (cong. imp.)	kg	<b>11.-</b>
<b>Escalopes de dinde</b> (cong. imp.)	kg	<b>13.50</b>
<b>Tripes</b>	kg	<b>6.-</b>



# PLACETTE

No 1 en Suisse Romande

Notre garantie: satisfait ou remboursé!

**GRAIN  
DE SIDL**

**Sens unique...**

- Autour de soi gravitent des individus essentiellement négatifs. Chacun peut faire cette constatation, sans peine et sans effort. Les propos, les gestes, les attitudes, les comportements, les décisions ne sont jamais positifs; les humeurs des gens dont je parle sont négatives du premier janvier au trente-et-un décembre.

- Gens pénibles, Ménandre, qui nous agacent et nous irritent en voyant le mal partout, criant, maugréant contre tout, niant les valeurs, rejetant les vérités dans un délire permanent.

Jamais, au grand jamais, ces êtres, difficiles à supporter, admettent que l'on puisse mettre sur les plateaux de la balance, d'un côté ce qui est positif, de l'autre ce qui ne l'est pas. Peser le bien et le mal, le pour et le contre, ne leur convient pas. La recherche d'un équilibre, ils la refusent d'emblée. Inutile de prétendre que ça peut exister. Ce sont les champions de la soustraction; ils n'ont pas le sens de la comparaison. Les questions qu'on leur pose nous valent des réponses négatives, impératives.

Pourquoi perdre son temps avec ces gens qui s'opposent à l'idée que l'on peut découvrir, déceler, en toute situation - quelle qu'elle soit - un élément positif?

Laissons-les à leur négativisme qui les étouffera, tôt ou tard.

Entre nous soit dit: leur vie ne doit pas être gaie. Pas davantage celle de la famille sur laquelle ils règnent à sens unique. Isandre

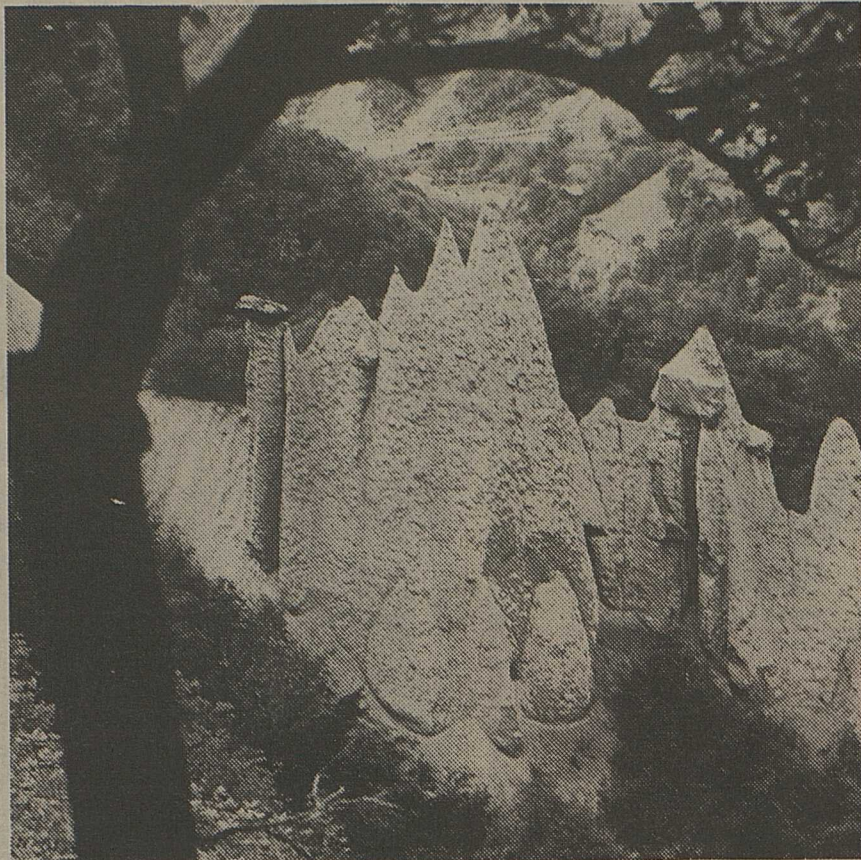
**Succès universitaire**

SAVIESE. - Nous venons d'apprendre avec plaisir que M. Philippe Luyet, fils de Germain-Alexis, à Savièse, vient de réussir avec succès ses examens finals et d'obtenir, à l'université de Genève, son diplôme fédéral de médecin-dentiste. Avec nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux pour une brillante carrière.

Des amis

Gérald Rudaz  
Téléphone 027/23 30 51 (int. 25)  
Avenue de la Gare, 1950 Sion  
App. tél. 22 32 06, route du Rawyl,  
1950 Sion

**Le pain de sucre d'Euseigne**



Les pyramides d'Euseigne

EUSEIGNE. - Le passage obligé pour rejoindre Evolène passe sous les pyramides d'Euseigne, ou mieux, les imposants « pains de sucre » coiffés d'un chapeau de pierre. Ces blocs, de taille respectable, ont abrité le gravier plus fin et empêché ainsi l'érosion régulière de la moraine.

Walt Disney, au paroxysme de l'inspiration, n'aurait pas créé un passage plus original, et plus fantastique, pour conduire à la vallée des fées et des esprits infernaux.

**Tôles froissées**

SION. - Hier vers 17 heures, une collision s'est produite à la hauteur des magasins Nicolas à l'avenue de Tourbillon. Une voiture sortant d'une ruelle latérale coupait la file de droite, devant un camion à l'arrêt, pour rejoindre la piste de présélection de gauche. Sur cette file survenait une auto de l'entreprise des postes. Le choc fut inévitable et les deux véhicules ont subi d'importants dégâts. Il n'y a pas eu de blessés.

**Hommage à M<sup>me</sup> Madeleine Follonier**

VERNAMIÈGE. - M<sup>me</sup> Madeleine Follonier, épouse de Julien, juge de commune, a été ensevelie il y a quelques jours au cimetière de la petite paroisse de Vernamiège. C'est une brave maman qui, après une vie toute de travail et de dévouement, a quitté ce monde en laissant dans la peine son époux et ses sept enfants et leurs familles.

Par son exemple et par ses principes elle

a inculqué à ses enfants de profonds sentiments chrétiens. En 1964, la mort de sa fille Antoinette l'avait profondément affectée.

M<sup>me</sup> Madeleine Follonier a été accompagnée à sa dernière demeure par une foule de parents, d'amis et de connaissances.

A M. Julien Follonier, à ses enfants, à la parenté, nous réitérons nos plus sincères condoléances.

**Une visite intéressante**

SION. - La section valaisanne de la Fédération romande des consommatrices organise le jeudi 22 septembre la visite d'un laboratoire de boucherie où les participants pourront assister à la préparation et à la confection de cervelas et de saucisses à rôtir. Cette séance sera suivie d'une dégustation. Nul doute que cette visite connaîtra un grand succès et pour permettre aux organisatrices de prévoir le transport, toutes les personnes intéressées voudront bien s'inscrire jusqu'au 20 septembre aux N<sup>o</sup> 22 75 02 et 22 47 32.

**INITIATIVE ALBATROS**

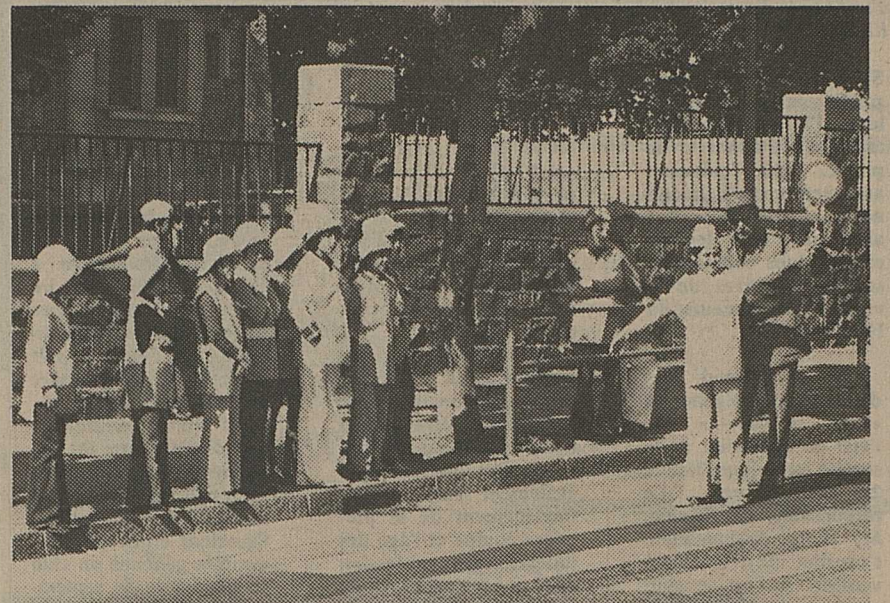
**La section valaisanne du TCS recommande le rejet**

Le comité TCS du Valais, à l'unanimité, en séance du 9 septembre, d'accord avec les propositions des Chambres fédérales, a décidé de recommander à ses sociétaires le rejet de l'initiative Albatros.

La recherche de solution visant à une diminution de la pollution

atmosphérique, louable en soi, ne saurait être atteinte politiquement et techniquement par l'initiative. L'acceptation de l'initiative entraînerait de plus des conséquences économiques et commerciales préjudiciables à l'économie du pays et aux détenteurs de véhicules à moteur.

**Nouvelle équipe de patrouilleurs scolaires en ville de Sion**



L'instruction des nouveaux patrouilleurs scolaires.

SION. - Les écoles de la cité, comme celles de tout le canton, ont ouvert leurs portes à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre.

Hier, une nouvelle équipe de patrouilleurs scolaires de notre ville ont été instruits par l'app Jean Gay-Crosier et l'agent Jean-Michel Oggier de la police

municipale.

Nous invitons tous les usagers de la route, motorisés ou non, de bien vouloir se conformer et respecter les indications de ces patrouilleurs scolaires. Si, au terme de la présente saison scolaire aucun accident d'écolier n'est enregistré, la mission des « anges de la route » aura été bien remplie.

**Université populaire de Sion**

SION. - En complément de la communication parue vendredi 16, les précisions suivantes peuvent être utiles:

1. **Mathématiques:** ce cours fait suite à celui donné l'an dernier. Il est basé sur le programme de mathématiques des classes de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> primaires.
2. **Mycologie:** connaître, apprécier et apprêter, tel est le chemin que nous propose M. Brunelli.
3. **Formation civique et juridique:** statut

personnel des époux, statut des conjoints, selon le Code civil, selon les principales modifications prévues. Tout citoyen et citoyenne conscient à le désir d'en savoir plus, à quelque degré de connaissance qu'il se trouve.

Ces trois cours s'ouvrent à 20 heures, ce soir, au cycle d'orientation des filles, Petit-Chasseur 39.

On peut encore s'inscrire à l'entrée. f.-g.-g.

**AVANT LE TEMPS DES VENDANGES**

**Très intéressante analyse de M. Jean Actis sur la situation de l'économie viti-vinicole (3)**

(Voir NF du vendredi 16 septembre et du samedi 17 septembre).

**Des stocks de vins en Suisse**

Ce résultat, quoique satisfaisant, doit être apprécié avec certaine modération. Lorsqu'on vous parle sur le plan statistique de consommation des vins en Suisse, on considère la différence entre les stocks de l'année précédente et de l'année en cours compte tenu de la récolte de l'automne précédent, par différence on détermine la consommation. Mais ces chiffres s'établissent au niveau des entreprises concessionnaires, c'est-à-dire - si vous voulez, je schématise - au niveau du négociant en vins, c'est-à-dire celui qui a le permis d'exercer le commerce des vins. Or, il n'est pas exclu qu'aux échelons suivants, peut-être de la distribution du cafetier-restaureur ou du consommateur l'on ait fait quelques stocks, ce qui pourrait fausser quelque peu la réalité des chiffres tels que je viens de les livrer à travers la statistique.

Toujours est-il qu'au 30 juin 1977, malgré cette reprise de la consommation, l'état des stocks de vins en Suisse, et plus particulièrement l'état des stocks de vins indigènes était plus élevé qu'au 30 juin 1976. Ceci est la conséquence de l'importante récolte que nous avons faite en Suisse l'automne dernier et qui s'établissait avec 120 millions, à 20 millions de plus que la moyenne des récoltes des dix dernières années.

On peut apprécier la situation des vins des différentes régions de Suisse en se référant à la place qu'ils tiennent pour leurs stocks au 30 juin 1977 par rapport à l'état global des stocks. Alors, on peut constater que si il y a en Suisse un million de litres de vins blancs du Valais en plus que l'année dernière et deux millions de vins rouges, et si l'on tient compte de l'importance de

la récolte valaisanne de l'année dernière on peut en déduire que les vins valaisans se sont bien défendus.

**Récolte abondante en vue**

Donc stocks accrus mais d'une façon modérée parce que la consommation a pris une partie des stocks qui avaient été constitués après la récolte dernière. On pourrait donc être - à moins d'accident grave - relativement optimiste... ou moins pessimiste. Et pourtant, nos préoccupations n'ont pas diminué à la veille des vendanges 1977. Au contraire, elles vont en augmentant parce que, une fois de plus, la nature a été généreuse. Et nous nous attendons, un peu partout en Suisse et particulièrement en Valais à une récolte abondante. Pour l'ensemble de la Suisse, on pronostique une récolte d'environ 112 millions de litres - l'année dernière elle était de 120 millions - mais la moyenne décennale est de 100 millions de litres. Le Valais escompte récolter cette année 50 à 51 millions de litres.

**Des mesures nécessaires**

Je rappelle que la production indigène ne représente que les tiers environ des besoins de la consommation totale des vins en Suisse.

Nous nous référons aux dispositions légales et aux moyens existants pour les appliquer. Le Fonds vinicole, qui n'a rien à voir avec les finances globales de la Confédération puisque ce fonds est alimenté par des taxes que l'on prélève à l'importation avec une destination bien précise: favoriser la viticulture indigène et le placement de ses produits.

La situation telle que décrite exige que la Confédération - qui a limité les importations au-delà des propositions comme nous l'avons vu - intervienne par différentes mesures.

- renouvellement d'une campagne pour l'utilisation non-alcoolique des moûts (jus de raisin et moût primeur). Cette action pourrait porter sur 7 mio de litres environ, dont une bonne partie sera réservée au Valais du fait de sa part à l'encavage national;
- organisation d'un blocage-financement fédéral pour permettre, si besoin est, aux bailleurs de fonds régionaux de se refinancer auprès de la Banque nationale et d'accorder ainsi des conditions plus favorables pour ceux qui assurent l'encavage et le paiement de la récolte. Garanties dans le cadre de cette opération des prix indicatifs. De telles mesures contribuent également à tranquilliser le marché pour qu'il se déroule normalement.

M. Actis évoque également d'autres mesures qui ont été préconisées par la commission des spécialistes mais qui, pour des raisons politiques, ne sont encore pas acceptées ou risquent bien d'être refusées par le Conseil fédéral.

\* \* \*

M Actis envisage ensuite différents aspects politiques pour regretter certaines interprétations ou applications qui en découlent.

La viticulture indigène ne doit pas être mise en péril d'autant plus qu'elle est restreinte légalement par un cadastre viticole et que notre pays n'est pas, comme certains autres pays producteurs, en état de surproduction puisque l'on importe près des deux tiers de la consommation.

Il souligne enfin les efforts qui sont faits en faveur de la qualité et de l'authenticité des vins suisses et plus particulièrement des vins valaisans. Notre canton, après avoir interdit le coupage des vins rouges, aggravé l'échelle de paiement à la qualité, est à la veille de prendre de nouvelles mesures tendant à améliorer constamment le haut niveau de nos produits, ce qui devrait mériter d'autant plus la faveur du consommateur.

Si des mesures ont été prises en faveur de certains secteurs de l'économie suisse qui favorisent d'autres régions, il en est heureux. Mais du moins doit-on préserver dans d'autres cantons, spécialement en Suisse romande et en Valais, ce qui existe et continuera à jouer un rôle important pour l'économie régionale.

\* \* \*

Le tableau qui nous est ainsi donné par M. Jean Actis, cerne parfaitement bien les problèmes de cette économie viti-vinicole. Les renseignements apportés sont suffisamment clairs pour que tous les Valaisans puissent en mesurer l'impact, l'amplitude et les relations de cause à effet avec l'ensemble des secteurs d'activité dont nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre, partie intégrante.

F.-Gérard Gessler

Pour votre publicité



027  
21 21 11

**HC Sierre: l'optimisme est de rigueur!**



Claude Imhof, l'entraîneur du HC Sierre, prodigue ses conseils aux joueurs, ici, au cours d'une soirée d'entraînement. Le premier match se jouant à Sierre aura lieu le 8 octobre contre Kloten.

SIERRE. - Le HC Sierre publie ces jours son bulletin d'information destiné tout d'abord à la presse, mais également aux membres d'honneur, aux membres supporters ainsi qu'au club des 500 et aux clubs valaisans et sociétés sportives de la ville et aux joueurs du HC Sierre.

On y apprend tout d'abord dans le billet de «SOS 100 000.—» que l'état du découvert de la société est aujourd'hui de 217 000 francs. Le responsable de l'action, M. Willy Anthamatten, s'exprime ainsi: «Effectivement, si l'on se souvient que la reprise de la dette était de l'ordre de

300 000 francs», on ne peut mettre un point final à notre campagne, l'optimisme étant de rigueur grâce à l'accueil que nous réserve le public sierrois et environnant.»

Ce billet est suivi d'une liste de donateurs dont la publication se poursuivra tout au long des prochains bulletins.

Le calendrier des rencontres de la LNA permet de connaître avec précision le déroulement des compétitions de cette saison. On nous renseigne également sur le contingentement de la première équipe et l'âge des joueurs et leur profession ainsi que les membres du comité et leurs tâches respectives.

Pour l'équipe, le calendrier des entraînements est présenté avec clarté ainsi que les matches officiels disputés depuis le 20 août. Dès le 20 septembre et jusqu'au 23, le HC Sierre suivra un camp d'entraînement à Yverdon, puis s'en ira jouer un tournoi avec Bienne, Langnau, Lausanne, à Yverdon puis disputera le 27 septembre un match contre Sion.

Ce bulletin d'information du HC Sierre est une initiative fort intéressante qui comble la curiosité de tous les supporters. Signalons enfin que l'assemblée générale du club se tiendra le 28 septembre prochain à l'hôtel Arnold.

**Un Sierrois professeur à l'université de Fribourg**

La région sierroise vient à nouveau d'être honorée par le beau succès professionnel d'un de ses enfants. M. André Antille, âgé de 34 ans, jusqu'ici professeur de la très célèbre université de Göttingen, vient d'être nommé professeur à l'université de Fribourg.

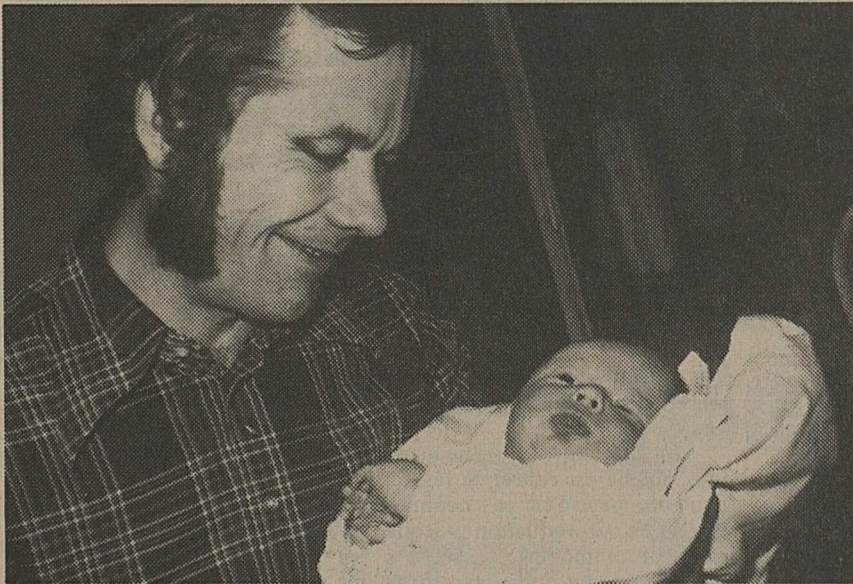
Né à Sierre, M. André Antille obtint brillamment un diplôme en sciences mathématiques avec distinction de l'EPFZ. Docteur de la même école, à la suite d'une thèse intitulée «Linéarité asymptotique d'une statistique de rang», il travailla ensuite au Research Sellow

à l'université de Berkley (Californie).

Petit-fils de M. Pierre Antille et fils de M<sup>me</sup> veuve Norbert Antille, ce Sierrois a épousé M<sup>lle</sup> Christine Werner, une Genevoise qui lui a donné trois enfants (notre photo le montre avec son dernier-né)

Ce «retour au pays» dans l'une des plus célèbres universités de Suisse marque une nouvelle étape dans la carrière fructueuse de M. Antille.

Nous lui adressons toutes nos félicitations et nos meilleurs souhaits pour son avenir de professeur.



**COURRIER DE LA S.P.A. DU DISTRICT DE SIERRE**

La SPA du district de Sierre a pris soin d'une chienne boxer qui errait depuis plusieurs jours dans la région des Longs-Prés à Sierre.

Son aspect est soigné: très affectueuse elle est en parfaite santé. Elle ne porte, malheureusement, aucune marque d'identification. Son propriétaire qui la recherche très certainement est invité à s'adresser sans tarder au numéro de téléphone 027/55 16 46 jusqu'au jeudi 22 septembre 1977. Passé ce délai, il perdra tous ses droits et la SPASE s'occupera de placer cette charmante chienne dans un nouveau foyer.

Nous rappelons à tous les détenteurs d'animaux que la Société protectrice des animaux de Sierre est une société absolument autonome et que les membres du comité qui travaillent bénévolement sont toujours à votre disposition pour tous renseignements concernant la protection animale. C'est volontiers qu'ils vous indiqueront la façon de traiter et de

soigner vos protégés.

Sachez, d'autre part, qu'ils s'occupent de recueillir et de placer les animaux perdus, abandonnés, ou encore ceux dont pour une raison ou pour une autre vous désirez vous débarrasser.

Si les plaintes qui leur parviennent sont justifiées, nos deux inspecteurs dénonceront à l'autorité compétente tous mauvais traitements exercés sur les animaux.

Vous tous qui désirez améliorer le sort des bêtes, soutenez l'action de la SPASE et devenez membres de la société en versant une cotisation annuelle de Fr. 10.— au c.c.p. 19-2473. Les dons, les legs, même les plus modestes sont évidemment les bienvenus.

H. Pellanda, inspecteur, tél. 027/55 73 20; A. Brutin, inspecteur, tél. 027/58 15 32; A. Zuber, caissier, tél. 027/55 58 74; J. Barras, président, tél. 027/55 16 46.

Jos. B.

**Champion du monde et médaillé olympique de bob à Sapporo, Hans Leutenegger vient d'être nommé chef de presse et des finances de la Fédération suisse de bob.**  
C'est avec son cheval qu'il s'entraîne en ce moment en vue d'une prochaine sélection pour les Olympiades. C'est sur le Haut-Plateau de Crans-Montana que nous avons eu le plaisir de le rencontrer. Très amicalement pour les lecteurs du *Nouvelliste* - journal qu'il parcourt quotidiennement dans son bureau de la cité de Calvin - il a adressé un petit geste d'amitié.

(photo Daniel Favre)

**Champion du monde de bob à Crans**

*Amicalement  
Aux Lecteurs  
du "Nouvelliste  
Palaisien"*

**L'INITIATIVE "ALBATROS": QUELLES CONSEQUENCES POUR LES AUTOMOBILISTES?**

Le 25 septembre, le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative "Albatros", laquelle entend réduire de manière draconienne la pollution (gaz d'échappement) émise par les véhicules à moteur.

Quant à son principe, l'intention de cette initiative est légitime et bien compréhensible. En effet, surtout dans nos villes, ce type de pollution est un problème préoccupant, auquel il convient d'apporter une solution.

Mais, quel sera le prix de cette solution? Tout le problème est là. D'où la divergence entre le Conseil fédéral et les promoteurs de l'initiative "Albatros".

**"ALBATROS": TOUT, TOUT DE SUITE**

L'initiative "Albatros", elle, exige tout, tout de suite. Dès lors, chaque automobiliste doit être bien conscient de ce qu'elle impliquerait...

- A l'heure actuelle, aucun modèle de voiture (y compris au Japon ou en Californie) ne peut répondre aux exigences de cette initiative.
- Le seul système d'épuration pouvant satisfaire aux normes fixées par cette initiative (des catalyseurs, qui ne sont pas encore commercialisés) imposerait l'utilisation d'une essence non enrichie en plomb. Cinq conséquences directes:
  - 1) 15 à 20% de consommation d'essence supplémentaire;
  - 2) essence raffinée spécialement (donc plus chère);
  - 3) services d'entretien plus fréquents et plus coûteux;
  - 4) moteurs plus bruyants (ne répondant plus aux normes actuelles);
  - 5) usure plus rapide des moteurs.
- Sur les véhicules neufs, l'installation d'un catalyseur renchérirait leur prix de 15 à 20%.
- Sur les voitures et véhicules déjà en circulation, l'installation de ce catalyseur serait, dans la majorité des cas, soit impossible soit trop coûteuse. Des centaines de milliers de voitures iraient alors à la ferraille.

**CONSEIL FEDERAL: TOUT, MAIS... PROGRESSIVEMENT**

Pour sa part, le Conseil fédéral ne conteste pas la nécessité de cette lutte contre la pollution. Et il a fixé des normes d'épuration qui sont aussi draconiennes que celles de l'initiative "Albatros".

Mais, grande différence, le Conseil fédéral, lui, est conscient des problèmes techniques (souvent encore mal résolus) qu'entraîneraient ses exigences.

Il propose donc des délais d'entrée en vigueur plus raisonnables et progressifs que ceux de l'initiative.

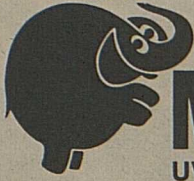
**EN CONSEQUENCE... NON A L'INITIATIVE "ALBATROS"**

Comité romand contre "Albatros"

# congélateurs

Qui connaît bien, conseille bien.

armoire-box 55 l	<b>312.-</b>	bahut 256 l	<b>479.-</b>
armoire-table 140 l	<b>428.-</b>	bahut 290 l	<b>599.-</b>
armoire 210 l	<b>598.-</b>	bahut 390 l	<b>698.-</b>
armoire 270 l	<b>698.-</b>	bahut 500 l	<b>858.-</b>



**MAGRO MENAGER**  
UVRIER-SION 027/31 28 53

A vendre

## Land-Rover 109

version longue, pond renforcé,  
mot. 6 cyl., révisée et expertisée.

Tél. 027/22 18 72

36-2411

**RESTAURANT 13\* - SAINT-LEONARD**  
Nous, comme bons «Grischun», respectons la haute qualité et avons attendu l'arrivée de la **chasse fraîche**  
- Selle de chevreuil  
- Civet de chevreuil  
Et toujours notre **Potence** et nos spécialités.  
Fam. Valentin-Gross (de Samaden)  
Tél. 027/31 26 26

## MEUBLES TIERI

vous offre la qualité du meuble  
à Sion rue Pré-Fleuri 9

## MEUBLES AU METRO

Entrée nord du Centre commercial Métropole  
Tél. 027/23 13 71

## YOGA

à Sion et à Crans

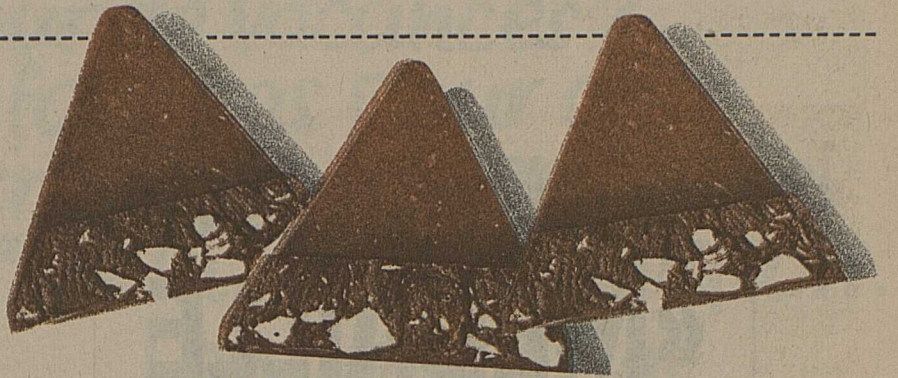
Les cours de yoga de l'école **Pont-Muller** reprennent le **15 septembre**

15 ans d'enseignement et diplôme des Indes

### Attention!

Nouvel horaire et nouveau local  
**Patria 2e sous-sol**

Rens.: tél. 027/43 10 40  
22 91 05

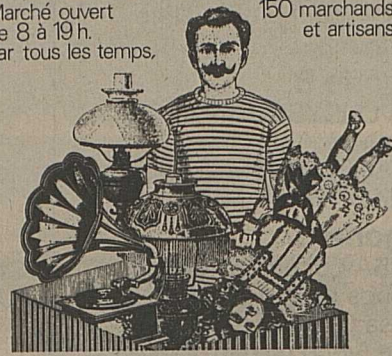


Mon "chocolaitmielamandes".  
Toblerone. Le meilleur triangle à la ronde.

24+25 sept. 1977 **Fête de la Brocante**  
Antiquitätenfest und Markt

**LE LANDERON**  
au bord du lac de Biene

Marché ouvert de 8 à 19 h.  
Par tous les temps. 150 marchands et artisans



**Nouvelliste**  
et Feuille d'Avis du Valais  
LE JOURNAL D'ACTUALITÉ A L'IMAGE DU VALAIS

**G. Revaz SION**  
Garage de l'Ouest ☎ 22 81 41

vous offre cette semaine

Kadett 1200 S	77
Manta 1600 S	71-72
Triumph Spitfire	75
Ascona 1600 S	76
Peugeot 304	73

Du stock (jusqu'à épuisement)

**Cuves à vin**  
(avec accès total)  
en chrome-nickel: 316 L  
Contenance 50, 75, 130, 180, 220, 250, 300 l environ.

**A. Mosoni-Vuissoz**  
Constr. Granges  
Tél. 027/58 13 00 36-4600

Profitez de la quinzaine du tapis chinois

# gamgoum

vous offre également

un choix incomparable de tapis anciens en provenance directe.

Une visite chez le spécialiste s'impose!



# gamgoum

Le grand spécialiste du tapis d'Orient

**Sion**

Av. de la Gare 32  
Tél. 027/22 33 48

**Sierre**

Rue du Bourg  
Tél. 027/55 72 16

# TOYOTA EXPOSITION

Votre Toyota s'y trouve aussi! Dans la gamme sans lacune des modèles Toyota, vous trouverez en effet la Toyota qu'il vous faut. Et vous aurez un maximum pour votre argent, car chaque Toyota est imbattable par son économie, son équipement professionnellement complet, son confort, ses performances.

sa sécurité, sa fiabilité, sa robustesse, son endurance et sa finition exceptionnelle pour son prix. En plus, la nouvelle multigarantie vous vaut une bonne douzaine d'avantages, trois années durant. Renseignez-vous donc chez nous.



**Toyota Corolla Liftback**  
en 3 versions à partir de fr. 12 390 -



**Toyota Cressida 2000**  
en 6 versions à partir de fr. 15 950 -

Venez - renseignez-vous auprès de nous, faites une course d'essai avec une Toyota et comparez!

## GARAGE MONTANI

Salgesch Tél. 55 63 62



**TOYOTA**  
vous pouvez nous faire confiance

21 21 11

# Nouveau!

**MANOR ASCOT**  
Collant slip frotté



3.95

Notre garantie: satisfait ou remboursé!

Un collant agréable à porter rend le slip superflu, forme V, empiècement coton.  
Gr. I (8½-9), II (9½); III (10-10½)  
coloris: costa brava, saskia, bambi



**PLACETTE**

No 1 en Suisse Romande

A Bussigny, Chavannes, Monthey et Sierre Essence-Manor-Super - 88

# CHRYSLER USA «MÉDAILLE D'OR DE SUISSE»

Dès le 17.9.77, nous cherchons:

### Catégorie A

- Les CHRYSLER USA totalisant les plus importants kilométrages.

Qui possède en Suisse la CHRYSLER USA susceptible de revendiquer le record kilométrique?

### Catégorie B

- Les plus belles CHRYSLER USA anciennes.

Qui possède en Suisse le modèle de plus de 11 ans le mieux entretenu?

### Catégorie C

- Les CHRYSLER USA qui ont accompli les plus longs trajets.

Qui a réalisé, avec sa CHRYSLER USA, le plus lointain voyage (vol d'oiseau) de son domicile?

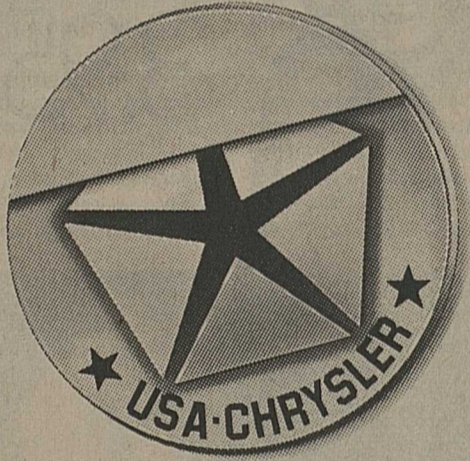
Une sélection-concours de STREAG SA Schlieren, pour l'inauguration de son nouveau réseau suisse d'agences.

Participation: toutes les CHRYSLER USA de production américaine des marques: CHRYSLER DODGE PLYMOUTH IMPERIAL DE SOTO

★ Pour chaque catégorie, le jury attribuera des médailles de bronze, d'argent et d'or.

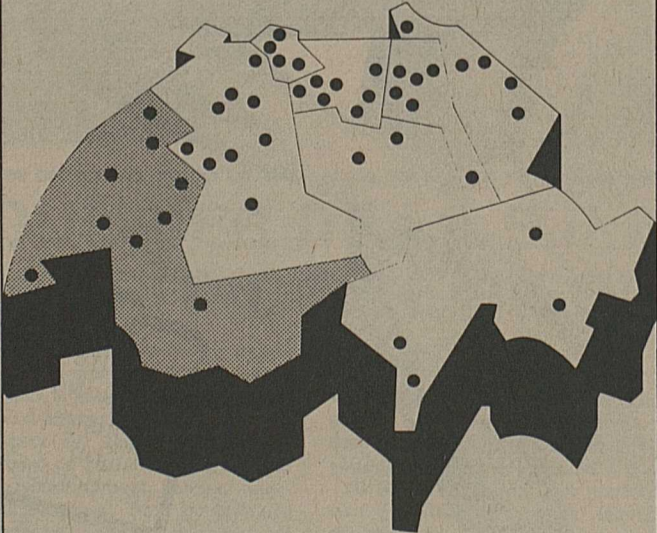
★ Le nombre des médailles à décerner sera déterminé par le jury.

★ Pour chaque catégorie: sélection locale (bronze), régionale (argent) et nationale (or).



Annoncez-vous sans tarder auprès de votre agent officiel Chrysler, qui vous communiquera tous renseignements utiles sur le règlement du concours.

Les sélections locales pour l'attribution des médailles de bronze auront lieu du 17 au 24.9.1977 dans tous les garages ci-dessous:



Garage  
**Emil Frey S.A.**

Rue de la Dixence 83  
SION

Tél. 027/22 52 45 - 22 98 98

## Tradition et avenir. Comme le «Gansabehauet» de Sursee.



A Sursee, en pays lucernois, on se souvient encore de la Saint-Martin, jour de terme important, et de l'oeie de la Saint-Martin qui jouait un grand rôle comme moyen de paiement. Le «Gansabehauet» se déroule l'après-midi à 15 heures devant l'Hôtel-de-Ville. Pour les participants qui ont les yeux bandés, le jeu consiste à faire tomber d'un seul coup de sabre une oie morte suspendue à un fil. Le «Gansabehauet»: une coutume ancienne que fascine aussi les jeunes. Car les traditions vraies subsistent et se transmettent de génération en génération!

Patria va vers son centenaire. Patria va de l'avant avec bientôt un siècle de tradition et d'expérience. Une tradition qui profite à ses assurés. Et une expérience sur laquelle les jeunes bâtissent leur avenir. Ces jeunes qui ont démontré qu'ils recherchent et préservent les vraies valeurs. Le «Gansabehauet» de Sursee en est un exemple.

**Patria - votre sécurité.**

Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie, Bâle  
Téléphone 061 22 55 11

Patria est une Société d'assurances qui tient à conseiller d'une manière complète. Dans toute la Suisse, Patria a des spécialistes qui ne demandent qu'à vous aider - quel que soit votre problème d'assurance. Un coup de téléphone suffit!

Agences générales à Aarau, Bâle, Berne, Bienne, Coire, Delémont, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Langenthal, Lausanne, Liestal, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, Rapperswil, Rorschach, Saint-Gall, Schaffhouse, Sion, Soleure, Sursee, Thoune, Winterthour, Zoug et Zurich.



### MACHINES A LAVER

linge et vaisselle  
BAUKNECHT  
BOSCH  
MIELE  
HOOVER  
PHILCO  
ZANKER

### GROS RABAIS

Vente - Location  
Crédit

**Fr. 30.-**

par mois,  
12 mois minimum  
Pas d'acompte  
à la livraison.

### CHEZ SAM

Chamoson  
Tél. 027/86 14 05

Pour votre métier  
**PENSEZ PLASTIQUE  
PENSEZ BURNAND**

Citernes plastiques  
pour produits  
alimentaires  
de 200 à 10 000 litres



Pompes et tuyaux

**BURNAND S.A.**

021 / 25 38 81

Av. de Morges 46

1004 LAUSANNE

## ALIMENTATION K

Rôti de génisse dans l'épaule **17.60**  
le kilo

Ragoût de génisse 1<sup>er</sup> choix **12.90**  
le kilo

Lard maigre séché à l'air  
du Valais **9.80**  
par plaque, le kilo

Kitekat, aliment pour chat **1.45**  
la boîte de 410 g

Flan Tam-Tam **-.70**  
Caramel, chocolat et vanille  
2 pièces pour

# K UCHLER-PELLET s.a.

aux galeries du midi sion.



Un nouveau tuyau secret pour connaisseurs:



Vols spéciaux

**Bali**  
17 jours de Genève, dès  
**Fr. 1850.-**

(Vol de correspondance de Genève)  
Vols directs de Zurich  
du 31 octobre 1977 au 17 avril 1978

Pour beaucoup, la nostalgie des pays lointains n'était qu'un désir irréalisable. Nous vous aidons à le combler. Une vraie prestation Kuoni, une fois de plus dans son rôle de pionnier. Echangez le maussade hiver européen contre l'enchantement de l'île des dieux. Vous y serez les bienvenus.

**Voyages Kuoni - à votre agence de voyages et dans 45 succursales Kuoni.**  
Succursales Kuoni dans votre région: Lausanne: 2, Grand Pont 205075. 11, rue Haldimand 2024 11. Renens: 8, rue de la Mèbre 35 1155.



Les vacances - c'est Kuoni

Demandez expressément les voyages KUONI dans toutes les agences.

A remettre, pour cause de départ, dans ville centre Bas-Valais

commerce alimentation

Chiffre d'affaires intéressant.

Ecrire sous chiffre P 36-400942 à Publicitas, 1951 Sion.

Ravissant 3-pièces

Confort, balcon à louer aux Epineys à Martigny, tout de suite ou à convenir.

Fr. 334.- plus charges.

Tél. 026/2 24 09

36-205

De retour de vacances ?  
Il ne vous faut pas pour cela renoncer au prix exceptionnel "vacances" de la Fiat 131 Mirafiori.  
Les agents Fiat.



2 portes, 4 portes ou Familiale.

Habitacle avec 3 arceaux horizontaux de protection.

Montre électrique à quartz (Special).

Moteur 1300 ou 1600.

Ceintures de sécurité automatiques.

Servofrein.

Version normale ou Special.

Appuis-tête.

Compte-tours (Special, 5 vitesses, 1600).

Volant réglable (Special).

Verrouillage sécurité enfants portes arrière.

Structure indéformable de l'habitacle.



Tout modèle Fiat est caractérisé par une qualité de finition élevée, une sécurité maximale et une grande économie.

**FIAT**

Un plaisir qui dure.

Garantie de 12 mois quel que soit le nombre de kilomètres.

Garantie anticorrosion gratuite de 24 mois sans traitement intermédiaire.

Equipement complet suisse. Aux nouveaux prix, plus favorables.

Crédit SAVA: facile et rapide. Chez votre spécialiste Fiat.

# Centre Commercial

la boîte à

# RIRE

**ROBI**

PUPUCE et JEAN-ROBERT PROBST

se produiront sur le parking du Centre commercial à

**SIERRE**

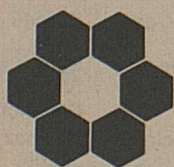
les 21 - 23 - 24.9

lors de 2 séances à 14 h. 30 et 17 h., le samedi 24 à 11 h., 14 h., 16 h.

Egalement à Monthey les 28, 30.9 et 1.10.



**SIERRE**



# PLACETTE

**LAINES**  
Toutes les nouveautés

**Constantin**  
fils s.a. sion

Rue de Lausanne

Cours gratuits de tricotage

tous les jeudis, de 14 à 18 heures

36-3006

**PUBLICITAS** art et technique de l'annonce bien pensée

**Prêts personnels avec discrétion totale**

Vous êtes en droit d'exiger:

- 1 être reçu en privé, pas de guichets ouverts
- 2 être certain qu'il n'y a aucune enquête chez votre employeur, voisins, etc.
- 3 avoir une garantie écrite que votre nom n'est pas enregistré à la centrale d'adresses.



C'est cela le prêt Procrédit. Le prêt avec discrétion totale.

Une seule adresse:

**Banque Procrédit**  
1701 Fribourg, Rue de la Banque 1  
Tél. 037 - 811131

également à: Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bienne, La Chaux-de-Fonds

Je désire Fr.

Nom ..... Prénom .....

Rue ..... No. ....

NP/Lieu .....  
990.000 prêts versés à ce jour



Du nouveau chez Chirat

La moutarde mi-forte

Délicatement forte, doucement corsée. Goûtez-la vite.

chirat

**Moutarde mi-forte**

fine et relevée

# 50

ANS JAHRE ANNI

## RADIO TV STEINER rue de la Nouvelle Poste 12 MARTIGNY

vous invite à venir essayer la clef que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres.

Le coffre aux trésors se trouve dans le nouveau magasin

## RADIO TV STEINER rue de la Nouvelle Poste 12 MARTIGNY

### Venez du 16 au 24 Septembre vous avez peut-être déjà gagné!

(si vous avez perdu votre clé, vous en trouverez d'autres au magasin...)

Et profitez de votre visite  
pour découvrir les choix de Radio TV Steiner:  
les meilleures marques mondiales en TV, Radios, Enregistreurs,  
Photo-Ciné, Chaîne Stéréo et HiFi,  
Calculatrices et Montres Electroniques  
avec en plus,  
la possibilité de choisir votre mode d'acquisition:  
achat ou location aux meilleures conditions...

50  
ANS JAHRE ANNI

## RADIO TV STEINER

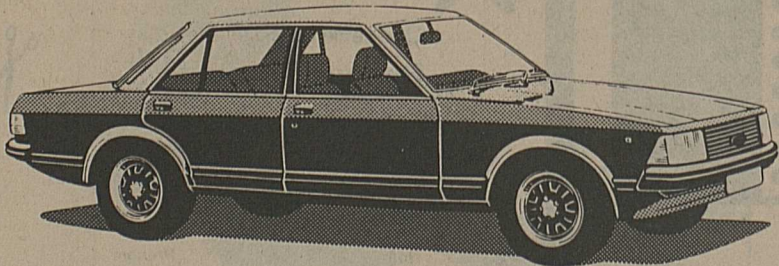
notre expérience à votre service

Martigny, 12, rue de la Nouvelle Poste, tél. (026) 2 61 60  
Conseils à domicile: (026) 2 55 93

Nouvelliste  
et Feuille d'Avis du Valais

Pour être bien informé

# VENEZ LA VOIR ET L'ESSAYER: LA NOUVELLE FORD GRANADA.



Granada - une voiture aux atouts uniques: suspension indépendante des 4 roues, la voie la plus large et l'intérieur le plus spacieux de cette catégorie, puissance atteignant 160 CV (avec le nouveau moteur V6 à injection de 2,8 l), service tous les 20000 km seulement.

Garage du Rawyl Sierre

F. DURRET S.A.

Tél. 027/55 03 08

SECURITE COMPRISE.



Le signe du bon sens.

A vendre, comme neuf

### fouloir à raisins

Prix intéressant.

P.-E. Ruchonnet, Rivaz  
Tél. 021/56 23 27

22-16553

### Machines à coudre d'occasion

entièrement révisées  
et garanties  
dès Fr. 180.-

Eina S.A.  
Av. du Midi 8, Sion  
Tél. 22 71 70

18-5053

A vendre

### un piano Artia-Roesler

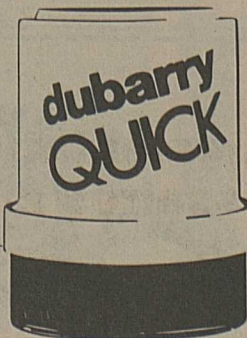
Avec garantie  
de fabrique.  
A l'état de neuf.  
Prix intéressant.

Tél. 025/4 62 44  
à partir de 18 heures  
36-29108

Maintenant, gratuit  
avec chaque  
Dubarry Quick  
(noir, brun, brun foncé, incolore)  
<flash-semelle>  
pour 1 paire de chaussures!



Partez d'un  
bon pied -  
allez d'un pied sûr - prenez



Superbrillant colorant pour chaussures.

## Votations fédérales et cantonales du 25 septembre 1977

L'assemblée primaire des communes signataires de cet avis est convoquée aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après, à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de:

### en matière fédérale

- l'initiative populaire du 30 juin 1973 «pour une protection efficace des locataires» et le contreprojet de l'Assemblée fédérale
- l'initiative populaire du 26 septembre 1974 «contre la pollution atmosphérique causée par les véhicules à moteur»
- l'arrêté fédéral du 25 mars 1977 relevant le nombre de signatures requis pour le référendum (art. 89 et 89 bis cst.)
- l'arrêté fédéral du 25 mars 1977 relevant le nombre de signatures requis pour l'initiative constitutionnelle (art. 120 et 121 cst.)
- l'initiative populaire du 22 janvier 1976 «pour la solution du délai (avortement non punissable pendant douze semaines)»

### en matière cantonale

- la loi du 29 juin 1977 modifiant la loi sur les allocations familiales aux salariés du 20 mai 1949
- la loi du 29 juin 1977 modifiant la loi du 6 février 1958 sur les allocations familiales aux agriculteurs indépendants

### DROIT DE VOTE

Les électeurs et électrices qui se rendront aux urnes devront se munir de leur carte civique, pour autant que celle-ci ait été introduite dans leur commune. Si la prise de domicile est intervenue durant les trois derniers mois, la carte civique n'a pas encore été adressée aux citoyens concernés; ils pourront néanmoins exercer leur droit s'ils remplissent les conditions mentionnées ci-dessous.

Pour les personnes qui ont égaré leur carte civique, un duplicata sera établi au bureau de vote.

### VOTATIONS FÉDÉRALES

Sont électeurs en matière fédérale les citoyens domiciliés dans la commune qui ont déposé leur acte d'origine au moins 10 jours avant la votation.

### VOTATIONS CANTONALES

Sont électeurs en matière cantonale les citoyens domiciliés dans la commune qui ont déposé leur acte d'origine au moins 10 jours avant la votation et pour autant qu'ils soient domiciliés dans le canton depuis trois mois.

### VOTE ANTICIPÉ

Il y a lieu de relever qu'en matière fédérale, les citoyens empêchés de participer au vote ordinaire peuvent remettre personnellement leur bulletin de vote au président de la commune où ils sont inscrits comme électeurs dès le mercredi précédant le scrutin, alors qu'en matière cantonale, seuls les citoyens empêchés de participer au vote en raison de l'exercice de fonctions ou d'emplois publics ou de travaux dans les entreprises à travail continu, peuvent voter en la forme précitée.

Le président de la commune ou son remplaçant se tiendra à disposition des électeurs aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après.

Monthey, le 12 septembre 1977.

Communes de: Monthey, Champéry, Collombey, Massongex, Port-Valais, St-Gingolph, St-Maurice, Troistorrents, Val-d'Illiez, Vérossaz, Vionnaz, Vouvry

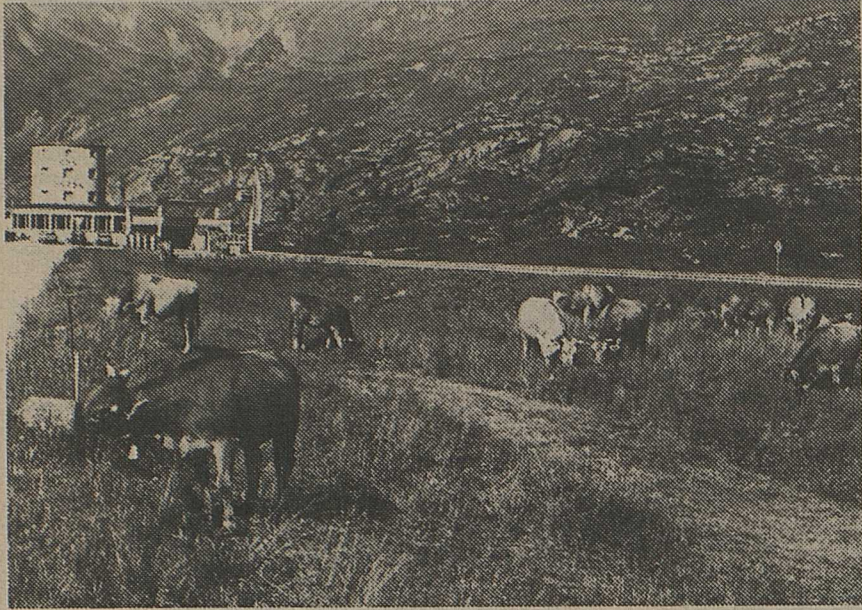
### Ouverture des bureaux de vote

Commune	Type de vote	Lieu et horaires
Monthey	Vote anticipé:	Hôtel de ville (bureau présidentiel) Mercredi 21 de 10.00 à 11.30 h. Jeudi 22 de 10.00 à 11.30 h.
	Bureau de vote:	Salle de gymnastique de l'ancien collège (rue du Collège) Vendredi 23 de 17.00 à 19.00 h. Samedi 24 de 10.00 à 12.00 h. de 17.00 à 19.00 h. Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h.
Champéry	Vote anticipé:	Bâtiment communal Mercredi 23 de 17.00 à 18.00 h.
	Bureau de vote:	Bâtiment communal Vendredi 23 de 18.30 à 19.30 h. Samedi 24 de 18.00 à 19.30 h. Dimanche 25 de 10.30 à 12.30 h.
Collombey-Muraz	Vote anticipé:	Collombey: maison de commune Jeudi 22 de 17.00 à 18.00 h.
	Bureau de vote:	Collombey: maison de commune Vendredi 23 de 18.00 à 20.00 h. Samedi 24 de 18.00 à 20.00 h. Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h. Muraz: maison du village Vendredi 23 de 16.30 à 17.45 h. Samedi 24 de 16.30 à 17.45 h.
Massongex	Vote anticipé:	Bureau communal Mercredi 21 de 17.00 à 18.00 h.
	Bureau de vote:	Groupe scolaire Vendredi 23 de 18.30 à 19.30 h. Samedi 24 de 17.30 à 19.30 h. Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h.
Port-Valais	Vote anticipé:	Bouveret: bureau communal Mercredi 21 de 11.00 à 12.00 h. Jeudi 22 de 11.00 à 12.00 h. Vendredi 23 de 11.00 à 12.00 h.
	Bureau de vote:	Bouveret: bureau communal Samedi 24 de 19.30 à 20.30 h. Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h. Les Evouettes: maison de commune Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h.
Saint-Gingolph	Vote anticipé:	Bureau communal Jeudi 22 de 10.00 à 12.00 h.
	Bureau de vote:	Salle du Billard (château) Samedi 24 de 18.00 à 19.00 h. Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h.
Saint-Maurice	Vote anticipé:	Bureau communal Mercredi 21 de 11.00 à 12.00 h.
	Bureau de vote:	Vendredi 23 de 18.00 à 19.00 h. Samedi 24 de 11.00 à 12.00 h. de 17.00 à 19.00 h. Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h.
Troistorrents	Vote anticipé:	Troistorrents: auprès du président, sur demande
	Bureau de vote:	Troistorrents: bâtiment scolaire Samedi 24 de 18.00 à 19.00 h. Dimanche 25 durant 2 h. après les offices Morgins: bâtiment de l'école Dimanche 25 de 09.00 à 10.00 h.
Val-d'Illiez	Vote anticipé:	Bureau communal Mercredi 21 de 18.00 à 19.00 h.
	Bureau de vote:	Grande salle Samedi 24 de 18.30 à 19.30 h. Dimanche 25 de 08.00 à 09.00 h. de 10.30 à 11.30 h.
Vérossaz	Vote anticipé:	Bureau communal Jeudi 22 de 17.30 à 18.30 h.
	Bureau de vote:	Salle d'école Samedi 24 de 16.00 à 18.00 h. Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h.
Vionnaz	Vote anticipé:	Vionnaz: bureau communal Jeudi 22 de 17.00 à 18.00 h.
	Bureau de vote:	Vionnaz: maison de l'école Vendredi 23 de 19.00 à 20.00 h. Samedi 24 de 18.00 à 19.30 h. Dimanche 25 de 10.30 à 11.30 h. Reverulaz: bâtiment communal Samedi 24 de 20.45 à 21.15 h. Dimanche 25 de 09.45 à 10.15 h.
Vouvry	Vote anticipé:	Vouvry: maison communale Mercredi 21 de 17.00 à 18.00 h.
	Bureau de vote:	Vouvry: maison communale Vendredi 23 de 19.00 à 20.30 h. Samedi 24 de 19.00 à 20.30 h. Dimanche 25 de 10.00 à 12.00 h. Miex: bâtiment ancienne école Dimanche 25 de 10.00 à 11.30 h.

Une solution pour l'économie agricole de montagne

# L'élevage du bétail de boucherie sous une nouvelle forme

SIMPLON. - Patronnée par le secteur de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique, une intéressante expérience dans le domaine de l'élevage du bétail de boucherie de la race bovine est en train de se faire dans la région du Simplon.



Le bétail livré à lui-même. Selon les conditions, un veau de 6 à 10 mois, essentiellement élevé par sa mère, peut peser de 240 à 300 kg.

## AVANTAGES MULTIPLES

Livrées à elles-mêmes pour se nourrir et entretenir tout à la fois leurs progénitures, provenant d'un croisement particulier, des vaches sans cornes ont occupé les différents pâturages du secteur ; elles broutent les herbes abandonnées depuis plusieurs saisons maintenant. Leurs propriétaires semblent satisfaits. Le but de l'opération est multiple : réduire l'exploitation à sa plus simple expression afin d'en diminuer les frais ; participer à l'entretien des prairies abandonnées, sans augmenter la production du lait, à travers l'élevage de veaux et génisses essentiellement destinés à la boucherie. Comme pour les moutons, par exemple, ce système d'élevage peut constituer une intéressante solution pour le petit paysan de la montagne. L'expérience démontre notamment que la vache joue son rôle de nourricière, comme le lion nourrit et protège ses petits ainsi que ceux des autres s'il le faut...

La reproduction se fait au moyen de l'insemination artificielle opérée simultanément pour l'ensemble du cheptel mis en condition, ce afin d'éviter de trop nombreux déplacements au vétérinaire. Selon les premiers enseignements de ce nouveau système d'élevage, l'expérience doit être poursuivie, étendue même. D'autant plus qu'à travers elle, l'éleveur y retrouve son compte et les prairies leur verdure d'antan.

## Nombreux Valaisans à la fête des vendanges de Masera

BRIGUE/MASERA. - La 52<sup>e</sup> fête des vendanges de Masera, à proximité de Domodossola, s'est déroulée au cours de ce dernier week-end, avec la participation d'un nombreux public, venu également de ce côté du col du Simplon. En dépit d'un temps plutôt frais, les différentes festivités ont connu un réel succès. Le défilé allégorique en a été le clou. On a remarqué la participation de chars, groupes, fanfares et sociétés folkloriques provenant des différentes régions de l'Osola. On a évidemment chanté la gloire du raisin et du vin dans une ambiance fort sympathique. Comme à l'accoutumée, l'allusion faite au fendant a été appréciée par les visiteurs, valaisans surtout. Cette année, la scène du taureau broutant l'herbe sur la tour du clocher a été supprimée. Elle se déroulera cependant à nouveau l'an prochain.



Au pied de la treille, la tour du clocher sur laquelle, l'an prochain, on hissera le taureau.

## Décisions du conseil communal de Brigue

BRIGUE. - Dans sa dernière séance, le conseil communal de Brigue a décidé de :

- poursuivre l'aménagement des bords de la rive gauche de la Saltina en un chemin de promenades ;
- planter des arbres le long de la nouvelle entrée de la localité, à la Glisgrundstrasse.

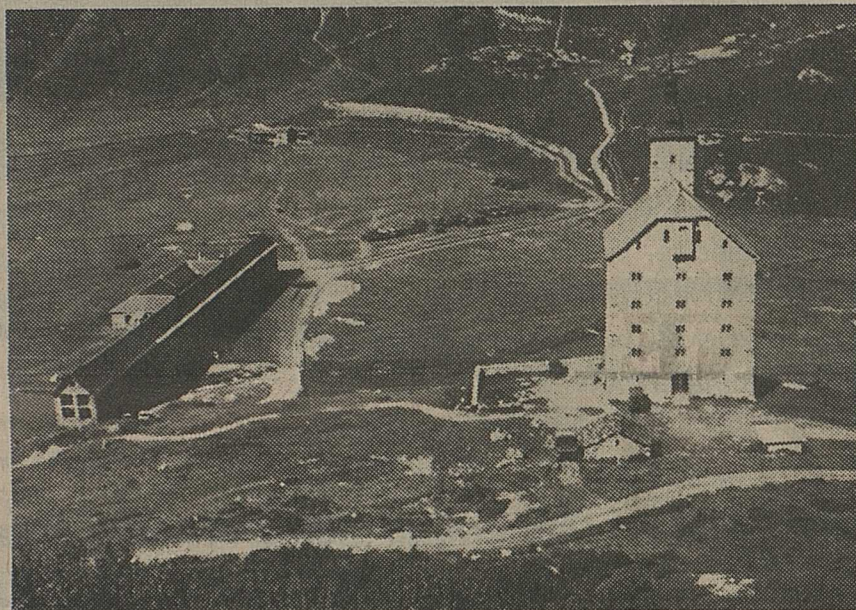
## Les teneurs des registres du district de Viège en assemblée

GSPON/STALDENRIED. - Présidée par M. Oscar Lauber, Taesch, l'Association des teneurs des registres du district de Viège a tenu, samedi, son assemblée générale à Gspon sur Staldenried. MM. Richard Anderegg, de l'Office cantonal des contributions, Murmann, du Service cantonal des mesures, et Jules Abgottspon, ont également pris part aux délibérations.

Au cours de son exposé, M. Lauber a fait une rétrospective relative à l'activité de la catégorie. Les estimations calculées en fonction de la nouvelle loi fiscale dans le district de Viège n'ont provoqué aucune opposition. Le président salue la nomination d'une commission d'estimation par le Conseil d'Etat, intervenue à la suite de la démission du teneur des registres de Zermatt et de son adjoint. Eisten sera le lieu de la prochaine assemblée. MM. Silvio Walter, Grächen, Bernhard Anthamatten, Saas-Fee, René Binzer, Zermatt, Stanislas Burgener, Eisten et Bernhard Bittel, Stalden, ont été salués comme nouveaux membres du groupement. Les invités ont ensuite pris la parole. M.

Anderegg a souligné le bon travail fourni par les teneurs des registres du district. Sur les 1100 oppositions provenant du Haut-Valais, concernant la nouvelle taxation cadastrale, 480 seulement, dont 9, ont échoué sur le bureau du Conseil d'Etat, pour le district de Viège. M. Murmann a rappelé que les mesurages en Suisse devaient se terminer pour l'an 2000. L'office cantonal qui s'y rapporte doit donc fournir les indications nécessaires et compte sur l'appui des registres fonciers pour terminer son œuvre dans les délais. M. Abgottspon, lui, mit en évidence l'utilité de pareille rencontre permettant ainsi aux divers partenaires d'échanger leurs expériences et de compléter leurs connaissances.

## L'armée à l'ancien hospice du Simplon



L'ancien hospice et ses environs offrent un endroit idéal pour le cantonnement de la troupe.

COL DU SIMPLON. - Sis dans un endroit idéal, à proximité des champs de tirs militaires, l'ancien hospice du Simplon abrite actuellement des soldats artilleurs surtout, engagés dans l'exercice de leurs fonctions. En ce moment, période touristique creuse, la présence du gris-vert y est d'ailleurs saluée avec satisfaction. En pleine chasse, les disciples de saint Hubert, cependant, ne l'apprécient pas de la même manière. Tant il est vrai qu'il faut beaucoup moins qu'un boulet de canon pour éloigner le gibier. Dans ce district franc, partiellement du moins, le profane pense le contraire. A tort ou à

raison, il considère le soldat-tireur comme un allié du nemrod, en jouant le rôle involontaire du rabatteur.



## La ville de Sierre en bref

### A vos timbres

Au cours de la « 12<sup>e</sup> Régiofil » qui s'est tenue à Lugano, M. Othmar Pignat, de Sierre, s'est vu décerner une médaille d'argent pour sa collection.

A propos des timbres, le Club philatélique de Sierre reprendra ses activités aujourd'hui 20 septembre à 20 heures à l'hôtel Terminus. Un cours pour débutants sera donné le 28 septembre à 17 h. 30 dans les locaux de l'ASLEC.

### Au MDCS

Le MDCS tiendra une assemblée d'information relative aux votations du 25 septembre prochain. Elle aura lieu ce soir à la grande salle de l'hôtel de ville. Le MDCS a convié le rd curé A. Fontannaz, ancien directeur du collège de Sion, M<sup>me</sup> I. Rey et M. R. Lovey, secrétaire du PDC Valais. Ces personnalités donneront leur avis et répondront aux questions des participants.

### Au PRS

Le PRS tiendra le mercredi 21 septembre à 20 heures à la grande salle de l'hôtel de ville, une assemblée d'information relative aux votations du 25 septembre et par la même occasion son assemblée générale statutaire qui verra le renouvellement de son comité.

Les orateurs de la soirée seront MM. Francis Pont, député ; Jean-Pierre Guidoux, député ; Serge Sierro, conseiller communal ; Hermann-Michel Hagmann, chef du service social. Un bref commentaire sera apporté sur l'affaire Etat - Savro et des terrains de Martigny.

Rendez-vous donc à l'hôtel de ville, mercredi à 20 heures.

# POUR EMPÊCHER L'ABUS DU DROIT D'INITIATIVE

## LES FAITS

En 1891, la Suisse comptait 654 000 citoyens ayant le droit de vote. Les 50 000 signatures nécessaires au dépôt d'une initiative correspondaient donc au 7,6% de ces citoyens.

Aujourd'hui, les 50 000 signatures nécessaires au dépôt d'une initiative ne correspondent plus qu'à 1,3% des citoyennes et citoyens ayant le droit de vote.

De plus, les moyens actuels d'information (presse, radio et télévision) facilitent singulièrement la possibilité de lancer une initiative.

## LE PROBLÈME

De 1891 à 1930, on compte une moyenne de 6,5 initiatives déposées par période de 10 ans.

De 1931 à 1970, on compte déjà une moyenne de 17,5 initiatives déposées par période de 10 ans.

De 1971 à 1980, on atteindra le record de 50 à 60 initiatives déposées. En effet, 28 initiatives ont déjà été déposées de 1971 à 1976.

Actuellement, 16 initiatives attendent encore d'être soumises au peuple et 20 nouvelles initiatives sont annoncées...

## QUEL RÉSULTAT ?

Cette marée d'initiatives submerge et embouteille le Parlement. Elle oblige à multiplier les votations fédérales et à multiplier le nombre de sujets soumis au vote lors de chaque votation.

Pour quel résultat ? Depuis 1891, sur 125 initiatives déposées, seules 7 d'entre elles ont été acceptées par le peuple suisse.

C'est bien la preuve que, dans la grande majorité des cas, ces initiatives ne répondaient pas à une aspiration profonde du peuple suisse.

## PURE PUBLICITÉ ?

Initiative Denner, initiative de l'Alliance des indépendants, initiative du POCH, initiative de la VPOD : toutes ces initiatives, nous les avons votées - et rejetées - au cours des quatre dernières années.

Mais, si leur nom nous reste vaguement familier, qui pourrait encore se souvenir de ce qu'elles demandaient ou proposaient ?

Tout le problème est là : aujourd'hui, certains lancent des initiatives dans le seul but de disposer, à moindres frais, de l'immense caisse de résonance que sont les médias.

Lancer une initiative, c'est souvent faire sa publicité, ou s'assurer une audience disproportionnée en regard de son nombre d'adhérents...

## CONCLUSION

En conséquence, il est maintenant nécessaire de doubler le nombre de signatures nécessaires au dépôt d'une initiative.

Non pas pour « limiter les droits populaires ». Mais, au contraire, pour empêcher que l'on abuse des droits populaires.

# OUI

à l'augmentation du nombre de signatures nécessaires au dépôt d'une initiative

**AFFAIRES IMMOBILIÈRES**

A vendre à Monthey  
**jolie villa 5 1/2 pièces**  
 Construction 58/59 en parfait état, jardin arborisé et soigné, 1072 m<sup>2</sup> de terrain, situation centrale près du centre commercial La Placette.  
 Conditions intéressantes.  
 S'adresser au 021/36 10 61

**Martigny, à louer**  
 dès le 1.10.1977  
**Chemin des Martinets 4**  
 1 appartement 3 pièces, Fr. 305.-  
 Pour visiter: concierge Martinets 8 tél. 2 65 63  
**Chemin des Martinets 11**  
 1 appartement 2 pièces, Fr. 175.-  
 Pour visiter: concierge, tél 2 19 28  
 Pour traiter: VERIT-Lausanne  
 Tél. 021/23 99 51 22-2494

A louer à Sion dans immeuble récent  
**apt. de 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 p.**  
 dès Fr. 282.-/Fr. 365.-/Fr. 420.- plus charges dans l'immédiat ou pour date à convenir.  
 Tout confort, place de jeux, verdure, tranquillité, TV 6 chaînes, etc.  
 Tél. 027/22 16 94 36-263

A vendre, avenue de la Gare à Martigny, dans immeuble commercial à construire

**bureaux et locaux commerciaux**  
 Surface au gré du preneur. Disponible printemps 1979.  
 Ex: bureau de 2 pièces Fr. 95 000.-  
 Ex: bureau de 3 pièces Fr. 117 500.- etc.  
 J.-Louis Hugon  
 Avenue de la Gare 50, Martigny  
 Tél. 026/2 16 40 143.266.161

A vendre près de Sion dans petit immeuble en PPE  
**appartement de 5 1/2 pièces en duplex**  
 Cave, place et galeas. Hypothèque à disposition.  
 Ecrire sous chiffre P 36-303144 à Publicitas, 1951 Sion.  
 A louer  
**3 1/2-pièces à Sierre**  
 Proximité du terrain de football. Fr. 400.-, charges comprises. Date entrée à conv.  
 Ecrire sous chiffre P 36-29332 à Publicitas, 1951 Sion.

**REGIE ANTILLE**  
 3980 Sierre, Rue de Sion 4  
 Téléphone 027 55 88 33  
**A louer**  
**appartement 5 1/2 p.**  
 dès le 1er janvier 1978 à l'avenue de la Gare à Martigny.  
 Fr. 501.- plus charges.

A vendre à Martigny-Ville  
**appartement 2 1/2 pièces**  
 Construction récente, quartier tranquille, 5 minutes centre ville. Affaire très intéressante.  
 Ecrire sous chiffre P 36-400944 à Publicitas, 1951 Sion.

**A louer au centre de Sion**, place du Midi 40  
**local**  
 pouvant service comme dépôt.  
 Surface de 105 m<sup>2</sup>. Conditions de location à convenir.  
 S'adresser à l'agence générale de la Rentenanstalt, tél. 027/23 23 33 ou à l'agence immobilière Gédéon Barras, tél. 027/23 37 77 36-29309

**NCR** (Suisse)  
 cherche pour collaborateur  
**appartement 3 1/2 à 4 1/2 p.**  
 de préférence région sous-gare, pour octobre ou à convenir.  
 Tél. 027/22 61 69 36-29154

A louer à Sion Wissigen  
**magnifique appartement de 4 1/2 pièces**  
 Fr. 440.- + charges.  
 Petit immeuble HCM de 3 étages, place de parc, place de jeux, zone de verdure, tranquillité, 6 chaînes TV.  
 Libre tout de suite ou à convenir.  
 S'adresser à Fiduciaire Fidumon Avenue de la Gare 23 Sion  
 Tél. 027/22 75 55 22 75 54 36-4684

A louer à Sion, avenue de Tourbillon  
**appartement de 2 pièces**  
 114 m<sup>2</sup>, jardin 50 m avec terrasse d'agrément, Fr. 145 000.-  
 Pour traiter: s'adresser à l'agence immobilière Armand Favre Tél. 027/22 34 64

Cherchons  
**appartement 3 1/2 - 4 pièces**  
 Région Champsec Fr. 400.-  
 Entrée tout de suite. Durée: six mois.  
 Tél. 025/4 44 85 heures de bureau 36-73

On cherche à louer à Martigny-Ville  
**appartement**  
 de 3 ou 4 pièces.  
 Entrée le 31.10.1977.  
 Tél. 026/5 38 52 entre 17 h. 30 et 20 h. 36-400920

A louer à Sion quartier gare  
**magnifique appartement 4 pièces**  
 5e étage  
 Entrée le 1.10.1977.  
 Tél. 027/23 36 05 36-4440

A louer à l'année  
**studio**  
 meublé moderne Cuisine, douche, WC Fr. 400.- par mois plus chauffage hiver. Situation tranquille, près de la gare de Montana.  
 Tél. 027/41 52 57 41 23 38 36-2933C

# Nouveau: Ascona 1900 Special.



## Imbattable dans sa catégorie.

L'Ascona 1900 Special est une voiture extraordinaire. Extraordinaire par sa puissance, son équipement et son prix. Extraordinaire aussi par sa conception: sécurité et maniabilité grâce à un châssis parfaitement équilibré et une direction précise.  
 Mettez l'Ascona 1900 Special à l'épreuve

en l'essayant. Vous serez enthousiasmé - même de son prix!

**Ascona 1900 Special. 4 portes, Fr. 13'950.-.**

Moteur 1,9 l.-S avec 90 CV-DIN, jantes sport, baguettes de protection latérales, lave-glace avec essuie-glace intermittent - sans oublier l'équipement de série complet.

**Opel Ascona. Une amitié plus profonde à chaque kilomètre.**

Aigle Garage des Mosses; Martigny J.-J. Casanova; Sion Garage de l'Ouest et les distributeurs locaux à: Ardon Garage du Moulin; Bex Garage J.-J. Chérix; Chesières Garage d'Orsay SA; Chippis Garage de Chippis; Fully Garage Carron; Leysin Garage Gassmann; Saint-Maurice P. Simeon; Veyras sur Sierre Autoval SA; Villeneuve Garage du Simplon.

**DESCARTES & BORGEAT**  
 AGENCE IMMOBILIÈRE  
**MONTHEY**  
 A vendre  
**Avenue Montheolo**  
 appartements de 4 pièces dès Fr. 137 000.-  
 appartements de 3 1/2 pièces dès Fr. 105 000.-  
 studios dès Fr. 55 000.-  
 attique 5 1/2 pièces Fr. 220 000.-  
**Rue de la Plantaud**  
 1 appartement 4 1/2 pièces, tout confort Fr. 152 000.-  
 1 appartement 3 1/2 pièces, tout confort Fr. 126 000.-  
**Avenue du Crochetan**  
 1 appartement 3 pièces Fr. 98 000.-  
**Collombey**  
 1 appartement 3 pièces Fr. 80 000.-  
**Il reste à louer à Monthey**  
 appartements 4 pièces dès Fr. 500.- plus charges  
 appartements 3 pièces dès Fr. 480.- plus charges  
 studios dès Fr. 300.- plus charges  
 1 attique Fr. 750.- plus charges  
 RUE DE COPPET 2 - MONTHEY  
 BATIMENT UBS  
 025/4 42 84

A vendre à Martigny  
**très beaux appartements**  
 2-pièces avec terrasse d'agrément, Fr. 77 000.-  
 3-pièces 95 m<sup>2</sup> avec terrasse d'agrément, jardin 50 m Fr. 110 000.-  
 4-pièces 114 m<sup>2</sup>, jardin 50 m avec terrasse d'agrément, Fr. 145 000.-  
 Pour traiter: 20 000.- à 30 000.-  
 Jean-Louis Hugon Martigny Tél. 026/2 16 40 143.266.161

A vendre dans le voisinage d'Albinen, région de Loèche-les-Bains, très beau  
**chalet de 2 appart.**  
 avec tout confort. Situation tranquille, panoramique et très ensoleillée; 1100 m d'altitude, accès pour voiture, région unique pour le ski et le tourisme pédestre. Financement accepté, acompte possible selon entente  
 Prix estimatif: Fr. 215 000.-  
 Ecrire sous chiffre K 901487 à Publicitas, 3001 Berne.  
 A louer à Sion Rue Saint-Guérin  
**appartement de 3 pièces**  
 Fr. 400.- charges comprises. Date d'entrée à convenir.  
 Pour traiter, s'adresser à l'agence immobilière Armand Favre Tél. 027/22 34 64 36-207

**SAINT-MAURICE**  
 A vendre  
**appartements rénovés**  
 tout confort  
 3 ch. Fr. 65 000.-  
 4 ch. Fr. 80 000.-  
 Toutes facilités.  
 Ecrire à S.I. Beaulieu S.A. Route du Simplon 58 1890 Saint-Maurice  
 Cherche à louer à l'année  
**chalet**  
 même sans confort, Ovornaz - mayens de Chamason ou Champéry - Morgins.  
 Tél. 022/34 76 40 329211-18

**Martigny**  
 A louer  
**splendide studio moderne**  
 Tél. 026/2 31 13 36-2649

<b>Fiat 124</b> Coupé, rouge 1970 <b>GARAGE DES ALPES</b> La Tour-de-Peilz 021/54 33 91/92	<b>Ford 20 M</b> bleue 1969 <b>GARAGE DES ALPES</b> La Tour-de-Peilz 021/54 33 91/92	<b>NSU RO 80</b> grise, 1969 <b>GARAGE DES ALPES</b> La Tour-de-Peilz 021/54 33 91/92	<b>BMW 728</b> réséda 1977 <b>GARAGE DES ALPES</b> La Tour-de-Peilz 021/54 33 91/92
---	---	---	--

**Futura**  
  
**La seule entièrement électronique SINGER**  
 la machine à coudre la plus vendue dans le monde.  
 A. Jacquier  
 Rue de la Gde-Dixence 17  
 1950 Sion  
 027/22 67 68

Pour toutes vos annonces **21 21 11**

A vendre grande quantité de  
**planches de sapin sec**  
 en toutes épaisseurs: 18 mm, 24 mm, 27 mm, 36 mm, 40 mm, 45 mm, 50 mm, 55 mm, 60 mm  
 ainsi que du  
**chêne**  
 en toutes épaisseurs  
 S'adresser à Raphaël Gremaud, commerce de bols, 1631 Echarlens.  
 Tél. 029/5 16 24 17-123078

Atelier d'art postiche  
**PAUL-ANDRÉ COIFFURE**  
 Rue Madeleine 14  
 Lausanne  
 réalise pour vous perruques postiches  
**DAMES-MESSIEURS**  
 Tél. 22 36 78/79  
 «TOP» postiche dans les 8 jours, postiche «SKALP» sans colle!  
 Entretien de postiches et perruques de toutes provenances  
**GROS RABAIS DANS LES CAS DE MALADIE**



Monsieur Charles ANCHISE, à Vouvry ;  
Monsieur et Madame Gilles ANCHISE-GRENON et leur fille Michèle, à Bouveret ;  
Mademoiselle Alphonsine ANCHISE, à Vouvry ;  
Monsieur Eric ANCHISE, à Vouvry ;  
Mademoiselle Marlène ANCHISE, à Vouvry, et son fiancé Jean-Bernard DIAQUE, à Muraz ;  
Madame veuve Olga BUSSIEN-CLERC, à Monthey ;  
Madame et Monsieur Gustave SEYDOUX-BUSSIEN et leurs enfants, à Bouveret ;  
Monsieur et Madame Gérard BUSSIEN-BENET et leurs enfants, à Bouveret ;  
Madame et Monsieur Doré DERIVAZ-BUSSIEN et leurs enfants, à Bouveret ;  
Madame et Monsieur Elda DERIVAZ-BUSSIEN et leur fille, à Bouveret ;  
Monsieur et Madame Paul BUSSIEN-MICHAUD et leurs enfants, à Bouveret ;  
Monsieur et Madame Dominique BUSSIEN-CASTAGNE et leurs enfants, à Monthey ;  
Monsieur et Madame Jean-Luc BUSSIEN-KREUSSEL, à Bouveret ;  
Madame veuve Lucie ANCHISE-FRACHEBOUD, à Bouveret ;  
Monsieur et Madame Francis ANCHISE-GREPT et leurs enfants, à Bouveret ;  
Monsieur Léo ANCHISE, à Bouveret ;  
Madame veuve Suzanne ANCHISE-PYTHON et ses enfants, à Saint-Prex ;  
Madame et Monsieur Maurice BORGEAUD-ANCHISE et leurs enfants, à Bouveret ;  
Monsieur Roger ANCHISE, à Saint-Gingolph ;  
Madame Fernande ANCHISE-SCHMID et ses enfants, au Grand-Saconnex ;  
Madame et Monsieur Fernand ROCH-ANCHISE et leur fille, à Bouveret ;  
ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la grande douleur de vous faire part du décès de

## Madame Roseline ANCHISE- BUSSIEN

leur épouse, très chère maman, belle-maman, grand-maman, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, marraine, cousine, filleule, parente et amie, survenu le 19 septembre 1977, à l'hôpital de Monthey, à l'âge de 43 ans, après une longue maladie chrétiennement supportée, munie des sacrements de l'Eglise.

La messe de sépulture aura lieu à Vouvry, le mercredi 21 septembre 1977, à 15 heures.

Le corps de la défunte repose à la chapelle ardente de Vouvry. La famille sera présente de 19 à 20 heures.

Selon le désir de la défunte, la famille ne portera pas le deuil.

Repose en paix

Cet avis tient lieu de faire-part.



Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Placide et Rosine BERTHOUSOZ ;  
Les neveux et nièces de feu Georges CLERC ;  
Tous les parents alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

## Madame Antoinette CLERC

née BERTHOUSOZ

leur chère belle-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine et amie, survenu à Sensine-Conthey, le 19 septembre 1977, dans sa 87<sup>e</sup> année, après une longue maladie, munie des saints sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu en l'église de Saint-Séverin-Conthey, le mercredi 21 septembre 1977, à 10 heures.

Selon le désir de la défunte, le deuil ne sera pas porté.

Le corps repose à la chapelle de Sensine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

*Et maintenant trois choses demeurent : la Foi, l'Espérance et la Charité.*



Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil, la famille de

## Monsieur Eugène BITZ

vous remercie de tout cœur de la part que vous avez prise à sa cruelle épreuve, soit par vos dons de fleurs et couronnes, vos messages de condoléances, vos dons de messes, votre présence aux obsèques.

Elle vous prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Un merci spécial :

à l'aumônier, aux médecins, à sœur Béatrice et au personnel du Sanatorium valaisan ;  
à la direction et au personnel de la fabrique Panto, à Saxon ;  
aux patrouilleurs TCS Valais ;  
à l'entreprise Canta-Jacquier ;  
à l'institut Sainte-Agnès, Sion ;  
aux classes 1947 et 1950 ;  
au parti socialiste de Salvan ;  
aux amis de la Verrerie.

Salvan, Les Marécottes, Sembrancher, septembre 1977.



Monsieur et Madame Théophile MAY-DÉCAILLET et famille, à Salvan ;  
Madame veuve Eugénie LUISIER-MAY et famille, à Bagnes ;  
Madame veuve Léonce MAY-MAY et famille, à Bagnes ;  
Les enfants de feu Cyrille MAY, à Bagnes ;  
Les enfants de feu Gustave MAY, à Bagnes ;  
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

### Monsieur Edouard MAY

couturier

leur frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, survenu dans sa 70<sup>e</sup> année.

L'ensevelissement aura lieu en l'église du Châble, le mercredi 21 septembre 1977, à 10 heures.

Le corps repose à la chapelle de l'Osuaire, au Châble.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



### La classe 1950 de Chippis

a le pénible devoir de faire part du décès de

### Monsieur Willy GLOOR

père de leur contemporain Kurt.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.



Touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus, la famille de

### Monsieur Pierre PRALONG

remercie toutes les personnes qui ont pris part à son deuil.

Sa reconnaissance s'adresse particulièrement au docteur Ch.-D. Rey et à ses assistants, aux infirmières de l'hôpital de Sierre, à La Géronde, au SMC, à l'Association cantonale des musiques, aux Hérensards, aux contemporains, aux amis de la maison.

Septembre 1977.



EN SOUVENIR DE

### Madame Léontine MARIÉTHOZ

née BOURBAN

21 septembre 1976 - 21 septembre 1977

Une année déjà que tu nous as quittés sans pouvoir nous dire adieu. Mais ton souvenir reste toujours vivant dans le cœur de ceux qui t'ont aimée.

Une messe sera célébrée à l'église de Fey-Nendaz, le mercredi 21 septembre 1977, à 19 h. 30.

Tes enfants et petits-enfants



EN SOUVENIR DE

ma chère et tendre épouse

### Thaïs SPAHR-BERRUT

mère et grand-mère, décédée le 17 septembre 1974.

Déjà trois ans / septembre 1977.  
Adieu Thaïs !

La messe de souvenir sera célébrée à la chapelle du Closillon, le mercredi 28 septembre 1977, à 17 h. 45.



Madame et Monsieur Georgette HOFMANN-RÖHNER, à Sion ;  
Monsieur et Madame Edy RÖHNER-GEORGETTI et leur fille Anne-Brigitte, à Sion ;  
Monsieur et Madame Marc-André HOFMANN-FROSSARD et leurs enfants Thierry et Sandrine, à Sion ;  
Monsieur et Madame Michel HOFMANN-ALLET, à Lausanne ;  
Monsieur et Madame Roger COPPEX-DONNET et leur fille Christiane, à Sion ;  
Madame Gualandris et Mademoiselle Philippe, ses dévouées employées ;  
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

## Monsieur Jules RÖHNER

commerçant

leur très cher père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, oncle, cousin et parrain, enlevé à leur tendre affection le 19 septembre 1977, à l'âge de 86 ans, après une courte maladie chrétiennement supportée, accompagné des secours de la sainte religion.

L'ensevelissement aura lieu en l'église du Sacré-Cœur à Sion, le mercredi 21 septembre 1977, à 11 heures.

Domicile mortuaire : rue de la Dixence 29.

Heures des visites : de 10 heures à 21 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour lui



Monsieur Edouard DÉFAGO, à Monthey ;  
Monsieur et Madame Raymond DÉFAGO-FERRARI et leurs enfants, à Bâle ;  
Monsieur et Madame Raphy DÉFAGO-BANDINELLI et leur fils, à Choëx ;  
Madame Liliane MICHAUD-DÉFAGO et son fils, à Lausanne ;  
Monsieur et Madame Gérard DÉFAGO-PITTET et leurs enfants, à Willy ;  
Madame et Monsieur André GAY-DES-COMBES-DÉFAGO et leurs enfants, à Monthey ;  
Monsieur et Madame Edouard DÉFAGO-VOGT et leur fille, à Genève ;  
Monsieur Charles BUFFET, à Bâle ;  
Madame veuve Henri BUFFET, ses enfants et petits-enfants, à Monthey et Sion ;  
Monsieur René DÉFAGO, à Sierre ;  
Madame veuve Marcel DÉFAGO, à Monthey, ses enfants et petits-enfants ;  
Monsieur Antoine DÉFAGO, ses enfants et petits-enfants, à Monthey et Genève ;  
Madame veuve Aloïs DÉFAGO, à Monthey ;  
Monsieur et Madame André DÉFAGO, leurs enfants et petits-enfants, à Monthey ;  
ainsi que toutes les familles parentes, alliées et amies, ont la profonde douleur de faire part du décès de

## Madame Louise DÉFAGO

née BUFFET

leur très chère épouse, maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, marraine, parente et amie, que Dieu a rappelée à lui le dimanche 18 septembre 1977, dans sa 71<sup>e</sup> année, à l'hôpital de Monthey, après une longue maladie supportée avec courage, munie des sacrements de l'Eglise.

La messe de sépulture sera célébrée en l'église paroissiale de Monthey, le mercredi 21 septembre 1977, à 10 h. 30.

Départ du convoi : place de l'Eglise.

Domicile mortuaire : chapelle du Pont, 1870 Monthey.

Heures de visites : de 19 heures à 20 heures.

Domicile de la famille : Raphy Défago, 1871 Choëx-sur-Monthey.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

*Repose en paix, tes souffrances sont terminées.*



La direction et le personnel de Rhodia (Suisse) S.A.

a le regret de faire part du décès de

## Madame Louise DÉFAGO

mère de leur collaborateur et collègue M. Edouard Défago.

Pour les obsèques, veuillez consulter l'avis de la famille.



La Société de carabiniers de Monthey

a le profond regret de faire part du décès de

## Madame Louise DÉFAGO

épouse d'Edouard, membre honoraire de la société, et maman de Raphy, son dévoué président.

Pour les obsèques, veuillez consulter l'avis de la famille.



Madame Marine STALDER-HIROZ, à Salins ;  
 Famille Marcel STALDER-PITTELOU, ses enfants et petits-enfants, à Sion et Salins ;  
 Famille Hermann STALDER-LAGGER, ses enfants et petits-enfants, à Sierre ;  
 Famille Olga SIERRO-STALDER et ses enfants, à Salins ;  
 Famille feu Joseph STALDER ;  
 Famille feu Pierre STALDER ;  
 Famille feu Emile HIROZ-DUC ;  
 Famille feu Joseph HIROZ-FAUTH ;  
 Famille feu Eugène STALDER-HIROZ ;  
 Famille André HAEFLIGER, à Saxon et Leytron ;  
 ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le chagrin de faire part du décès de

**Monsieur  
 Antoine STALDER**

leur très cher époux, papa, grand-papa et arrière-grand-papa, oncle et grand-oncle, cousin et ami, survenu dans sa 100<sup>e</sup> année, après une maladie supportée avec courage.

L'ensevelissement aura lieu à Salins, le mercredi 21 septembre 1977, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



**La fanfare La Liberté de Salins**

a le regret de faire part du décès de

**Monsieur  
 Antoine STALDER**

père de son ancien directeur, M. Marcel Stalder, grand-père et arrière-grand-père de ses membres actifs MM. Bernard et Bertrand Roessli.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.



Madame Ida VANONI-ZANOLI, à Martigny ;  
 Madame et Monsieur Roger BIANCHI-VANONI et leurs enfants, à Lausanne ;  
 Monsieur et Madame Jacques VANONI-GARZONI et leur enfant, à Lausanne ;  
 Madame et Monsieur Victor SARRASIN-VANONI, aux Valettes ;  
 Monsieur Gérard VANONI et sa fiancée, à Martigny ;  
 Monsieur et Madame Marcel VANONI et famille, à Cugy (FR) ;  
 Madame et Monsieur Marius MONNIER-ZANOLI et famille, à Genève ;  
 Monsieur et Madame Francis ZANOLI et famille, à Francfort, Sion et Monthey ;  
 Monsieur et Madame Joseph ZANOLI et famille, à Montana ;  
 Madame et Monsieur Paul TILLE-ZANOLI, à Aigle ;  
 Mademoiselle Marie-Thérèse ZANOLI, à Martigny ;  
 ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le profond chagrin de faire part du décès de

**Monsieur  
 Emile VANONI**

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, neveu, oncle, grand-oncle, parrain, cousin et ami, survenu le 19 septembre 1977, à l'âge de 66 ans.

La messe de sépulture sera célébrée en l'église paroissiale de Martigny, le mercredi 21 septembre 1977, à 10 heures.

Domicile mortuaire : avenue de la Gare 38, 1920 Martigny.

Visites de 18 heures à 20 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Mademoiselle Caroline RUDAZ, à Vex ;  
 Monsieur et Madame Henri VUISOZ-ANZÉVUI, à Vex, et leurs enfants ;  
 Monsieur et Madame Frédéric RUDAZ-VUISOZ, à Vex, et leurs enfants ;  
 Monsieur et Madame Charles RUDAZ-IMWINKELRIED, à Vex, et leurs enfants ;  
 Monsieur Hermann RUDAZ, à Vex, et ses enfants ;  
 ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur  
 Hermann RUDAZ**

de Jean-Joseph

leur cher neveu, cousin et parrain, survenu à Vex, le 19 septembre 1977, dans sa 66<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Eglise.

La messe de sépulture sera célébrée à l'église de Vex, le mercredi 21 septembre 1977, à 10 heures.

Domicile mortuaire : Villard-Vex.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**Un hôtel  
 aux enchères**

SEMBRANCHER. - Depuis de nombreux mois, après avoir souvent « défrayé » la chronique... l'hôtel et café National à Sembrancher est fermé. Cet établissement fut l'un des premiers dans l'Entremont à obtenir l'enseigne des « auberges de jeunesse » ; il hébergea de nombreux groupes de jeunes en provenance de tous les coins du monde. Aujourd'hui, il connaît un « trou », puisqu'il n'est plus exploité, et c'est certainement la raison qui lui vaut d'être mis aux enchères publiques. Ces dernières se tiendront le 21 septembre prochain.

**Les vœux des étudiants  
 à Mgr Henri Schwery**

SION. - Les étudiants du collège de Sion félicitent Son Excellence Monseigneur Henri Schwery pour sa nomination à la tête du diocèse. Nous le remercions pour tout le travail accompli en tant que recteur du collège, et nous lui souhaitons un fructueux ministère. Par la même occasion, nous tenons à exprimer toute notre confiance à l'abbé Udry qui a pris la succession de Mgr Schwery.  
 La société des étudiants du collège de Sion

**DÉCÈS DE M. JULES RÖHNER-COPPEX**

**La bonté sur son visage**

SION. - Hier, nous avons appris le décès, survenu à l'hôpital, de M. Jules Röhner-Coppex, ancien commerçant, à Sion.

Né le 8 juin 1891, à Monthey, il suivit les écoles de cette ville, puis travailla à la verrerie durant quelques années.

Jeune encore, il fut engagé à l'arsenal de Sion, s'établit dans la capitale, une première fois, et la quitta quand il entra aux chemins de fer où Brigue a été son premier poste.

Ayant la nostalgie de Sion, il obtint son déplacement et resta au service des CFF. Il fit connaissance de M<sup>lle</sup> Amélie Coppex, et l'épousa en 1919.

La même année, fut ouvert un magasin à la place du Midi, à l'enseigne « A l'économie », tenu tout d'abord par M<sup>me</sup> Röhner-Coppex.

Son mari quitta les CFF vers les années 1921-1922 et seconda son épouse au commerce qu'ils cédèrent à leur fils Edy en 1960.

M. Jules Röhner eut la douleur de perdre son épouse le 17 septembre 1966. Dès lors, il refusa toute idée d'inactivité, et se plaisait à donner des coups de main appréciés au magasin auquel une nouvelle impulsion avait été donnée par son fils Edy.

Jules Röhner était un travailleur acharné qui n'avait jamais le temps de poser sa blouse. Sa vie... il l'a consacrée à sa famille, au magasin, et à la philatélie dont il fut membre fondateur de cette société. Il était également très fidèle au Touring-Club, où l'on rencontrait son visage souriant lors des sorties en groupe ; l'homme était précis comme une horloge et se plaisait à dire : « L'heure, c'est l'heure ! ».

Il savait être fidèle en amitié. Des copains, il en avait beaucoup à qui raconter le dernier « witz » dont il était le premier à rire.

C'est une figure bien connue à Sion qui disparaît. Un personnage scrupuleux, honnête, loyal, incapable de laisser derrière lui une parcelle de méchanceté.

Deux enfants sont nés du couple : Edy qui a épousé M<sup>me</sup> Georgetti et Georgette, alliée à M. Jost Hofmann.

Trois petits-enfants et deux arrière-petits-enfants pleurent aussi un aïeul qui était un véritable « grand-papa gâteau ».

Le décès de Jules Röhner me peine énormément. Un ami que je ne reverrai plus, avec lequel j'aimais bavarder aussi bien au civil que durant nos longues périodes de mobilisation, de 1939 à 1945, notamment.

A M<sup>me</sup> et M. Hofmann-Röhner, à M. et M<sup>me</sup> Edy Röhner-Georgetti, aux enfants et petits-enfants, ainsi qu'à toutes les familles parentes et alliées, vont mes plus sincères condoléances et la plus vive sympathie du NF.

f.-g. g.



**DOUBLE  
 INTERVENTION  
 D'AIR-GLACIERS**

SUPER-SAINT-BERNARD. - Hier après-midi, un hélicoptère d'Air-Glaciers a effectué le sauvetage d'un chasseur au Godegotte, dans la région du Super-Saint-Bernard. Il s'agit de M. Henri Revaz, né en 1942, domicilié à Dorénaz, qui, à la suite d'une chute, s'est blessé à un genou. Il a été transporté à l'hôpital de Martigny.



MORCLES. - Hier matin, vers 4 heures, un hélicoptère d'Air-Glaciers a été mandé dans la région des Dents-de-Morcles. En effet, trois personnes, qui devaient être rentrées dimanche soir déjà, ont été prises dans la tempête.

M. Bruno Bagnoud, qui pilotait l'hélicoptère, les a transportées jusqu'à Morcles. On ne signale aucun blessé.

**Protéger la vendange des oiseaux**

Jeuudi 22 septembre à 14 heures, une démonstration d'un nouveau système d'effarouchement des oiseaux aura lieu à l'Ecole cantonale d'agriculture à Châteauneuf. Il s'agit d'une installation électro-mécanique mise au point en Suisse alémanique par M. E. Bächli.

D'après les renseignements obtenus, ce système de protection a un écho favorable chez ceux qui l'ont adopté.

Station cantonale  
 de la protection des plantes  
 Châteauneuf

**VERS UN PROCÈS À SENSATION**

ORSIÈRES. - On se souvient de la rocambolesque histoire qui opposa l'automne dernier un hôtelier d'Orsières, M. J. B. à la Commission cantonale des impôts. Convo-

qué par cette commission et dans les locaux de l'administration communale d'Orsières, M. J. B. fit une apparition lors de la séance... armé de son mousqueton. Naturellement, le représentant de l'Etat du Valais a déposé plainte pour menaces et l'affaire trouvera son épilogue mardi 27 septembre prochain à 9 h. 45, au tribunal de district à Sembrancher. Affaire à suivre donc...



*Je suis la Résurrection et la Vie.  
 Celui qui croit en moi,  
 même s'il est mort, vivra.*  
 Jean II, 25

**L'Action catholique générale  
 du Valais romand**

a le regret de faire part du décès de

**Monsieur  
 Emile VANONI**

époux d'Ida, membre du comité cantonal.

Pour la célébration eucharistique, prière de consulter l'avis de la famille.



EN SOUVENIR DE

**Monsieur  
 Georges WINTEREGG**

21 septembre 1975 - 21 septembre 1977

Deux ans déjà que tu nous as quittés.

Une messe d'anniversaire sera célébrée à Saint-Pierre-de-Clages, le mercredi 21 septembre 1977, à 19 h. 30.

Ta famille



**Le parti radical de Salins**

a le regret de faire part du décès de

**Monsieur  
 Antoine STALDER**

son dévoué membre.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.



EN SOUVENIR DE

**Monsieur  
 André HAEFLIGER**

19 septembre 1976 - 19 septembre 1977

Une messe d'anniversaire a été célébrée en l'église de Saxon, le lundi 19 septembre 1977, à 19 h. 30.

**† Laura et Marcel  
 Maret**

*Ils habitaient en face et on s'aimait bien. Seul le chemin nous séparait. On a tous le cœur bien lourd. Moustique pleure.*

*On les voyait marcher dans la campagne en se donnant le bras. Ils sont entrés dans la mort la main dans la main. La vie les recevra ensemble. Ils n'auraient pas choisi autre chose.*

*On s'incline devant un tel destin, où les voies de Dieu soulignent la pauvreté de notre jugement.*

*Que pèse la vanité de certaines querelles devant l'exemple de leur union ?*

**† Susy Claivaz**

*Du commerce des fruits, elle a sauté dans l'héroïsme. Tout droit ! Sans discuter !*

*Elle a accepté ses souffrances, sans marchander. Hier, ce petit bout de femme vendait des fruits. Aujourd'hui, elle nous offre du courage à pleines mains.*

*Une âme saine dans un corps déchiré. La primauté de l'esprit. Est-il plus beau testament ?*  
 E.M.

# Ouverture de la session d'automne des Chambres fédérales

## National: pour des sentiers fédéraux!

**BERNE.** - Lors de la première séance de la session d'automne des Chambres fédérales, le Conseil national a longuement étudié l'initiative populaire « pour le développement des chemins et sentiers ». Il a ensuite rapidement adopté trois conventions relatives à la protection du Rhin contre la pollution.

Le gros morceau de la séance a été constitué par l'initiative pour le développement des chemins et sentiers. Par arrêté, le Conseil fédéral invitait le peuple et les cantons à rejeter l'initiative populaire, sans contreprojet. La commission de la Chambre basse voulait aussi un contreprojet qui marque la

coopération entre Confédération et cantons quant à l'aménagement et à l'entretien des réseaux de chemins et de sentiers. Diverses propositions ont été faites. On a notamment demandé d'inclure dans le nouveau texte les pistes cyclables estimant que les cyclistes étaient, avec les piétons, les principales vic-

times de la circulation actuelle. Après plusieurs votes, le contreprojet l'a emporté sur la position gouvernementale avec une forte majorité.

C'est ensuite sans discussion que la Chambre du peuple a accepté trois accords pour la protection du Rhin contre la pollution. Il s'agit tout d'abord d'un accord additionnel concernant la commission internationale pour la protection du Rhin, ensuite de deux conventions, l'une ayant pour but de lutter contre la pollution chimique, l'autre contre la pollution par les chlorures.

● **LAUSANNE.** - Le week-end prolongé du Jeune fédéral a connu son traditionnel afflux de visiteurs venus de Romandie et de Suisse alémanique. Malgré la bise, l'animation a été grande et l'ambiance chaleureuse dans l'enceinte de Beaulieu.

Avec 305 000 visiteurs pour ces trois jours, la Foire nationale de Lausanne enregistre une légère diminution des entrées par rapport à l'année record de 1976. Un premier sondage témoigne cependant que la reprise des affaires se manifeste au 58<sup>e</sup> Comptoir suisse, qui administre à nouveau la preuve de sa popularité et de son efficacité.

## M. Huerlimann: «Quiconque veut marcher peut actuellement le faire»

Le conseiller fédéral Huerlimann reconnaît les « bonnes raisons » des auteurs de l'initiative. Il estime pourtant que les chemins et sentiers ne sont pas de la compétence de la Confédération. Il faut faire une juste répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes. Or, il n'est pas approprié actuellement de confier la tâche en question à la Confédération. En outre, après la votation du 12 juin, il n'y a pas lieu de gonfler l'ap-

pareil de l'Etat central. Sans vouloir demeurer passif, celui-ci estime qu'il faut fixer des priorités, les chemins et sentiers pédestres ne faisant pas partie de ces dernières. D'ailleurs, chaque année, la Confédération verse environ 60 millions de francs pour les sentiers et chemins. Et puis, quiconque veut marcher peut actuellement le faire. Il est donc inutile et injustifié de créer une nouvelle norme constitutionnelle.

## ARTICLE CONJONCTUREL

### LE CONSEIL DES ETATS GARANT DE CERTAINES LIMITES

**BERNE.** - Le Conseil des Etats ne veut toujours pas que, dans le texte du nouvel article conjoncturel de la Constitution fédérale, figure une disposition autorisant la Confédération à prélever des suppléments ou à accorder des rabais sur les impôts et taxes fédéraux. Ce pouvoir exceptionnel, qui ne pourra être utilisé qu'à titre temporaire aux fins d'équilibrer la conjoncture, devra être réservé aux seuls impôts indirects, ont décidé les conseillers aux Etats par 26 voix contre 6, contredisant ainsi une nouvelle fois le Conseil fédéral et le Conseil national.

Une autre divergence a été maintenue: il s'agit de la nécessité pour la Confédération, les cantons et les communes de tenir compte des impératifs de la situation conjoncturelle. Alors que le Conseil fédéral et le Conseil national entendent que les collectivités publiques «aménagent leurs finances» selon ces impératifs, le Conseil des Etats préfère une formule plus fédéraliste. Elles devront simplement «établir leurs budgets» selon ces mêmes impératifs. Cette atténuation de la disposition a été votée par 36 voix contre 6.

## GRUENENFELDER N'ENSEIGNERA PAS À URDORF

### UNE DÉCISION POLITIQUE ET LOGIQUE

**URDORF.** - La direction des écoles d'Urdorf (ZH), qui vient de décider par 6 voix contre 5 de se passer des services de M. Diether Gruenfelder en qualité d'enseignant non nommé à l'école secondaire, a fait savoir que «les compétences propres du candidat n'étaient aucunement mises en cause, mais qu'il s'agissait d'une décision politique».

Le poste avait été mis au concours en juillet et août. Une commission avait désigné M. Gruenfelder parmi d'autres candi-

dats à la suite des tests effectués et en raison des «excellentes références» fournies. De son côté, la direction des écoles d'Urdorf a fait valoir sa crainte de voir «un seul de ses membres instaurer le trouble parmi la population, qui se répercuterait sur la collaboration entre l'école et les parents».

Diether Gruenfelder était président de «Manifeste démocratique» et, à titre de membre de l'organisation, il s'était introduit à la fin de l'année dernière dans les archives d'Ernst Cincera pour y subtiliser des documents.

## Hier sur le petit écran

Deux nouvelles émissions nous furent proposées hier soir par le nouveau schéma de la TVR. Deux nouvelles émissions ayant l'ambition surtout de nous divertir le lundi soir.

L'intention est bonne, et j'applaudis aux responsables d'abandonner cette sinistromanie que j'ai si souvent dénoncée ici.

Mais voilà, pour un coup d'essai, à mes yeux, ce ne fut pas un coup de maître.

Le nez dans les étoiles se voulait soupe aux gags. Et des gags, nous en eûmes de nombreux sur le thème du retour des vacances, qui n'est d'ailleurs pas un thème typiquement romand ou national.

Je l'écris parce que, avec ses nouvelles émissions, la TVR - c'est Alexandre Burger qui nous le dit - « a la volonté de développer l'identité romande et nationale ».

Si, occasionnellement, j'ai souri à quelques gags surprenants, l'ensemble de l'émission m'a laissé en général indifférent.

Et Citizens'Band (F. Jacquenoud) m'intéressa a priori. Mais les premières séquences d'enregistrements de vedettes eurent raison de ma patience et je quittai mon récepteur avant d'en apprendre beaucoup sur les studios d'enregistrement, thème qui avait pourtant attiré mon attention.

Non, je ne crois pas que le nouveau schéma nous vaudra hier soir un bon programme.

C'est vrai qu'il n'est plus aujourd'hui facile de faire rire. Surtout si on n'y croit pas. D'ailleurs, si la célèbre Rose d'or ne semble pas servir de source au Nez dans les étoiles, c'est peut-être justement qu'elle n'a jamais réussi à faire rire vraiment, à divertir durant les trop nombreuses années de son inutile existence.

Le Festival de jazz de Montreux a au moins sans doute quelques jeunes musiciens temporairement sensibilisés par ce genre de musique.

On prétend que le nouveau schéma permettra « une programmation plus libre des émissions du lundi »; j'ose espérer que les prochains lundis seront plus souriants.

Parce qu'il ne reste au téléspectateur plus que la seule ressource de A bon entendre (avec quelques innovations et améliorations), on ne s'étonnera pas que de plus en plus d'abonnés commutent les lundis sur l'une des trois chaînes françaises.

En résumé: les intentions sont positives à la TVR; les résultats, pour ce seul instant du premier lundi du nouveau schéma, très décevants. Essayons d'attendre encore quelques semaines!

N. Lagger

## SÉANCE DU CONSEIL FÉDÉRAL

### Heure d'été: c'est encore trop tôt...

**BERNE.** - Le Conseil fédéral a tenu hier sa séance hebdomadaire en l'absence de M. Pierre Graber, qui est en visite officielle en Espagne. M. Willi Ritschard a rendu compte à ses collègues de la conférence des ministres européens des transports, qui a eu lieu à Munich la semaine passée. Il a déclaré qu'il avait l'impression, à la suite de son séjour en RFA, que l'introduction de l'heure d'été ne saurait se faire en 1978 en Allemagne fédérale. Le vice-chancelier Buser, qui a donné une conférence de presse à l'issue

de la séance, a rappelé qu'une décision allemande pourrait avoir des répercussions en Suisse.

Les conseillers fédéraux ont, d'autre part, discuté des objets de la session d'automne, qui s'ouvre lundi.

Dans un message aux Chambres, le Conseil fédéral a en outre proposé l'ouverture d'un crédit de 149 millions de francs pour la poursuite des travaux rendus nécessaires par le transfert et l'agrandissement de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et des instituts annexes. Pour la seule EPF de Lausanne, le crédit demandé se monte à 89 millions. Toujours au sujet des EPF, une modification du règlement a été décidée afin d'autoriser tous les ingénieurs diplômés des deux hautes écoles à adjoindre à leur nom le titre d'«ing. dipl. EPF».

La gestion et le compte de la Régie des alcools pour 1976-1977 - 291 millions de bénéfice - ont été approuvés. De plus, le gouvernement a décidé la prise d'une série de mesures pour réparer ou compenser les dommages causés cette année par les intempéries. Des crédits pour plus de 30 millions sont déjà à disposition des services compétents. Enfin, le Conseil fédéral a soumis au régime du permis d'importation le sucre de maïs et certains produits de substitution du sucre.

● **ZÜRICH.** - Hier s'est ouverte à la «Tonhalle» de Zurich une exposition d'instruments de musique anciens. 222 instruments, dont 196 sont d'origine européenne et 50 d'origine chinoise, japonaise et africaine, peuvent être admirés dans 14 vitrines. Cette exposition comprend avant tout des instruments à cordes, mais également des instruments à vent, à touches et à cordes pincées. On peut également y voir des raretés telles qu'une trompette pour laquelle Josef Haydn a écrit un concert.

● **BERNE.** - Le divisionnaire André Huber, médecin en chef de l'armée, visitera aujourd'hui et demain des installations des troupes sanitaires de la Bundeswehr. Il sera l'hôte du professeur Ernst Rebentisch, médecin général inspecteur.

## Les deux coaccusés de Petra Krause devant leurs juges

### «Nous n'avons rien fait de constructif!»

**WINTERTHOUR.** - Hier, s'est ouvert devant la Cour d'assises de Winterthour le procès intenté contre un bûcheron de 24 ans, Peter Egloff, et un manœuvre de 23 ans, Daniele von Arb, tous deux prévenus principalement d'attentats à l'explosif. Une troisième personne était appelée à comparaître, Petra Krause, dont le procès a été reporté en raison de son état de santé. La journée d'hier était consacrée aux interrogatoires. Trois autres membres de l'organisation terroriste ont déjà été condamnés par la Cour suprême de Zurich à 15 mois de prison et à 4 ans de réclusion.

A l'ouverture du procès qui est entouré de mesures de sécurité strictes, la défense a affirmé que les deux prévenus s'abstiendraient de faire toute déposition à la charge ou à la décharge de la troisième prévenue, c'est-à-dire Petra Krause. Il a demandé en outre de renoncer à la procédure pour l'administration de la preuve, les deux prévenus ne revenant pas sur leurs aveux.

Au premier plan du procès: l'histoire du groupe. Peter Egloff et Daniele von Arb ont en effet raconté la façon dont le groupe s'était constitué et la manière dont il s'était

procuré des armes, des explosifs et l'artifice de mise à feu et comment il a, plus tard, commis des attentats en Suisse et remis en partie les explosifs à des groupes de terroristes étrangers.

Egloff a déclaré que le groupe s'était informé sur les dépôts de munition ainsi que sur les arsenaux de l'armée, qu'il avait rassemblé des coupures de journaux ainsi que des cartes. Egloff a dit à ce propos qu'il s'était toujours intéressé au travail de la police. Enfin, le groupe s'est procuré par des cambriolages des armes et des explosifs qui

étaient tout d'abord destinés à être remis à des «forces antifascistes». Les premières livraisons sont allées à des groupes de terroristes espagnols et italiens, et plus tard à la fraction armée rouge, en Allemagne fédérale.

Du matériel a été trouvé dans leurs cachettes permettant de croire que le groupe prévoyait d'assassiner le schah de Perse. Il a également préparé deux enlèvements, celui d'un attaché de l'ambassade d'Espagne à Berne et celui d'un ambassadeur allemand en Suisse. Le groupe a par la suite renoncé à ces deux projets.

Plus tard, des discordances sont apparues au sein du groupe et deux membres l'ont quitté. Le reste du groupe en est arrivé à la conclusion que leur activité n'avait pas été jusqu'à «constructive» (sic). Une certaine perplexité régnait en son sein et Egloff murmurait le projet de s'exiler.

## GRAND CONSEIL BERNOIS

### Modifications constitutionnelles entérinées

Le Grand Conseil des 187, siégeant hier au Rathaus bernois, a accepté l'essentiel des modifications constitutionnelles entrainées par la séparation du Jura, ceci au terme de la première lecture. On se souvient que celle-ci avait été interrompue en juin dernier sur un constat de désaccord relatif à la nouvelle manière d'attribuer les mandats des députés entre les cercles électoraux qui sont désormais amputés des trois districts jurassiens qui se sont séparés.

Hier, à Berne, les nouvelles formulations des articles relatifs à la suppression de la mention du peuple jurassien, au droit de consultation et de coopération pour le Jura bernois et le district de Laufen, à l'institution de commissions paritaires pour toutes les questions relatives à la minorité francophone du canton de Berne, à la garantie au Jura bernois d'un siège au sein du gouvernement et à l'octroi à ce dernier de toutes les compétences en vue des négociations avec le futur canton du Jura au sujet du partage des biens, de la conclusion d'accords et de concordats et du transfert des litiges à des commissions d'arbitrage ont été admises sans aucune restriction à la quasi-unanimité.

Pourtant, avant le vote final, le socialiste Steinlin a tenu à faire savoir que le oui de son groupe serait un oui mais, en ce sens que pour la seconde lecture, fixée au 24 octobre, un grand nombre de modifications d'ordre rédactionnel seront alors proposées, le fond faisant presque l'unanimité. Ce sont les questions de procédure qui ont retenu l'attention. Ainsi fallait-il une majorité qualifiée des deux tiers pour ces modifications de la Constitution ainsi qu'il en va d'ordinaire ou bien la majorité simple suffisait-elle? C'est la première hypothèse qui a été admise.

La question de l'unité de la matière a aussi alimenté une discussion nourrie. Selon une expertise du professeur Gigy, il convenait de soumettre les objets des modifications constitutionnelles, en des votes séparés, au peuple qui devrait pouvoir en approuver un sans être contraint d'approuver les autres. Dans l'intervalle, le Gouvernement bernois a cependant obtenu une autre expertise de M<sup>re</sup> Pfister, secrétaire à l'Assemblée fédérale, selon laquelle l'ensemble des modifications ayant trait à la séparation du Jura pouvait être soumis en un seul vote aux électeurs en février prochain. Cette

manière de voir l'a emporté après la volte-face du gouvernement. Un député radical a relevé à ce sujet que seuls les idiots n'acceptent pas de changer d'avis.

Enfin, la question de la répartition des mandats a été liquidée assez rapidement, contre toute attente. C'est le statu quo qui a obtenu l'assentiment des députés, c'est-à-dire que les 200 mandats sont attribués proportionnellement, avec une attribution préalable d'un siège à chaque cercle. Une proposition d'attribuer au moins deux sièges par cercle s'est heurtée à l'hostilité de l'UDC qui aurait perdu trois sièges dans cette hypothèse, alors que les radicaux et les socialistes se seraient attribués le gros des mandats supplémentaires résultant de la séparation du Jura.

### La double majorité resurgit

La surprise n'allait pas provenir hier des travées du Parlement bernois, mais bien de

la séance que tenait ensuite la délegation du Conseil exécutif pour les affaires jurassiennes avec la députation du Jura bernois. Celle-ci présente à nouveau sa proposition de la double majorité des députés bernois et des députés jurassiens qui serait nécessaire pour les questions linguistiques et culturelles ayant trait au Jura. Le gouvernement avait toujours affirmé que cette sorte de droit de veto, qui serait concédé aux Jurassiens, serait anticonstitutionnel dans la mesure où il avantagerait les représentants de certains citoyens par rapport à d'autres. Mais la députation du Jura bernois appuie désormais sa revendication par un avis de droit du professeur Etienne Grisel, du Tribunal fédéral, qui est d'avis que, pour des questions spécifiques à la région francophone du canton, un tel droit de veto ne serait pas anticonstitutionnel. Le gouvernement devra donc, ou bien se rendre à l'argumentation des Jurassiens, ou bien trouver un autre motif pour la refuser. A la vérité, on voit mal Berne, qui vient de refuser la motion Erba demandant la protection de la langue française, accepter que, sur les plans culturel et linguistique, les francophones puissent en faire à leur tête. Le débat, en tout état de cause, sera des plus intéressants à ce sujet.

V. G.

## Le président allemand Walter Scheel en Suisse

**BERNE.** - Le président de la République fédérale d'Allemagne, Walter Scheel, et M<sup>me</sup> Mildred Scheel arriveront en Suisse jeudi en fin de matinée pour une visite d'Etat. Le président Scheel sera accompagné par M. Hans-Dietrich Genscher, ministre fédéral des affaires étrangères.

L'après-midi, le Conseil fédéral en corps recevra le président et donnera, le soir, un dîner en l'honneur de ses hôtes.

Vendredi, aura lieu, d'une part, des entretiens entre le président Scheel et M. Kurt Furgler, président de la Confédération et de l'autre, entre M. Genscher et le conseiller fédéral Pierre Graber, chef du Département politique fédéral ainsi qu'entre les deux délégations. Le soir, le président de la République fédérale d'Allemagne donnera un dîner en l'honneur du Conseil fédéral.

C'est samedi, 24 septembre au matin, que les hôtes quitteront la Suisse.

## Paris: enfants à vendre!

PARIS (ATS/AFP). - Un « avocat » libanais installé à Paris sert d'intermédiaire à des trafiquants d'enfants qui vendent ceux-ci en France pour une somme de 25 000 francs, révèle l'hebdomadaire catholique *La vie* dans son dernier numéro.

Selon cet avocat du barreau de Beyrouth, qui demeure dans un immeuble du centre de Paris, l'enfant libanais fait prime sur le marché « parce qu'il est de race blanche, en bonne santé et de culture occidentale », précise le reporter de *La vie* qui présente ce « marchand d'enfants » comme « un épiciériste prospère à la cinquantaine joviale ». L'avocat propose ainsi aux couples ou aux femmes candidates à l'adoption une solution « bien simple » : l'achat d'un petit Libanais. Il en coûte 25 000 francs, non compris le prix du billet aller-retour Paris-Beyrouth.

## CEE: l'adhésion sera refusée aux démocraties non pluralistes

BRUXELLES (ATS/AFP). - La commission de la C.E.E. vient de proposer qu'une déclaration affirmant la nécessité de la démocratie pluraliste dans les pays de la C.E.E. devrait être incluse dans le traité d'adhésion au Marché commun des trois pays candidats (Grèce, Portugal et Espagne).

Cette suggestion a été retenue par les 13 commissaires européens, réunis à huis clos au cours du week-end à La Roche, dans les Ardennes belges, a précisé lundi le porte-parole de la commission. Cette décla-

ration pourrait être faite à l'occasion des premières élections directes au Parlement européen prévues pour mai ou juin 1978. Elle serait destinée dans l'esprit des commissaires au renforcement de la démocratie dans les trois pays candidats.

Les 13 commissaires ont constaté par ailleurs que l'élargissement de la CEE à trois nouveaux pays du bassin méditerranéen pose le problème de la disparité économique entre ces pays et le reste de la CEE.

## APRÈS UN SUICIDE ET DE GRANDES QUERELLES

### La succession Picasso enfin réglée

PARIS (ATS/AFP). - Jacqueline Picasso, la veuve du peintre, vient d'accepter le partage de la succession proposé depuis plusieurs mois par les cinq autres héritiers. Elle a également donné son consentement aux modalités de la fondation qui va permettre - en acquittant les droits de succession en œuvres d'art - de créer à Paris un musée où toutes les époques du peintre seront représentées. L'hôtel Sale, dans le Marais, où ce musée va être aménagé sera, espère-t-on, prêt dans quatre ans pour le centenaire de Picasso.

Depuis juin dernier, cinq des six héritiers étaient déjà d'accord sur le partage de la succession. Jacqueline Roque, attentive compagne des dernières années du peintre, vient de donner son consentement après avoir longtemps réfléchi. Il aura donc fallu plus de quatre ans pour qu'un accord de principe aboutisse.

L'héritage est fabuleux. Jamais un peintre n'aura laissé une telle fortune. Selon de récentes expertises, il s'agit d'une somme de 1,25 milliard de francs (environ 650 millions de francs suisses).

L'Etat prélèvera environ 20 % du montant total. D'un commun accord, les droits de succession seront réglés en peintures, sculptures, dessins et gravures.

#### SUCCESSION EMBROUILLÉE

La succession est d'autant plus embrouillée que Picasso n'avait qu'un fils légitime : Paulo, né en 1921 de son mariage avec Olga Kokhlova, danseuse des ballets russes, morte en 1954 alors qu'elle était séparée depuis longtemps de son mari.

Les autres enfants du peintre, Maia, née en 1935, Claude, né en 1947 et Paloma, née en 1948, sont considérés par la loi comme

des enfants « adultérins ». Paulo, le fils aîné du peintre, étant mort il y a deux ans, sa part est divisée entre ses enfants Marina et

Bernard. Un frère de Marina, Pablito, désespéré de n'avoir pas été admis aux obsèques de son grand-père, avait avalé une dose d'eau de Javel. Il devait en mourir trois mois plus tard.

Il ne reste donc plus que six héritiers : une femme légitime, Jacqueline, sa veuve, trois enfants « illégitimes » (Maia, Claude et Paloma) et deux petits-enfants (Bernard et Marina).

### France: le PS fidèle... aveugle

PARIS (ATS/AFP). - Le comité directeur du Parti socialiste français, réuni lundi après-midi à Paris, déclare que « le PS continuera à défendre les propositions du programme commun de la gauche et entend y rester fidèle ».

Le comité précise que « porter atteinte aux grands équilibres économiques et politiques » définis dans le programme commun de la gauche, signé en 1972 par les communistes, les socialistes et les radicaux de gauche, « mettrait en cause les principes qui fondent l'union de la gauche ».

### Pérou: haut commissaire de l'ONU pris en otage par des Chiliens

LIMA (ATS/AFP). - Sept exilés occupent depuis hier matin le siège de la commission de l'ONU pour les réfugiés à Lima et y retiennent en otage le haut commissaire, M. Siles Ciccote, de nationalité canadienne, a-t-on appris hier soir dans la capitale péru-

vienne.

Les occupants exigent, au nom des quelque 80 réfugiés chiliens de Lima, que cessent immédiatement les « tracasseries policières » dont ils sont l'objet et ont déclaré leur intention de commencer immédiatement une grève de la faim illimitée.

Ils demandent également la libération de Chiliens actuellement incarcérés, la reconnaissance du statut de réfugié et l'accélération de leur réinsertion sociale.

Dans un communiqué, ils dénoncent la lenteur dont a fait preuve la commission des Nations unies pour les réfugiés dans ses démarches pour la réinsertion des exilés chiliens. Ils soulignent qu'ils sont « en transit » à Lima depuis quatre ans et que la commission n'a rien fait pour leur procurer du travail et veiller à leur sécurité.

Les occupants dénoncent également l'extradition vers le Chili, le 3 septembre, d'un de leurs compatriotes, M. René Salas, qui, selon eux, est actuellement détenu à la prison d'Arica (nord du Chili). « De telles mesures sont fréquentes », affirment-ils.

D'autre part, ils protestent contre les violations du domicile des réfugiés et la saisie de tous leurs documents personnels.

Enfin le communiqué s'élève contre « les arrestations arbitraires de nombreux Chiliens, dont certains ont été détenus plus de 60 jours sans être formellement inculpés ».

## ROMAN POLANSKI CONDAMNÉ

LOS ANGELES (ATS/AFP). - Le cinéaste Roman Polanski a été condamné lundi à une première peine de trois mois de prison ferme par le juge de Santa Monica (Californie), qui estime nécessaire une nouvelle période « d'observation et de diagnostic » avant de rendre un verdict final « juste et équitable » à l'encontre du réalisateur.

Roman Polanski plaide coupable d'avoir violé une mineure de 13 ans, dont

l'identité n'a pas été révélée, au cours d'une soirée le 10 mars dernier dans la maison de l'acteur Jack Nicholson. Le juge a cependant autorisé Polanski, à la demande des avocats de celui-ci, de ne commencer à purger sa peine que le 19 décembre prochain à Chino (Californie). Le cinéaste doit en effet tourner un film dont les repérages sont déjà terminés.

Polanski, en plaçant coupable, avait évité un procès public avec la famille de la jeune fille et avait été déchargé des autres délits qui lui étaient reprochés. Il risque de un à 50 ans de prison et l'extradition des Etats-Unis, et le juge avait ordonné un examen psychiatrique complet, pour déterminer si Polanski n'est pas « un dangereux maniaque sexuel ».

### En bref

● TURIN (ATS/AFP). - Un journaliste du quotidien *L'Unità*, organe du parti communiste italien, M. Leone Nino Ferrero, 51 ans, a été victime d'un attentat, dans la nuit de dimanche à lundi, à Turin.

M. Ferrero a été agressé par deux jeunes gens qui, après s'être assurés de son identité, lui ont tiré plusieurs coups de fusil dans les jambes. L'attentat a été revendiqué par le mouvement clandestin « Action révolutionnaire ».

● PORTO (ATS/AFP). - Un des douze mutins de la prison de Cusio à Porto (nord du Portugal) a été tué et quatre personnes - deux mutins, le directeur de la prison et un gardien - ont été blessées, a-t-on appris hier soir.

Les insurgés, qui retiennent quinze personnes en otages - dont le directeur de la prison - depuis hier en fin de matinée, exigent d'être considérés comme « prisonniers politiques » et de pouvoir se rendre au Maroc.

● VARSOVIE (KIPA). - Hier, les médecins qualifiaient de « bon » l'état de santé du cardinal Stefan Wyszynski, archevêque de Gniezno et de Varsovie, qui avait été soumis à une intervention chirurgicale, il y a quatre jours.

## Dialogue Tchécoslovaquie - Saint-Siège

ROME (KIPA). - Une délégation du gouvernement de Prague est arrivée hier à Rome où elle doit avoir des conversations avec des représentants du Saint-Siège sur les relations entre l'Eglise et l'Etat en Tchécoslovaquie.

La délégation tchécoslovaque est dirigée par M. Karel Hruza, directeur du secrétariat pour les questions religieuses auprès du premier ministre du gouvernement de Prague. C'est Mgr Agostino Casaroli, secrétaire du Conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, qui est à la tête de la délégation du Saint-Siège.

A l'aéroport de Rome-Fiumicino, la délégation venant de Prague a été accueillie par Mgr Luigi Poggi, nonce apostolique chargé de problèmes spéciaux relevant du Conseil pour les affaires publiques de l'Eglise.

## GRÈCE: ÉLECTIONS ANTICIPÉES

ATHÈNES (ATS/AFP). - Les électeurs grecs iront aux urnes le 20 novembre prochain, la Chambre des députés où le gouvernement de M. Caramanlis dispose de 214 voix sur 300 devant être dissoute par décret présidentiel au milieu du mois d'octobre prochain.

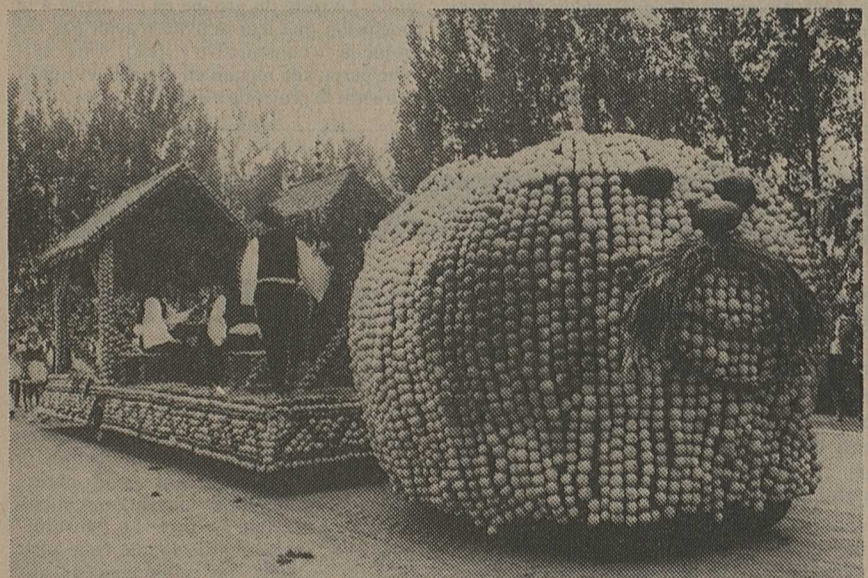
Cette décision prise par le gouvernement a été notifiée personnellement aux chefs des principaux partis de l'opposition, d'abord lundi matin à M. Georges Mavros, président de l'Union du centre puis dans l'après-midi du même jour à M. Andreas Papandreu, président du Mouvement socialiste panhellénique (PASOK). M. Elias Iliou, leader de la gauche démocratique unifiée (EDA) a été informé par téléphone en Roumanie, où il suit un traitement médical, de la décision de M. Caramanlis.

L'annonce d'élections législatives anticipées, le mandat du présent Parle-

ment devant expirer en novembre 1978 ne constitue pas une surprise. Depuis la fin du mois d'août des rumeurs de plus en plus précises en faisaient état.

Le gouvernement de M. Caramanlis estime que le 20 novembre constitue une date propice car on ne prévoit guère de développement spectaculaire des problèmes qu'affronte la Grèce avant le printemps prochain. C'est donc dans la perspective de ces « graves problèmes nationaux » (adhésion de la Grèce à la CEE, problème de Chypre, contentieux gréco-turc) que M. Caramanlis a jugé nécessaire de recourir à des élections anticipées.

## Le carnaval des fruits



Chaque année, la Hongrie participe massivement au « carnaval des fruits ». Cette fête traditionnelle de l'automne se termine par un grand défilé de cavaliers. Nous voyons ici un char qui représente une belle somme de patience et... des milliers de pommes.

## Congrès international de secours en crevasses

### Les méthodes suisses à l'honneur

CHAMONIX (ATS/Reuter). - Le congrès international de secours en crevasses, qui s'est déroulé à Chamonix avec la participation de délégués de douze pays, a permis de constater que le développement du secours en montagne a suivi la courbe ascendante de la fréquentation des sommets.

Aujourd'hui, ce qui se passe dans l'ensemble de l'arc alpin intéresse aussi bien le Canada que la Norvège, l'Espagne que la Tchécoslovaquie, qui avaient envoyé des délégués à Chamonix.

Cependant l'Italie, la France, la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, qui possèdent les glaciers les plus accidentés des Alpes, étaient les plus intéressés. C'est d'ailleurs dans ces pays que la Commission internationale de secours alpin (CISA-IKAR) possède les assises les plus solides.

Cette semaine de démonstration dans les crevasses mêmes du massif du Mont-Blanc a permis de faire progresser très nettement les techniques de secours.

#### RAPIDITÉ DES SECOURS EN SUISSE

En Suisse, sur seize chutes en crevasses, il n'y a eu l'an dernier qu'un mort, grâce à la rapidité des secours et

surtout l'utilisation d'un matériel simple, tel que les pics à glace qui permettent de se rendre très rapidement auprès du blessé et dont l'usage a été recommandé dans l'ensemble des Alpes.

Deux nouveaux procédés français ont fait leurs preuves à Chamonix et sont désormais recommandés dans l'ensemble des Alpes par la CISA : une pince articulée qui peut se glisser dans les crevasses les plus tortueuses et saisir un blessé, et un produit chimique déglacant qui permet de décoller très rapidement la victime des parois de glace.

L'Autriche, pour sa part, a proposé un marteau à air comprimé pour casser la glace, mais il faudra encore plusieurs années d'études pour le rendre opérationnel.

Quant à la Suisse, elle recommande l'usage d'un marteau-piqueur qui présente un inconvénient, celui de ne pouvoir être transporté que par hélicoptère.

On a également évoqué la question des avalanches qui ont fait 131 morts dans l'ensemble des Alpes l'an dernier en raison du très fort enneigement. Dans ce domaine, la Norvège a mis au point une nouvelle petite sonde et l'Italie un bâton-sonde.

## Schleyer: les policiers avaient tiré

BONN (ATS/AFP). - L'état-major de crise restreint s'est à nouveau réuni hier soir à la chancellerie à Bonn, sous la présidence du chancelier Helmut Schmidt, pour faire le

point de l'affaire de l'enlèvement de M. Hans-Martin Schleyer (62 ans).

L'état-major restreint s'était déjà réuni dans la matinée sous la présidence du ministre de l'intérieur, M. Werner Maihofer. Il est composé des ministres compétents et des experts de la police.

#### RÉVÉLATIONS SUR L'ATTENTAT

STUTT GART (ATS/AFP). - Deux des trois gardes du corps de M. Hans-Martin Schleyer, abattus au cours de son enlèvement à Cologne, ont fait usage de leurs armes avant de mourir, a indiqué hier à Stuttgart le ministre de l'intérieur du Bade-Wurtemberg.

Les deux policiers, originaires de Stuttgart, ont tiré en tout onze coups de feu, huit avec une mitrailleuse et trois avec un pistolet, précise-t-on de même source. Le ministre de l'intérieur du Bade-Wurtemberg, qui publie cette nouvelle en accord avec l'Office fédéral de la police criminelle (BKA), a indiqué en outre que les armes dont s'étaient servis les policiers avaient été trouvées à côté de leurs corps par un fonctionnaire de la police des frontières. C'est seulement après, toujours selon le ministre, qu'elles ont été placées par le fonctionnaire sur le coffre de l'une des voitures comme on l'avait vu sur les photos prises après l'attentat.

Cette révélation, estiment les observateurs, a été faite afin de démentir les affirmations selon lesquelles la plus grande partie des armes des policiers, dont leurs mitrailleuses, se trouvait dans le coffre arrière de leur voiture, qui suivait celle de M. Schleyer au moment du drame.

#### W. SCHEEL: DÉMOCRATIQUEMENT

HAMBOURG (ATS/AFP). - Le président de la RFA, M. Walter Scheel, a lancé hier à Hambourg une mise en garde contre « les critiques irresponsables provenant de l'étranger », à l'égard des efforts fournis en RFA dans la lutte contre le terrorisme.

« Nous tentons actuellement, a déclaré le président Scheel, dans sa première prise de position sur l'enlèvement de M. Schleyer, de résoudre le terrible problème du terrorisme d'une manière démocratique (...). Plusieurs méthodes parmi celles proposées, a-t-il poursuivi, peuvent apparaître insuffisantes à l'étranger. Nous n'en emploierons cependant aucune qui ne soit pas conciliable avec les principes d'un Etat de droit libéral et démocratique. »

## Portugal: fin de la grève

LISBONNE (ATS/AFP). - Les pilotes portugais ont décidé lundi matin de mettre fin à leur grève commencée vendredi et qui paralysait complètement la TAP (compagnie aérienne portugaise).

Le SPAC (syndicat des pilotes de l'aviation civile) a en effet appelé ses adhérents à reprendre le travail au nom de l'intérêt national et afin de ne pas aggraver la dégradation économique de l'entreprise, ce qui pourrait mettre en danger l'emploi de 9000 personnes.